

UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA DE BOUAKÉ



UFR : Communication, Milieu et Société
Département de Sociologie et d'Anthropologie

MEMOIRE DE MASTER

MENTION :
Sociologie et Anthropologie

Spécialité :
Economie, Gouvernance et Développement

Sujet :
Socio-histoire de la violence criminelle autour du foncier rural dans
l'ouest ivoirien (cas de Fengolo S/P de Duékoué)

Présenté par :
Kouakou Marius
Roland

Sous la direction de :
Pr. Akindès Francis
Professeur des Universités

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2014-2015

UNIVERSITÉ ALASSANE OUATTARA DE BOUAKÉ



UFR : Communication, Milieu et Société
Département de Sociologie et d'Anthropologie

MEMOIRE DE MASTER

MENTION :
Sociologie et Anthropologie

Spécialité :
Economie, Gouvernance et Développement

Sujet :

Socio-histoire de la violence criminelle autour du foncier rural dans
l'ouest ivoirien (cas de Fengolo S/P de Duékoué)

Présenté par :

Kouakou Marius Roland

Sous la direction de :

Pr. Akindès Francis

ANNÉE ACADÉMIQUE : 2014-2015

Sommaire

<u>REMERCIEMENTS</u>	III
<u>AVANT PROPOS</u>	IV
<u>LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS</u>	V
<u>TABLES DES ILLUSTRATIONS</u>	VII
<u>SOMMAIRE</u>	VIII
<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	1
<u>MATERIELS ET METHODES</u>	34
<u>RESULTATS</u>	43
<u>I.HISTOIRE SOCIALE ET DYNAMIQUE FONCIERE A FENGOLO</u>	44
<u>II. DES MUTATIONS FONCIERES A LA VIOLENCE CRIMINELLE A FENGOLO</u>	58
<u>III.EVOLUTION DU SENTIMENT D'INSECURITE SOCIALE ET FONCIERE : PERCEPTION D'ACTEURS</u>	76
<u>DISCUSSION :</u>	88
<u>CONCLUSION GENERALE</u>	105
<u>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</u>	108
<u>ANNEXES</u>	113
<u>TABLE DES MATIERES</u>	118

Remerciements

Au terme de cette année universitaire, nous tenons à réitérer notre profonde gratitude au CRDI (Centre de Recherche pour le Développement International) et DFID (Département pour le développement International) pour leur contribution financière significative à la réalisation de ce travail.

Infiniment merci, à notre Directeur de recherche, Pr. Francis Akindès, Professeur Titulaire de sociologie à l'Université Alassane Ouattara, pour son attention rigoureuse et son intérêt porté à ce travail.

Toute ma reconnaissance s'adresse également à Dr Marcelline Soro, Maitre-assistante l'Université Alassane Ouattara, pour sa disponibilité, ses conseils, ses encouragements, tout au long de ce processus de recherche.

Mes remerciements s'adressent à toute l'équipe de recherche du projet « *Villes Sûres et Inclusives* », pour la collaboration, la formation et la convivialité, des enseignants-chercheurs et étudiants associés.

Grand merci à M. Degai Bogleï Zaharie, Chef du village de Fengolo, dont l'implication fut déterminante pour la réalisation de cette étude.

Merci, à M. Outtarra Dieka, Leader communautaire des autochtones et des allochtones.

Merci, à tous ceux qui de loin ou de près ont participé à la réalisation de ce travail.

Avant-propos

Cette investigation est avant tout une analyse de la question foncière et des violences criminelles qui en découlent. L'évolution du multipartisme en Côte d'Ivoire, fut accompagnée d'une dégradation des mondes sociaux sur lesquels reposait le succès du parti unique (PDCI). Ainsi, la société ivoirienne urbaine et rurale va connaître son premier front social et une recrudescence de la violence politique ainsi que criminelle.

Dans le monde rural, dès la seconde décennie 90, le foncier rural va désormais se présenter comme une arène traversée et secouée par des pratiques de violence criminelle. C'est surtout dans l'Ouest forestier que ce processus de changement laisse une empreinte durable. Le conflit foncier se propage du Centre- ouest, au Sud – ouest pour embraser tout l'Ouest forestier.

Le foncier se positionne, depuis cette période jusqu'à ce jour, comme un élément structurant de la flambée de la violence à l'Ouest. Comment le foncier, support de l'économie nationale et de la pérennité des groupes sociaux ruraux est-il devenu le lieu de prédilection de la violence ?

Ce travail tente donc de retracer, à partir d'une approche socio-historique, les conditions d'émergence et d'évolution de la violence criminelle autour du foncier. Il s'agit de cerner les mécanismes ou l'essence de la violence tel que perçues et vécues par les acteurs. Alors la perspective historique permettra de saisir l'évolution de cette violence criminelle mutante dans le champ du foncier rural.

Sigles et abréviations

ADIACI : Association pour la Défense des Intérêts des Autochtones de Côte D'Ivoire

APWE : Association patriotique des Wè

CRDI : Centre de Recherche pour le Développement International

CGVFR : Comité de Gestion Villageois de Foncier Rural

CNDVR : Commission Nationale de Dialogue Vérité et de Réconciliation

DDR : Désarmement Démobilisation et Réinsertion

FDS : Forces de défense et de Sécurité

FPI : Front Populaire Ivoirien

FRCI : Forces républicaines de Côte d'Ivoire

HWR : Human Watch Rights

LIDHO : Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme

NRC : Norwegian Refugee Council

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nation Unies

PDCI : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire

RDR : Rassemblement Des Républicains

RGPH : Recensement Générale de la Population et de l’Habitat

RHDP : Rassemblement des Houphouetistes pour la Démocratie et la Paix

USAID : United States Agency for international Development

Table des illustrations

Tableaux

Tableau n° : récapitulatif des enquêtés.....38

Tableau n°2 : stratégie des acteurs impliqués dans les transactions foncières.....57

Tableau n°3 : Récapitulatif des violences criminelles autour du foncier.....62

Encart 1 : Micro récit de vie.....55

Encart2 : Instrumentalisation et Rhétorique victimaire.....72

Encart3 : Sentiment d’inégalité vis-à-vis des revenus tirés de la terre.....76

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. Problématique

I.1. Contexte et justification de l'étude

Les enjeux liés à la problématique foncière figurent parmi les défis majeurs nécessaires à la reconstruction du tissu social et à l'instauration d'une paix durable dans une Côte d'Ivoire post-conflit.

En Côte d'Ivoire, l'histoire de la gestion foncière et des conflits violents qui en découlent sont liés de manière générale, à celle de l'introduction de l'économie de plantation villageoise (cacaoyère et caféière) en zones forestières, à la forte immigration nationale et surtout étrangère comme main-d'œuvre agricole, ainsi qu'à l'option politico-économique choisie au lendemain de l'indépendance.

Au lendemain des indépendances, la Côte d'Ivoire fera le choix d'un libéralisme économique, fondé sur une politique d'ouverture tous azimuts (Akindès, 2 004, 2011 ; Babo, 2 011 Chauveau, 2000, et al.). Ainsi, cette option agraire héritée du colon sera reconduite, et accentuée particulièrement dans les régions forestières, dans l'optique de créer une richesse nationale (Babo, 2 006 ; Banegas, 2 006 ; Dozon et al, 1 997). Dans cette perspective, la dynamique des clichés et stéréotypes coloniaux (valorisation de certains groupes ethniques par rapport à d'autres) sera révisée et maintenue, en fonction des intérêts du parti-unique (PDCI-RDA), pour présider une fois de plus l'économie de plantation. (Dozon et al, 1 997 ; Banegas, 2 006)

Selon Chauveau (*Op.cit.*), les pressions administratives de l'Etat paysan ivoirien ont eu pour effet la généralisation de l'aliénation d'une partie du patrimoine foncier autochtone auprès des migrants (nationaux et non nationaux).

Havre de paix et perçue comme pays du miracle économique, la Côte d'Ivoire jouissait d'une réputation forte dans la sous-région. En effet, dès le milieu des années 70, elle devient le premier pôle d'immigration sous régionale. Elle se positionne par ailleurs comme un pays à revenu intermédiaire avec « *une croissance en terme réel de 7 % par an durant les années 60 et 70* » (Glounaho, 2 000).

Cette image prestigieuse dont jouissait la Côte d'Ivoire reposait essentiellement sur une « *architecture politico-économique particulière* » (Akindès, *Op.cit.* ; Dozon et al, 1997) dans

un contexte de domination politique du PDCI (PARTI DEMOCRATIQUE DE COTE D'IVOIRE).

Si l'implantation dans les zones forestières ivoiriennes, notamment à l'Ouest, des peuples venus d'ailleurs s'est faite sans heurt, grâce à l'aval de l'Etat et à la généralisation du « tutorat » (Chauveau, *Op. Cit.*), la récession économique des années 80, va créer une crise de la ruralité marquée par des conflits d'intérêts, des remises en cause, des renégociations de droits autour de la terre entre communautés autochtones, allochtones et étrangères.

Ces processus de négociation et de réinterprétation des droits fonciers entre autochtones et ceux venus d'ailleurs, prennent leur source dans la saturation foncière en raison de : (i) la pression démographique, (ii) la faillite du modèle d'ascension sociale par l'école et l'émigration vers les villes, (iii) l'affaiblissement politico-économique progressif de « *l'Etat paysan ivoirien* » (Chauveau, 2 000).

Par extension, la libéralisation forcée du champ politique au début des années 90, constituera un autre facteur aggravant de « *la problématique des systèmes fonciers à la fois complexes et ambigus des zones forestières de l'Ouest* » (Babo, 2 010).

Sous l'impulsion des partis d'opposition - avec le FPI (Front Populaire Ivoirien) en tête de fil - les transactions foncières antérieures sont remises en cause par les jeunes générations. On pivote alors d'une situation de tensions latentes, à des tensions ouvertes et à des affrontements sanglants. Ils opposent, certes, les autochtones entre eux dans des conflits intrafamiliaux et intergénérationnels à propos de la gestion de la terre, mais aussi et souvent, les autochtones aux étrangers (allochtones et allogènes). Par exemple, en octobre 1995, des affrontements éclatent entre Bété et Baoulé à Gagnoa, Ouragahio, Guibéroua dans le Centre-Ouest. Ils se sont conclus par la fuite de 5 000 Baoulé. Ces conflits – d'abord liés à des contentieux électoraux, donc initialement au niveau du champ politique – se muèrent rapidement en litiges fonciers.

Malgré les tentatives de résolutions des conflits fonciers avec l'élaboration de la nouvelle loi foncière de 1998, on assiste à une escalade de la violence, à travers des affrontements entre autochtones et migrants. En mai 1998, un conflit éclate à Zoukougbeu (Centre-Ouest) entre Niaboua et Baoulé avant de se répandre à Irobo (Sud-Côtier) entre Dida et Baoulé, à Saiöua entre Bété et Baoulé, à Oumé entre Gouro et Baoulé. En 1999, le conflit de

Tabou dans la tribu du Hempo où les Kroumen n'ayant plus de terres nouvelles cherchent à récupérer les terres concédées aux migrants dans le cadre du tutorat (Babo et al 2 006).

Dans ce contexte général de rapports fonciers conflictuels, l'Ouest du pays en particulier se présente, dès lors jusqu'au lendemain de la crise post-électorale, comme une arène où se déroule de manière récurrente « *un cycle quasi — ininterrompu de la violence criminelle* » (Interpeace, 2 013) autour du foncier rural.

L'ancrage sociologique de notre sujet de recherche est de reconstruire l'historique de la manifestation cyclique de la violence criminelle, autour du foncier, à l'Ouest de la Côte d'Ivoire, spécifiquement à Fengolo, (village situé dans la S/P de Duékoué).

Cette recherche s'inscrit dans le champ de la socio-anthropologie du changement social et du développement. Elle permettra d'appréhender l'enchevêtrement des diverses sphères sociales (économique, politique, culturel, historique etc.), qui sous-tendent le phénomène de la violence criminelle, dans le champ du foncier rural à Duékoué. A partir de données ethnographiques, l'accent sera mis sur : (i) les processus de changement dans le champ du foncier en tant qu'arène secouée par des actes et formes de violence criminelle, (ii) l'identité des acteurs multiples, la pluralité des institutions et des pratiques des acteurs, (iii) le décryptage des logiques, stratégies à la fois multiformes et controversées et leurs influences sur l'escalade de la violence criminelle autour de l'accès, l'appropriation, le contrôle et l'usage des terres de culture.

I.2. Constats et problématique de recherche

L'intérêt de cette recherche localisée dans l'ouest ivoirien s'appuie sur les constats ci-après :

Constat 1 : violence autour du foncier une résonance particulière à l'ouest

L'Ouest est un terrain privilégié pour l'observation de la violence de manière générale, en particulier celle dans le cadre des conflits fonciers opposant diverses communautés (étrangères et ivoiriennes). C'est un contexte qui se caractérise par des tueries, des expropriations et autres exactions perpétrées sur les allogènes et allochtones¹. Avant 2002, ces violences étaient le fait de représailles sur les communautés accueillies suite à une situation jugée intolérable par les autochtones (atteinte à l'intégrité d'un autochtone, morts ou agressions).

Selon l'enquête exploratoire de mars 2014, la crispation des relations entre autochtones et colons agraires (précisément allogènes) remonte au conflit d'Yrozon dans les années 80. A l'instar du conflit de Tabou, dans le Sud-ouest ivoirien, en 1999, le conflit d'Yrozon opposant initialement deux personnes issues respectivement de la communauté Wè (autochtone Guéré) et de la communauté Burkinabé, finit par des affrontements sanglants entre les deux communautés hôtes. Cependant, les interférences de l'Etat paysan, en son temps puissant, ont permis d'éviter l'explosion sociale sans pour autant inhiber les tensions foncières. Les tensions foncières ont alors pris des formes latentes avant d'exploser dans la deuxième moitié de la décennie 90.

En 1997, des affrontements meurtriers, ont opposé les autochtones Guéré de Fengolo (Duékoué) à l'Ouest aux Baoulé. Sous prétexte de la profanation de leurs sites et masques sacrés, les Guéré ont exigé le départ des Baoulé. Quelques exemples sont ici présentés :

- En 1999, des paysans Guéré se sont affrontés avec des Burkinabé à Para (village de la S/P de Taï, à l'Ouest de la Côte d'Ivoire). Certains cas de violence se manifestaient, surtout pendant le conflit armé de 2002 et la crise post-électorale en 2011 par : des mutilations génitales, des exécutions sommaires, des attaques de villages etc. (ONU, 2005, 2 011 ; HWR, 2011, 2 012).

¹ Ces violences portées généralement par des logiques de vendetta et d'affirmation de l'autorité autochtones pour des crimes non massifs, c'est-à-dire très souvent sur un individu vont entraîner des violences communautaires.

- Les 7 et 8 mai 2001 à Goya (3 km de Bloléquin), suite à des affrontements entre Guéré et Burkinabé, des personnes tuées, blessées et rapatriées (Koné 2001 :85, *Le Jour n° 1851 du vendredi 11 mai 2001* : 3).
- En 2005 on assiste aux attaques meurtrières de Petit-Duekoué et de Guitrozon (S/P de Duekoué).
- En 2006, nous avons des affrontements sanglants entre Guéré et Burkinabé à Blodi S/P de Duekoué.

Le paradoxe de la question de la violence à l'Ouest, réside surtout dans le fait qu'à l'instar des autres zones de production, la partie occidentale du pays fut soumise à la même politique de développement agricole. Donc par extension, aux mêmes processus de transitions multiples qui en découlent. Alors que la rationalité scientifique voudrait que les mêmes causes produisent les mêmes effets, la réalité est toute autre sur les autres fronts pionniers. Les processus de transitions multiples², impulsés par la dynamique de l'économie de plantation, n'ont pas engendré l'explosion sociale ailleurs.

Le front Ouest, demeure toujours le foyer de vives tensions et un lieu de prédilection des violences interindividuelles et communautaires autour du foncier.

Alors, pourquoi le front pionnier de l'Ouest est-il la scène récurrente de la violence autour du foncier ?

Constat 2 : Duékoué une ville qui cristallise des formes de violences les plus endémiques

Avec la crise de 2002, Duékoué, symbole de la résistance gouvernementale à l'Ouest, subit un fort processus de « *militarisation* » (Akindès, 2 004) et de « *milicianisation* » (Banegas, 2012). On assiste à « *une prolifération des petits calibres et armes légères au sein de la jeunesse autochtone* » (De Tessière, 2 012) qui participent à des actions d'auto-défenses contre l'assaillant, l'envahisseur (Kouamé, 2 012 ; Interpeace, 2 013).

² Saturation foncière en raison de l'ascendance démographique et présence étrangère massive etc..)

Le constat est sans appel : cette manifestation contre-insurrectionnelle, a pris des tournures ethnocentriques et xénophobes. L’envahisseur et l’assaillant, est généralement l’étranger (allogènes, allochtones et colons agraires) dans l’imaginaire populaire autochtone et patriotique. Au-delà des fonctions d’autodéfense, émerge parallèlement, dans la partie occidentale du pays, un certain banditisme armé aux couleurs ethnocentriques.

Lors de nos études exploratoires en mars 2014, il ressort que la majeure partie des personnes assassinées lors des braquages, sur la période 2002-2011, sur l’axe Fengolo-Duékoué, et la piste Fengolo-Rémikro était de l’ethnie Baoulé. Selon cette source, qui a participé régulièrement aux constats de morts, la logique de ces assassinats ethniques relèverait des registres nativistes ou autochtones de reconquêtes des terres concédées, dont la plus grande proportion serait détenue par les Baoulés.

En absence de données chiffrées sur la taille du patrimoine aliéné³ et le nombre de morts, cette assertion issue des données qualitatives de l’exploration, semble appuyer la déclaration des émissaires du chef suprême des Baoulés publiée par Le Nouveau Réveil en 2006 : « *à ce jour, sur une population de 12 000 paysans Baoulé environ, ce sont 523 paysans qui ont été tués, massacrés dans les forêts de l’Ouest : Bolequin, Duékoué, Guiglo, Toulepleu* » (Le Nouveau Réveil N° 1318 du 8 mai 2006).

Parallèlement, la confrérie Dozo renforce ses rangs. Elle intègre les allogènes et d’autres groupes allochtones en occurrence les Baoulé. Mais comment comprendre, qu’une confrérie de chasseurs traditionnels Sénoufo, intègre aujourd’hui en son sein d’autres groupes ethniques ?

L’un des faits incontestables, c’est qu’à Duékoué plus qu’ailleurs, le conflit socio-politique a fait l’objet d’une réappropriation communautaire. Mais qu’est ce qui pourrait justifier un tel état de belligérance contrairement aux autres villes de l’Ouest et fronts pionniers ivoiriens ?

Selon le rapport publié par l’ONUCI en 2011- sur « les violations des droits de l’homme et du droit international commis à l’Ouest de la Côte d’Ivoire » - **on dénombre dans l’ensemble, au moins 1 012 morts** (dont 103 femmes et 42 enfants) dans les deux régions du

³ Selon nos observations, on note une forte implantation de la communauté baoulé, (soit 27 % de la population selon le RGHP 1998), dans la brousse reparti dans ... campements et qui exploitent la forêt noire à Fengolo. Selon le chef du village de Fengolo, 90% du patrimoine foncier autochtone est occupé aujourd’hui par les migrants.

Moyen Cavally et des Dix-huit Montagnes, à la suite d'incidents liés aux violences intercommunautaires, aux affrontements entre FDS/miliciens et mercenaires et FRCI/Dozo. Environ 944 personnes ont été tuées dans la région du Moyen Cavally et 68 autres dans la région des Dix-huit Montagnes. En effet, sur les 1 012 morts cités ci-dessus, **l'on décompte au moins 505 morts à Duékoué** (environ la moyenne de l'effectif total des morts enregistrés).

A tout cela s'ajoute toute une iconographie et des rituels dans les crimes, qui au-delà de l'acte criminel diffusent non seulement des messages de terreur à l'altérité, mais participe aussi à une transcendance mystique des auteurs. Les mutilations génitales, les extractions des fœtus, les viols de mineurs et d'hommes en sont des illustrations parfaites parmi tant d'autres.

L'on se souvient également de l'atrocité des attaques de Petit Duékoué et Guitrozon, de Nahibly et de zéaglo. Bref, la liste qui atteste du caractère endémique de la violence à Duékoué n'est pas exhaustive. Le cas de Duékoué, nous permet d'appréhender de manière très claire que la violence criminelle sur le front pionnier Ouest a connu d'importantes mutations avec la crise socio-politique ivoirienne. Il est fort probable que ces nouveaux modes d'expression de la violence émergent dans les nouvelles stratégies de conquêtes et de conservation de la terre. Le risque le plus important, est à considérer non seulement au niveau de la propension de la violence autour du foncier à se répandre l'intérieur et au-delà toute la zone Ouest⁴.

A partir donc de l'étude socio-historique des événements violents à Duékoué, quelles sont les mutations observées dans les formes et les manifestations des violences autour du foncier ?

Constat 3 : Une dynamique dans l'identité des porteurs et des victimes de violence autour du foncier

Suite à la crise militaro-politique de 2002, les déplacements liés aux conflits fonciers de faibles ampleurs s'intensifient. Dans les régions du Moyen Cavally et des Dix-huit montagnes, on enregistre le déplacement « de 80 000 personnes » (NRC, 2 008), suite aux combats entre

⁴ En mai 1998, un conflit éclate à Zoukougbeu (Centre-Ouest) entre Niaboua et Baoulé avant de se répandre à Irobo (Sud-Côtier) entre Dida et Baoulé, à Saiöua entre Bété et Baoulé, à Oumé entre Gouro et Baoulé.

FDS (Forces de défense et de sécurité) et rebelles, à l'insécurité grandissante due à la présence de factions armées. Cette situation a déclenché des déplacements où des groupes appartenant à des communautés en chasse d'autres pour confisquer leurs terres, leurs biens et sont à leurs tours chassés. En effet, de part et d'autre de la zone de confiance, ce sont les autochtones (Guéré) qui ont été expulsés et abusés lorsqu'il s'agissait de la zone sous contrôle non gouvernementale. Parallèlement dans la zone gouvernementale, il s'agissait des allogènes et des allochtones. On assiste donc à un renversement de la position de victime.

Avec les affrontements post-électorales en 2011, on assiste encore à des déplacements massifs de populations estimées à 30 000 personnes. Des dénonciations incessantes (LIDHO, NRC, 2012, HWR, 2012) font état de fait que les exilés revenus, en majorité de l'ethnie Guéré, sont dans l'incapacité de regagner leurs plantations parce qu'occupées illégalement par des migrants (chasseurs dozos, nouveaux venus, ou ex-rebelles). Ces occupants jugés illégaux prétendent qu'ils ne font que récupérer les terres qu'ils ont perdues.

Il est de toute évidence que l'identité des porteurs et des victimes a évolué, dans le temps, depuis l'émergence des conflits fonciers en fonction des contextes historiques et sociologiques. Autrement dit, la dynamique identitaire des acteurs de violence autour du foncier s'est construite principalement autour d'une reconfiguration de la position victimaire, surtout dans le cas de Duékoué qui fut et demeure un foyer de violence cyclique. De sorte à ce que la victime d'hier est aujourd'hui l'opresseur de son bourreau. La conséquence immédiate est l'émergence de processus d'auto-victimisation des différentes communautés impliquées, chacune se considérant plus comme étant la victime.

Cependant, derrière tout ce processus de reconfiguration des identités (de victimes et de bourreaux), émerge toute une cartographie temporelle et contextuelle des acteurs, en lien avec les différentes rhétoriques diffusées, indexant la question du lien social. L'agresseur et la victime semblent être des voisins, des collaborateurs.

Comment l'identité des porteurs et victimes des violences autour du foncier a-t-elle évolué, dans le temps ? Quels sont les processus de constitution et de recomposition des identités ? Quelles sont les dynamiques identitaires des rapports interpersonnels et intergroupes autour du foncier ?

Constat 4 : La persistance du sentiment d'insécurité foncière et sociale au sein des communautés

Malgré les efforts de reconstruction Etatique (reformes DDR : Démobilisation Désarmement et Réinsertion ; CNDVR : Commission Nationale de Dialogue, Vérité et réconciliation) et des actions humanitaires, fort est de constater l'absence de dispositif de restitution ou de compensation pour les propriétés que les déplacés ont dû abandonner du fait de la guerre. En effet, les effets collatéraux des conflits, la logique de vendetta, l'impunité, ont engendré un climat de suspicion, de violence et d'injustice dans l'occupation des terres. De sorte à ce que nul ne se sent réellement à l'abri d'une attaque ou d'une expropriation.

Selon les enquêtes exploratoires, les diverses communautés (autochtones, allochtones et allogènes) sont en alerte, craignant une éventuelle attaque de l'adversaire. Les communautés allochtones et allogènes qui vivent le contexte post-conflit comme une « ère de libération », et perçues aujourd'hui comme des bourreaux, n'ont pas baissé leur garde. La confrérie Dozo, à laquelle sont intégrés les planteurs (allochtones et allogènes), organise des gardes sous un mode tontinier. Par ailleurs, les milices auxquelles participait la jeunesse autochtone et qui jouissait de l'onction communautaires Guéré ont été démantelées avec le dénouement de la situation politique.

Pourquoi avec le dénouement de la situation politique, et la normalisation progressive de la vie publique, la confiance n'a pas été restaurée ?

Quel bilan pouvons-nous établir de l'évolution du sentiment d'insécurité foncière et sociale chez les populations dans un tel contexte de crise du lien social ?

I.3. Question de recherche

Au regard, des constats ci-dessus, la question centrale qui structure notre investigation est la suivante : **comment l'expression de la violence criminelle a-t-elle émergé et évolué autour du foncier à Fengolo ?**

I.4. Cadre conceptuel

I.4.1 Approche de la violence criminelle

Travailler sur la question des violences criminelles et de ses manifestations contemporaines, n'est pas chose aisée. A ce stade de nos propos, il convient donc de circonscrire ce que nous désignons sous le vocable de violences criminelles, surtout autour du foncier. La dynamique des rapports humains et fonciers, la polysémie des modes d'expressions et des idéologies qui sous-tendent la violence, ainsi que son caractère criminel, sont autant d'obstacles entachant la conceptualisation de la thématique traitée et son analyse socio-historique.

Comme proposé par Cusson (2013), « *par violences criminelles, nous entendons les atteintes intentionnelles et prohibées à l'intégrité physique d'autrui causant des souffrances, des blessures ou la mort. Ces comportements passent outre au consentement de celui qui les subit, ce qui exclut les coups que s'échangent les participants volontaires à un sport de combat. Les violences verbales n'entrent pas dans cette définition, sauf les menaces de violence physique, comme les menaces de mort.* » Mais cette définition de la violence criminelle, telle qu'évoquée par Cusson renvoie aux mêmes catégories de faits violents similaires désignées sous d'autres labels. Les violences sociales, politiques souvent qualifiées de libératrices se matérialisent aussi par l'atteinte à l'intégrité physique (blessures, souffrances, morts).

Ce concept de violence criminelle, comme le fait remarquer Crettiez (2008), renvoie à des modes d'expressions variées en termes de contexte, de période, de perceptions et d'enjeux controversés des différents acteurs. Ainsi pour cet auteur, les fondements idéologiques de la violence criminelle et de sa matérialisation multiforme (nature, intensité, persistance etc.) sont la résultante « *d'un processus de labellisation* ».

La difficulté majeure est que le qualificatif criminel qui renvoie à une violation des droits fondamentaux de l'homme ou à la perturbation de l'ordre social, dépend des acteurs de la violence (porteurs et victimes). Selon que ce soit l'Etat dans le maintien de l'ordre social, ou selon que ce soit un groupe social revendiquant des droits, la violence est perçue différemment par les diverses parties. L'Etat jugera de criminelle ce qui est avant tout perçu par le groupe social comme un mouvement de libéralisation quand celle-ci porte directement atteinte à la souveraineté de l'Etat. En effet, une exploration succincte des frontières conceptuelles des

diverses appréhensions de la violence et une transposition de celle-ci à la réalité empirique mettent en relief des perméabilités⁵.

La première typologie classique s'articule autour des oppositions et continuités traditionnelles entre violence symbolique/physique, violence politique/sociale. Selon Crettiez, la violence physique est directement liée à l'exercice d'une agression et immédiatement fondée sur le ressenti d'une douleur. Mais si elle est facile à identifier, ses modes d'expression pluri-formes rendraient la notion complexe à explorer. Selon Landry (2006), contrairement à la violence d'ordre physique, la violence symbolique n'est pas instantanément intelligible. Tandis que le châtiment corporel ou le simple corps à corps se donnent à voir et à entendre, la violence symbolique reste subtile et toujours invisible. Selon Bourdieu, le caractère inégal des rapports sociaux, de manière générale « *ne tient pas à la coercition physique mais d'un travail opéré sur les schèmes de pensée des agents sociaux* » (Bourdieu, 1992 : 146-147).

De manière précise la domination des uns sur les autres, qu'on qualifie de violence symbolique, n'est que possible grâce à un double mécanisme de méconnaissance et de reconnaissance des règles sociétales établies par une élite pour asservir la masse. La masse est dominée tout simplement parce qu'elle reconnaît comme « *légitime l'ordre social dominant tout en méconnaissant son caractère arbitraire d'ordre aliénant* » (Crettiez, 2008 : 7).

L'Etat ainsi que les institutions et les pratiques de l'ordre dominant, surtout dans le contexte de cette étude, le langage politique nationaliste à un stade macro et par exemple le tutorat sous un angle micro, sont autant de lieux d'expressions d'une violence symbolique tendant à masquer sous le couvert du naturel des rapports de dominations invisibles mais aux effets redoutables. La grammaire sociale et politique fondée sur le registre nativiste et autochtone, comme nous allons le démontrer, semble avoir gouverné des formes d'abus (assassinats, viols, taxes excessives etc.) et présidé de ce fait l'escalade de la violence à Duékoué.

Quant à l'opposition entre violence politique et sociale, elle repose sur un ensemble de caractères subjectifs. De sorte à ce que, « *beaucoup d'éléments rendent la distinction*

⁵La porosité de ces frontières dans la réalité empirique des contextes sociaux violents, signale des enchevêtrements, des phases successives d'évolutions dans ses manifestations.

chancelante, à tel point qu'on peut parler d'une véritable « porosité des frontières » » (Sommier, 1 999 cité par Crettiez, 2 008).

Selon Crettiez, la différence entre violence politique et sociale, « *c'est à la fois l'objet des violences, le statut des acteurs qui la pratiquent, son discours de justification et ses effets.* De toutes les manières, le label de violence politique, se rattache à une justification noble, une explication acceptable. « *C'est peser les processus de légitimation d'une pratique moralement condamnable* » (Crettiez, 2 008). C'est une tradition de révolte (Nicolas, 2 002), une volonté collective de se faire entendre par un Etat distant (Mucchielli, 2 006) mais, la cible de la violence souvent matérielle (voiture, magasin, plantation) attestent que les motivations prédatrices des violents, sont fort éloignées de toute prétention politique (Roché, 2 006). Tout compte fait, comme le fait encore remarquer Crettiez, derrière ses violences criminelles « *se cachent souvent des motivations strictement matérielles et financières aux antipodes des discours idéologiques* ». Mais existe-t-il, des choses politiques qui ne soient pas sociales ? Un événement social, qui soulève des controverses dans la société peut-il ne pas être politisé ?

Les violences criminelles autour du foncier comme, c'est le cas de Fengolo, entre autochtones et allochtones, qui furent fortement médiatisées et ayant conduit à élaboration du code foncier de 1998 sont passées du sociale au politique. Les mutations de la violence désormais brouillent la frontière de la question de leur caractère social ou politique. Dans cette même perspective, violence symbolique et physique s'entremêlent, se succèdent aussi comme nous le verrons plus bas.

La seconde typologie, prenant appui sur les travaux de philosophes, se définit généralement par les concepts suivants : la violence répudiée, inéluctable et libératrice.

La violence répudiée est un concept propre aux tenants du contrat social encore appelé conservateurs ou libéraux. Elle justifie la fonction de régulation de l'ordre public et se veut symbolique, sociale et politique à travers les lois et les appareils répressifs. La violence répudiée est à l'origine du pacte social entre les hommes dont l'objectif visé est la pacification et la régulation des rapports humains inhibant ainsi toutes expressions anarchiques et violentes.

Le Concept de violence inéluctable, est fondé sur les travaux freudiens. La violence serait le propre de l'homme parce qu'elle est la résultante des tensions et des luttes entre le

principe de désir de l'homme (les pulsions) et le principe de réalité (l'être social, morale responsable de ses actes). Pour Laborit (1983), la violence serait une réalité intégrée au comportement humain qui le positionne ainsi comme une espèce appartenant au règne animal. L'homme fait preuve de comportement agressif pour revendiquer ou défendre son territoire, sa terre. Il fait preuve d'agression prédatrice pour s'affirmer, ou d'agression défensive lorsque la fuite est impossible. D'autres comme Lombroso ou encore Gustave le Bon font appeler au caractère trilogique humanité-animalité-violence.

La violence libératrice est très proche de la violence politique et relève d'un caractère social. Selon Žižek (2007) la terreur est encore interprétée comme un humanisme, expression véritable de la voix du peuple. Pour Fanon (1961) « *la violence est un outil d'affranchissement du colonisé, devenu homme par le fait de tuer [...]* ». Chez Crettiez, « *en renforçant la morale du groupe qui la pratique, la violence permet une cohésion des classes autant qu'elle rend visible les vrais conflits interclassistes au sein de la société* ». La violence dans ce contexte est la condition de la matérialisation des aspirations populaires contre les inégalités sociales opérées par les classes dominantes.

Dans le contexte ivoirien, à Duékoué, la violence fut perçue en quelque sorte par les autochtones comme un moyen de renégocier leurs rapports avec leurs étrangers proches (allogènes et allochtones) imposés premièrement par les colons puis par le premier gouvernement ivoirien.

Comme précisé plus haut, toutes ces approches de la violence explorée tendent à se fondre les unes dans les autres et ne diffèrent dans leurs effets sur l'homme du label criminel. L'une des implications directes de ces typologies classiques est l'édification de plusieurs modèles d'explications des conditions d'émergences et d'évolutions. Mais comment faire la part des choses entre violence symbolique, politique, et sociale etc., quand ces distinctions établies se muent très rapidement dans la pratique en des modes d'expressions physiques presque similaires dans leur matérialisation. Mieux quand celles-ci s'échelonnent sous divers registres et se contredisent souvent dans leur essence, pour donner lieu à la violence physique. Pouvons-nous aussi, dans cet état des faits, établir une explication monocausale de la violence criminelle ? Il semble qu'une mise à l'écart d'un modèle particulier et l'idée d'une explication monocausale ne soient pas souhaitable.

Finalement, notre position ici n'est donc pas d'exclure la pluralité conceptuelle en s'enfermant dans un des qualificatifs. Mais, de considérer toutes ces approches comme des complémentarités. Un tout intégré, qui fait partie d'un même processus de compréhension devant nous faciliter la lecture du phénomène de la violence comme une réalité dynamique, ayant eu des modes d'expressions variés, successifs et hybrides (criminelles, sociales, politiques etc.).

L'enjeu est donc de saisir la trajectoire d'évolution, des formes symboliques vers le sociale, le politique, le physique et enfin au criminel. En d'autres termes, voir comment depuis l'introduction de l'économie cacaoyère et caféière villageoise à Fengolo (Duékoué), ces divers modes d'expressions de la violence se sont interpénétrés dans des dimensions tantôt, intrafamiliales, intergénérationnelles, interindividuelles, collectifs et interethniques.

I.4.2 Approche du foncier

Le foncier peut être défini sommairement comme l'ensemble des rapports humains ou sociaux autour de la terre. Dans la perspective de l'anthropologie, le foncier est « l'ensemble particulier des rapports sociaux ayant pour support la terre ou l'espace territorial. Ces rapports sociaux sont principalement déterminés par les facteurs économiques (accumulation primitive du capital et extraction de rente), les facteurs juridiques (normes d'appropriation et modalités de règlement des conflits), puis par les techniques d'aménagement pouvant matérialiser et caractériser ces rapports sociaux en autant de régimes distincts. Mais, plus substantiellement, c'est le politique qui influe sur la manière de poser et de traiter la problématique foncière... » (Etienne Le Roy, 1991 :13 cité par Soro, 2 009).

Par rapports humains et sociaux autour de la terre, nous entendons les représentations liées à la terre, les questions relatives à sa gestion, les faisceaux de droits, les rapports hégémoniques et politiques qui en découlent (les oppositions entre migrant et autochtone etc.).

Dans les sociétés Ouest-africaines la terre, n'a pas qu'une valeur économique mais se positionne comme une entité inaliénable, un bien collectif. « *Propriété ancestrale*⁶ », elle assure

⁶ Dans les sociétés africaines, la terre n'a pas qu'une valeur économique. C'est un élément d'organisation des rapports sociaux, il établit une relation de pouvoir entre les individus. Elle revêt une dimension sociale, sacrée,

de ce fait la double fonction de reproduction sociale et de pérennité des groupes sociaux et était répartie selon les normes locales des peuples. Mais avec la colonisation, puis les indépendances, on assiste à l'émergence et à la vulgarisation de la terre « *propriété privée* ».

Cette coexistence controversée des représentations liées à la terre va dénaturer les modes de gestion préexistant, avec l'apparition de nouveaux modes d'accès et faisceaux de droits.

A) Gestion foncière

Par gestion foncière, « *on entend les décisions relevant de l'usage fait de la ressource foncière, hors transfert définitif : décision de prêter une parcelle, délégation du droit d'usage à un membre de la famille, décision de planter une culture pérenne qui immobilisera une parcelle pour plusieurs décennies, décision de mettre une parcelle en jachère (et donc de la sortir du pool de terre disponible pour une délégation intra — ou extra-familiale de droits d'usage), etc.* ». Soro (2 009).

Le concept de droits fonciers au sens de faisceau de droits et de devoirs s'articule autour de trois points centraux :

- « Le droit d'usage ; le droit de tirer un revenu de l'usage ; le droit d'investir, d'apporter des améliorations à la ressource foncière ;

- Le droit de transfert : le droit de transférer l'usage de la terre à titre provisoire ou sans terme spécifique, à titre marchand (location, métayage, rente en travail) ou non marchand (prêt ; héritage ; mise en gage) ;

- Les « droits d'administration » ou « droits de définir les droits des autres » : contrôle des droits des autres relativement à l'usage, la délégation, l'investissement, le fait de tirer un profit, d'aliéner...

Ces trois dimensions essentielles du faisceau de droits s'apprécient au regard des restrictions qui pèsent sur les détenteurs : « *restrictions temporelles, restrictions dans l'usage, nécessité de demander un accord avant d'exercer un droit* » (Colin, 2007, Soro, 2 009).

imaginaire, symbolique et mythique, idéologique et identitaire. Ces différentes dimensions justifient tout le rituel lié à son appropriation dans ces sociétés. (Soro, 2009)

B) Autochtone versus Migrant

Le concept d'« autochtone » (Kohler, 1 967 ; Izard, 1 980 ; Gruenais, 1 985 ; Lentz, 2 003 et al, Cit. Babo *Op.cit.*) établit une relation entre autochtonie, établissement d'une unité et d'une autorité politique, et antériorité sur un terroir ou maîtrise foncière. De manière sommaire, comme définit par Soro, (*Op.cit.*) « est considéré comme autochtone, tout individu originaire de la région qu'il habite (...) La notion d'autochtonie est porteuse d'enjeux divers, suivant les contextes, elle exprime souvent des revendications culturelles, politique, identitaire et foncière, souvent légitimée par un argument d'antériorité du peuplement, « J'étais là avant » (...)».

Le migrant⁷ est donc tout individu ayant quitté son pays ou sa région d'origine pour s'établir dans un autre pays ou une autre région. C'est aussi l'étranger, l'altérité du fait de la langue, l'ethnie, les us et coutumes, dans l'imaginaire populaire des communautés se considérant comme spécifique et autochtone.

Dans notre étude, le terme autochtone est donc mobilisé pour faire référence aux Guéré et les termes, migrants ou colons agraires pour désigner ceux venus d'ailleurs (nationaux et non nationaux). Parallèlement, les nationaux (peuples originaires du centre et du nord) sont désignés par le vocable d'allochtones et par allogènes (les non nationaux).

La différence entre « autochtones » et « étrangers ou migrants » sert de ressource argumentative dans la justification de l'accès privilégié, et aussi de l'autorité des premiers sur les ressources économiques telles que la terre (Lentz, 2 003 cité par Babo, *Op.cit.*).

I.5. Revue critique de la littérature

L'étude des violences criminelles autour du foncier, en Côte d'Ivoire, s'inscrit dans la ligne droite des multiples processus de transitions impulsés par la dynamique de l'économie de plantation. Ces multiples processus de transitions ayant donné lieu à l'escalade de la violence autour du foncier, ont été abordés par différents experts selon les axes suivants : (i) l'historique de l'intégration étrangère comme fondement de la violence autour du foncier, (ii) les effets de

⁷Le mot migrant vient de migration qui est un ensemble de déplacements ayant pour effet de transférer la résidence des intéressés d'un certain lieu d'origine ou lieu de départ à un certain lieu de destination ou lieu d'arrivée

la conjoncture et l'exacerbation des tensions autour de la terre et enfin (iii), l'instrumentalisation des conflits fonciers.

I.5.1 Les fondements historiques de l'intégration étrangère sur les fronts pionniers ivoiriens

Pour comprendre l'épineuse question des conflits violents autour de la terre, il convient de saisir l'ensemble des principes (historique, institutionnel, politique etc.) qui ont présidé l'installation des colons agraires et leur évolution sur les fronts pionniers.

I.5.1.1 Les fondements politico-historiques des antagonistes communautaires

J-P.Chauveau (2 000), précise que les tensions foncières en Côte d'Ivoire sont aussi anciennes que la colonisation. Le développement du binôme café-cacao, dans le Sud-est et la basse-côte, a déclenché, dans les années vingt, des mouvements migratoires internes (en majorité Akan-baoulé et Sénoufo) et externes (fortement alimenté par des flux burkinabés). Cette migration était liée à des conditions agro-climatiques moins favorables et à des formes de despotisme colonial plus rudes.

Une décennie après, l'administration coloniale favorisa à son tour l'implantation des Voltaïques (en majeure partie mossi), dans le Centre-ouest ivoirien. Cette option agraire du colon, fondée sur l'installation massive des Voltaïques, visait essentiellement, l'exploitation des potentialités agro-climatiques de cette région propice aux cultures d'exportations. Plus tard, « *la suppression du régime de l'indigénat et du travail forcé, en 1946, leva les barrières politiques qui bloquaient l'extension du modèle pionnier d'agriculture en zone forestière. Un véritable front de colonisation des terres se mit alors en place et commença de balayer la zone forestière d'Est en Ouest* ».

J.-P. Dozon (1 997), soutient que les vastes mouvements de colonisation agraire, en Côte d'Ivoire ont été portés par « *une anthropologie négative des autochtones de la forêt par opposition à une représentation valorisante des migrants* ». Cette disqualification des autochtones visait à légitimer l'implantation, à grande échelle, des peuples plus enclins aux activités agraires, dans les zones forestières. Selon lui, c'est pour pallier cette tendance

dépréciative de la politique coloniale que l'ADIACI... fut créée en 1930 pour défendre l'image et les intérêts des autochtones.

Raulin 1 957 (cité par Chauveau 2 000), souligne les premières tensions significatives entre les autochtones des fronts pionniers et les migrants. Dès le milieu des années 50, l'administration coloniale, avec le concours de la jeune élite politique locale (RDA-PDCI), dû affronter le mécontentement de groupes autochtones confrontés à l'installation massive et durable des migrants, en particulier dans le Centre-ouest du pays.

R. Banegas (2 006), argumente-le fait qu'« *en Côte d'Ivoire comme en d'autres lieux, l'Etat colonial, en effet, a joué un rôle crucial dans la formation des identités ethniques, l'enracinement des stéréotypes socioculturels et leur traduction dans l'espace - territorial et mental - du pouvoir.* »

Ces études permettent de comprendre que les conflits fonciers ne sont pas des phénomènes nouveaux sur les fronts pionniers ivoiriens. Certes, ces conflits ne s'exprimaient pas en termes d'affrontements violents mais relevaient plutôt d'une dimension latente. Limités à des mécontentements et aux tentatives autochtones d'imposition de taxes aux migrants, ces conflits furent avortés par le colonisateur. Ils étaient en partie liés aux principes qui ont gouverné le développement de l'économie de plantation. Mais ces deux variables explicatives (ancienneté et disqualification des autochtones ou valorisation des migrants) ne peuvent restituer à elles seules les profondes mutations dans la gestion foncière ainsi que les affrontements sanglants qui en découlent. A un moment donné de l'évolution de la gestion foncière dans le cadre de l'économie agraire ivoirienne, « *un certain consensus social et politique persistait et évitait provisoirement l'explosion sociale dans les zones d'exploitation* » (Konaté cité par Babo 2 006).

En effet, malgré ces séparatismes ethnocentriques, les communautés impliquées ont entrepris des interactions sociales (don et contre-don, mariage etc.), économiques (transaction monétaire et marchande) et politique (rapport de dominant-dominés, participation politique etc.). Par exemple, à Fengolo, avoir un étranger comme protégé était très précieux pour les autochtones pour deux raisons fondamentales. Dans un premier temps, l'étranger permettait à l'autochtone de disposer de la main-d'œuvre agricole et d'une multitude assistance

sociale. Dans un second temps, la présence étrangère permettait aussi au terroir d'affirmer son autonomie vis-à-vis des autres villages⁸ en termes d'ascendance démographique.

Quel a donc été le processus d'intégration et les modalités qui soutenaient le consensus relatif autour de la terre ? Comment ce processus d'intégration et de coopération a évolué pour donner lieu à la flambée de violence dans la partie occidentale du pays ?

I.5.1.2 Le tutorat : institution d'intégration sociale ou de domination symbolique et ethnique ?

A) Le tutorat : institution du don et du contre don

Pour J-P. Chauveau (2006), le tutorat renvoie à une « *convention agraire* » caractéristique de l'« *économie morale* » des sociétés paysannes, ouest-africaines. Combinant une dimension religieuse, le tutorat repose sur des rituels dont la fonction principale est de confier le succès du travail de l'étranger aux esprits ancestraux. Ce transfert foncier est non marchand et repose sur la logique du don et du contre don⁹. Son principe stipule que tout migrant ayant reçu un lopin de terre contracte un devoir permanent de reconnaissance vis-à-vis de son « *tuteur* ».

Ainsi, des rapports entre le tuteur et ses dépendants se configuraient autour de la parenté : « *le tuteur devient le « père » du migrant. L'allogène, parce qu'il occupe et exploite un patrimoine familial, se soumet aux rites des ancêtres de son tuteur* ». Progressivement, des mariages entre étrangers et autochtones renforcent ces relations de parenté rituelle en les transformant en parenté par alliance.

Le tutorat a donc servi de cadre légal pour l'accueil des migrants ivoiriens ou étrangers. Les premiers occupants ont obtenu leurs droits sur la terre par le défrichage et par l'alliance qu'ils ont nouée avec la terre-mère ; ils en délèguent une partie aux nouveaux arrivés : droit de

⁸ Dans le cadre de la théorie de Kopytoff (cité par Babo, 2006), l'ascendance démographique permettait l'autonomie politique vis-à-vis du canton ou de la tribu mais surtout de se positionner comme ressource socio-économique et militaire.

⁹ Le don est effectué d'abord par le tuteur à travers quelques présents symboliques et un lopin de terre au migrant, tout en n'exigeant aucun geste réciproque. Il affirme ainsi son autorité sur le migrant. Cette cession exige du bénéficiaire qu'il fasse preuve de reconnaissance, « contre-don » qui souligne le devoir moral qui scelle l'alliance entre autochtone et migrant. En signe de reconnaissance, le migrant réalise parfois des travaux dans la plantation de son tuteur.

s'établir sur le terroir, droit de culture vivrière ou pérenne, etc. On connaît une situation semblable dans le pays d'origine des migrants et sur les fronts pionniers ivoiriens.

Cependant, dans une étude antérieure Chauveau, dénonce comment la généralisation du tutorat traditionnel, n'a pas été du seul ressort des autochtones.

Pour J-P Chauveau (2 000), l'un des effets pervers de la pression administrative pour installer les migrants internes, en particulier Baoulé, est d'avoir impulsé simultanément « *l'institutionnalisation généralisée du tutorat vis-à-vis des « étrangers » et l'aliénation des terres par les autochtones auprès de ces mêmes étrangers* ». Ne pouvant s'interposer ouvertement à cette initiative de l'Etat paysan ivoirien, « *la seule façon pour les autochtones de conserver un minimum de maîtrise foncière a été de céder la terre en préservant la fiction du tutorat traditionnel, sous peine de perdre totalement la reconnaissance de l'antériorité de leurs droits et les avantages, même faibles, de leur statut de tuteur* ». Ce faisant, la pression administrative a eu un effet « *boule-de-neige* » sur le processus d'aliénation de terres aux « *étrangers* », parce qu'installer « *leurs étrangers* » à la périphérie des terroirs, non précisément délimités, permettait aux autochtones de marquer leur maîtrise foncière vis-à-vis des villages voisins, entraînés aussi dans la spirale de l'aliénation foncière.

Cette analyse nous permet de cerner comment la rationalité économique des communautés dans le cadre de l'économie agraire a permis de dépasser les idéologies ethnocentriques pour laisser émerger une coopération. Cependant, cette description du processus d'intégration telle qu'évoquée soulève des controverses au regard de la conversion des tensions foncières en conflits violents. Comment comprendre que les rapports de parenté autour de la terre n'ont pas pu inhiber les tensions, évoquées plus hauts, qui se sont muées en conflits ?

B) Le tutorat : institution hégémonique

A. Babo (2 006), dans son étude sur le conflit foncier de Tabou (Sud-ouest ivoirien), aborde aussi la question du tutorat traditionnel. Cependant, contrairement à Chauveau qui privilégie la dimension formelle du tutorat, cet auteur insiste plus sur la dimension informelle de cette institution. En effet, partant de la définition du tutorat comme institution fraternelle telle qu'énoncée par Chauveau, il soutient que :

À l'instar de certaines sociétés ouest-africaines, les terrains étaient parfois alloués pour une durée indéterminée sur la base d'un « contrat moral » aux contours flous dans le cadre de la théorie de la frontière de Kopytoff (1987)¹⁰, fondée sur l'appel à l'étranger. C'est dans ce schéma de fraternité qu'à Tabou, les allogènes Dagari et Lobi se sont installés progressivement dans la tribu Hompo au début des années 1970. Ainsi en pays Kroumen le modèle traditionnel d'intégration sociale repose donc sur des symboles formalisés par le respect de la tradition et des coutumes locales, et aussi par la « parenté » qui se nouait, notamment autour de la cession de terre.

Complétant le tableau du caractère hégémonique du tutorat, « institution fraternelle aux contours flous », M. Koné (2006) nous éclaire sur les aspects qui entretiennent ou dégradent la force de la parenté autour de la terre. Par exemple, l'analyse de la sémiologie des termes utilisés par les autochtones pour désigner les migrants, dans l'étude de M. Koné, illustre bien ces logiques d'abus et de domination.

M. Koné (2006), met en relief cet aspect important des éléments structurants le tutorat évoqué par Babo et par Chauveau : le respect du rite de reconnaissance qui n'est pas limité dans la temporalité. Selon elle, « *Le facteur temps (rapport à la temporalité), ici, est important car même si le migrant respectait ce rite pendant des années, dès qu'il l'arrête ou en diminue les fréquences, il y a problème (ex des Baoulé qui donnent un moment puis arrêtent). Ainsi, l'hôte perd à l'instant t2 la garantie ou la crédibilité qu'il avait en l'instant t1.* » **sic**. C'est le cas des Baoulé qui favorisés par l'Etat (Akindès, 2004, Babo, Goualy Bi, Koné *op. cit.*), se sont émancipées très vite de ces règles et se sont éloignés des campements autochtones pour jouir de leur autonomie. Cependant, les Voltaïques ont entretenu pendant longtemps de très bonnes relations avec leurs tuteurs.

Pour l'auteur les autochtones utilisent un registre à trois modalités linguistiques pour désigner les migrants en fonction du dynamisme des relations au sein du tutorat ou selon les formes d'assistance. De manière générale, « *les autochtones (Bété), se représentent comme des patrons vis-à-vis des migrants, c'est-à-dire des bitaba ou des gbitaba. Cela implique des relations de commandement, de chef-employé. Par conséquent il opère une distinction entre les migrants selon les affinités qu'ils entretiennent avec eux* ».

10 La théorie « Frontière pionnière » (Kopytoff 1987) stipule que sur les fronts pionniers : la richesse ne provenait ni de l'accumulation de biens matériels ni de la propriété de la terre, mais bien du pouvoir sur les hommes.

K. Koné (2008), réalise une étude sur les rapports ethniques en milieu rural, dans le sud-est ivoirien. Pour lui, la construction sociopolitique de l'autochtonie investit les rapports sociaux et structure les rapports fonciers sur la base de la disqualification des migrants.

« En effet, utilisant la position sociale ou le statut comme ressource, les autochtones reproduisent des institutions sociales à caractère coercitif. Le fonctionnement de ces institutions contribue à la fabrique d'inclus et d'exclus en prenant pour moule le contexte sociopolitique qui préfigure la disqualification des migrants ».

Tous ces travaux sociologiques, nous permettent de cerner le caractère dynamique des rapports de pouvoir et humain autour de la terre. Rapports qui se structurent tantôt dans une dimension fraternelle autour de la parenté et la terre, tantôt dans une dimension hégémonique autour de l'autochtonie, ou de l'allochtonie. La fiction du tutorat dont la fonction première était d'assurer la maîtrise foncière autochtone, sur la base de la fraternité et de l'autorité politique autochtone, finit par se transformer en une entreprise conflictuelle entre migrants et autochtones. Cependant, comment la gestion socio-politique de l'antériorité sur le territoire, fondée sur l'accueil fraternel de l'étranger, qui semblait avoir inhibé les séparatismes ethnocentriques formés par le colon, à donner lieu à la conflictualité entre autochtones et migrants, autour de la terre ?

Les mêmes auteurs précités font référence aux phénomènes de conjonctures pour expliquer la réactivation des tensions et dégradations des liens sociaux (Babo, Chauveau et M. Koné *op.cit.*). Toutefois, le changement de génération chez les tuteurs comme chez les migrants et l'augmentation de la pression foncière ont participé aux changements des normes locales du tutorat telles qu'elles prévalaient encore dans les années 70.

I.5.2. Les faits sociaux structurants et l'exacerbation des conflits

Pour A. Babo (*op.cit.*), la décennie 90 est révélatrice des « *antagonismes fonciers longtemps cachés par un système politico-administratif dans les années 50 et renforcé après l'indépendance* ». Suscitée par la crise économique de 80, la crise en milieu rural est marquée par « *une saturation foncière qui conduit à réinterpréter le processus de négociation des droits fonciers entre allogènes et autochtones* ». Pour les auteurs consignés ci-dessous, « *cette crise*

ayant épuisé le compromis houphouétiste ou l'ancrage local politico-économique du parti unique » (Akindès, Interpeace, Chauveau *Op.cit.*), « est à l'origine de conflits fonciers récurrents doublés d'attitudes xénophobes » (Babo, *op.cit.*).

Beauchemin (1999, cité par Chauveau, *Op.cit.*), en donne une parfaite illustration de la crise de « l'Etat paysan ivoirien » (Chauveau, *Op.cit.*). Avec l'effondrement de la mobilité sociale par l'éducation et l'exode urbain en 1980, on assiste dans les années 90 au retour significatif de citoyens dans les campagnes dont ils sont originaires (Beauchemin, *Op.cit.*). Cette situation entraîne la hausse de la demande d'accès à la terre, de fortes tensions intra-familiales, la contribution des lettrés aux micro-bureaucraties et à la vie politique villageoise, la constitution d'une catégorie de jeunes « chômeurs villageois ».

De manière générale, la dépréciation des cours du café et du cacao affaiblit progressivement le gouvernement qui abandonne « l'Etat de providence », élément essentiel de son ancrage local. C'est la montée en puissance de la pauvreté et de l'effondrement du pacte implicite « Etat paysan ivoirien et paysannerie locale » (Chauveau, *Op.cit.*).

J.-P. Colin (2004) souligne, par ailleurs, un changement au niveau des transactions foncières qui sont passées du don symbolique à des débours monétaires. La terre esprit, à caractère non marchand fait l'objet de transaction monétaire. On connaît une situation presque similaire dans l'Ouest du Burkina Faso (Bologo, 2004)

L'étude de Babo (*Op.cit.*), offre une parfaite illustration des effets pervers induits des phénomènes de transitions sur les rapports tuteurs-migrants. Pour lui, les tensions ont atteint leurs paroxysmes lorsque les migrants, ayant réalisé une « ascension socio-économique », ont essayé de s'affranchir des règles du tutorat. En deux décennies, les statuts s'inversent entre dominés et dominants¹¹. La reconnaissance perpétuelle du migrant vis-à-vis du tuteur est interprétée comme un abus. De plus, la monétarisation croissante (Colin, *Op.cit.*) des obligations sociales a fini par renforcer chez les migrants l'idée qu'ils ont acquis des droits fonciers définitifs et une certaine autonomie. Dans une telle logique, les migrants ont de plus en plus négligé les dons aux tuteurs, piétinant par extension « le contrat moral sous-jacent à l'échange foncier ». Dans les villages de la tribu Hampo, les immigrés burkinabés (Lobi et

¹¹Du statut de manœuvre agricole, de petits planteurs et commerçants, les immigrés et émigrés deviennent de grands planteurs et de puissants acteurs du négoce local

Dagari) qui vivaient dans les villages avec leurs tuteurs, se sont retirés en rejoignant les campements, afin d'échapper aux pressions sociales et économiques des autochtones. « *Cette attitude émancipatrice du migrant a provoqué l'émergence d'une conscience de groupe assiégé chez les autochtones, en réaction à une domination économique et sociale parfois perçue comme une menace extérieure en raison d'un contexte sociopolitique national délétère* ».

D'un côté, le sentiment croissant des jeunes autochtones de se retrouver sans terre dans un contexte de saturation foncière dont ils ne sont pas responsables, et de l'autre côté, la lassitude des migrants d'être constamment abusés par leurs tuteurs, alors que la monétarisation des devoirs de reconnaissance perpétuelle et des transactions devenaient élevées, ont fait du tutorat une entreprise de négociation permanente, dont les rapports suivaient l'évolution du contexte politique ivoirien. (Babo, Chauveau, M. Koné, *op.cit.*)

Mais comment, cette entreprise de négociation permanente s'est-elle matérialisée en violence ?

I.5.3 Des modèles d'explications diversifiés de l'escalade de la violence et unifiés autour des inflexions nationalistes

I.5.3.1 Instrumentalisation politique des conflits fonciers

Babo (*Op. Cit.*), explique l'émergence et l'escalade de la violence par un double processus d'instrumentalisation de la coutume et de la loi dans le champ du foncier. Ainsi, soutient-il, malgré la logique agraire sous-jacente au conflit, il a connu un fort prolongement au niveau national en raison de son double processus d'instrumentalisation. Il s'agit de la manipulation de la coutume dans la gestion du conflit au niveau local et de l'instrumentalisation de l'ethnicité politique au niveau national liant le droit foncier au droit politique (loi de 98).

Pour lui, la quête d'un nouveau projet national, amorcée en 90, autour de la raréfaction des ressources et des luttes pour le contrôle de l'Etat a permis le glissement des clivages fonciers autochtones-allochtones aux conflits autochtones-allogènes. Ainsi, sans avoir été la cause première de la guerre, depuis 1999, la loi de 98 en a été un facteur structurant. Conjugué avec les autres conflits de même nature dans les régions forestières, il a provoqué un sentiment d'injustice que les rebelles ivoiriens visaient à réparer.

Cette étude nous permet aussi de comprendre comment l'instrumentalisation politique de ce type de conflits peut créer des situations de conversion des conflits (passages des antagonismes entre nationaux aux antagonismes entre nationaux et non nationaux), mais aussi leur prolongement à l'échelle nationale en cas de jeux politiques risqués et « exclusionnistes ». Lesquels, créent sans doute des situations de réversibilité de la position victimaire des communautés selon leurs affinités avec l'ethnicité de l'Etat. Il convient de souligner que si les conflits qui se sont propagés entre 1995-1998 n'ont pas opposé les autochtones aux allogènes, c'est en raison du fait que leur participation aux élections de 1995 fut brutalement interrompue en 1990.

Mais, cette lecture de la conversion des conflits sous-tendue par l'instrumentalisation est désormais partielle quand on sait qu'il y a plus d'une décennie entre le conflit dans la tribu du Hompo et les réalités foncières au lendemain de la crise post-électorale. Cependant, Chauveau propose un autre modèle d'explication des violences autour du foncier. Celui de l'empilement des institutions et de la multiplicité des acteurs et des normes dans le domaine foncier.

Pour Chauveau (2000, 2 006), « *la réactivation de l'idéologie de l'autochtonie et le renforcement de la référence aux aspects ethniques dans le jeu politique des élites urbanisées, auxquels fait écho le débat sur l'ivoirité, ne suffisent pas à rendre compte de manière compréhensive des enjeux et des logiques des multiples catégories d'acteurs concernés par la question foncière* ». La loi de 98 n'a fait qu'augmenter les incertitudes en ce qui concerne la propriété foncière et exacerber les tensions entre migrants et autochtones, déclenchant par ricochet, des jeux de pouvoir entre une multitude d'acteurs dans l'arène foncière.

Pour lui, la « *conflictualisation* » politique de la société ivoirienne dès 1990, a mis en œuvre dans le champ foncier une multitude de normes et plusieurs catégories d'acteurs autres que les planteurs. Ces institutions et acteurs multiples, dont autrefois l'intervention visait l'ancrage local de l'Etat, ont revu leurs rôles au profit de la logique de la participation politique fondée sur l'ethnicité et des intérêts personnels. L'escalade de la violence autour des conflits fonciers reste en partie redevable à la faillite « *du compromis Etat et institutions de frontière*¹²

¹²Il désigne par institutions de frontières, les nombreuses institutions et arrangements, formels et informels, qui ont intervenus comme coutiers et règles dans la politique nationale de mise en valeur du patrimoine forestier. Il s'agit des systèmes de chefferies et des paysanneries locales, des agents de l'Etat, des associations de migrants,

agraire » et dans l'incapacité d'instauration d'un nouveau compromis capable de réguler les fronts pionniers, à l'aune du multipartisme.

Cette étude, bien que renseignant sur l'hétérogénéité des acteurs et la multiplicité des acteurs, élucide peu la manifestation concrète de la violence dans le sens de leur évolution. Dans le même sens de l'analyse des effets pervers de la loi de n° 98-750, M. Koné offre une lecture temporelle des processus de conversion des conflits et de leurs manifestations violentes.

M. Koné (2 006), soutient que les réformes politiques entreprises par l'Etat ivoirien ont contribué à rendre encore plus floue l'expression des droits fonciers. « *Trois lois, bien que portant sur des domaines différents, ont une forte imbrication : la loi n° 98-750 relative au domaine foncier rural, le Code civil relatif au mariage et à la succession (la loi 64-375 relative au mariage, la loi 64-379 du 7 octobre 1 964 relative aux successions et la loi 64-380 relative aux donations entre vifs et aux testaments) et le code de la nationalité* ». La nationalité qui n'était pas un facteur limitant dans l'obtention du titre foncier en Côte d'Ivoire, le devient à partir de 1998 selon la loi relative au domaine foncier rural. La nationalité ivoirienne n'est obtenue que selon les dispositions des articles 6 et 7 nouveaux de la loi 72-852 du 21 décembre 1972.

En voulant sécuriser des droits, la loi 98-750 a contribué à « insécuriser » une frange de la population (autochtones : femmes et jeunes, allochtones et non nationaux). La relative stabilité et cohésion sociale ont vite volé en éclat avec cette loi qui insécurise plus qu'elle ne sécurise les droits fonciers. Huit ans après sa promulgation, elle n'est pas appliquée car elle est inapplicable. Ainsi, chaque communauté étrangère (allochtone ou non ivoirienne), chaque groupe ou catégorie d'immigrant a eu sa période de déboires¹³. Le contexte sociopolitique changeant et la nouvelle loi, font de l'acquisition de terre une dette qu'on ne finit pas de payer (Koné, 2 002).

des mutuelles de cadres etc., et des divers arrangements qui devraient affermir l'ancrage politico-économique local de l'Etat paysan (parti-unique).

¹³Les trois repères indiqués par les interlocuteurs sont : le multipartisme (années 90), la nouvelle loi de 98 et la guerre (2002) : la guerre a eu lieu en 2002 mais de nombreuses personnes la date de 2000, élection de Gbagbo comme président de la république ; certains interlocuteurs parlent aussi de la nouvelle loi (« loi Gbagbo » en 2000). La plupart des difficultés pour les étrangers (baoulé, « dioula », « mossi ») commencent ou s'accroissent, selon ces interlocuteurs originaires des zones de savane, avec l'élection de Gbagbo (2000). En 2000 et 2001, la moyenne mensuelle des conflits réglés chez le sous-préfet de Gboguhé était d'environ 12 à 13.

Son analyse contrairement aux autres nous offre des données à la fois temporelles et contextuelles permettant d'apprécier la nature des violences autour du foncier¹⁴. Cependant, elle ne permet pas de saisir la trajectoire directe des conflits depuis le démarrage de l'économie de plantation jusqu'au lendemain de la crise postélectorale. Les processus de militarisation et de milicianisation de la société ne figurent pas dans son analyse.

Cependant Goualy-bi (2012), donne une autre interprétation de la loi de 98. Pour lui, la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 est une loi consensuelle, votée à l'unanimité des membres du Parlement. Ce cadre juridique nouveau permet de donner sa terre en garantie pour des prêts mais aussi de moderniser les exploitations agricoles, en y effectuant des investissements. Il encourage également le maintien et le retour des jeunes à la terre sur le bien foncier familial bien identifié et sécurisé. En outre, elle donne une valeur marchande aux terres du domaine foncier rural. Il précise toutefois qu'elle a souffert du manque de sensibilisation et d'information auprès des populations. Enfin, c'est un outil de paix sociale durable qui met fin à l'époque du flou d'accès au foncier rural.

I.5.3.2 Renforcement du processus de frontière interne et les ferments de la manifestation cyclique de la violence intercommunautaire autour du foncier rural.

Pour Banegas (*Op.cit.*), en Côte d'Ivoire, les mobilisations ultranationalistes du régime, pendant le conflit politique de 2002, ont exacerbé les rapports sociaux aussi bien à l'échelon national que local. Les tensions intergroupes ont changé de forme : « *d'économique et foncière, elles sont devenues politiques et culturelles* ». La perception des étrangers, pour utiliser ces termes, s'est ainsi « ethnicisée ». Dans le même sens, Coulibaly (*Op.cit.*), souligne que les critères qui régissent désormais les rapports sont fondés sur le terroir, l'autochtonie, la culture et la religion et plus seulement les traits socio-économiques. Pour eux, la mutation s'observe dans la définition de l'étranger « *ce n'est plus seulement l'immigré, c'est le « Dioula », le nordiste ou le musulman. C'est aussi l'allochtone quel qu'il soit, c'est le voisin (ainsi, par*

¹⁴Les rapports conflictuels entre autochtones et migrants burkinabé se manifestent par des incendies des campements des migrants, la prise avec violence des récoltes en séchage (fève de cacao ou grains de café), récolte ou ramassage de produits (cabosse de cacao), ramassage ou prise d'animaux (poulets, pintades, moutons). A côté de ces actes, on oblige les burkinabé à participer financièrement aux funérailles d'un tel patron (tutorat collectif) ou d'un chef défunt. Les conflits fonciers peuvent se juger chez le sous-préfet mais se terminent de plus en plus à la gendarmerie car il y a parfois coups et blessures.

exemple, des Baoulé dans l'Ouest) ». Ces tensions intergroupes connaissent une extension considérable, opposant des ensembles géopolitiques-le Nord vs le Sud — et des ensembles humains — qui, « en dépit de leur histoire commune ou de leurs divisions internes, se pensent désormais dans des rapports d'extranéité radicale ».

Kouamé (2010), focalise spécifiquement son analyse sur les rhétoriques victimaires et identitaires des communautés en conflit dans l'ouest ivoirien. A cet effet, il affirme que « *chaque communauté impliquée dans le conflit assume un statut de victime qu'elle récuse pour ce qui est des autres* ». Ainsi, pour les allogènes, leur posture victimaire est redevable à leur ascension économique qui est mal vécue par les autochtones. Les allochtones, se considèrent comme des victimes parce qu'une « *stratégie autochtone réelle ou imaginaire* » est mise en œuvre pour les dépouiller de leurs terres, dans un contexte de saturation foncière.

Les autochtones, quant à eux, formulent une rhétorique victimaire à triple sens. La première modalité est « *un fort sentiment d'envahissement qui s'est consolidé au fur et à mesure des vagues successives de migrations enregistrées dans la région, avec leur corollaire immédiat qui est une compétition plus accrue pour l'accès à la ressource foncière* ». La seconde modalité discursive est en rapport, « *avec le tribut payé à l'héroïsme des fils de la communauté dans leur résistance face à l'« envahisseur » venu du nord* ». La troisième modalité est « *le résultat d'une logique de vendetta fondée sur des antagonismes anciens qui les opposeraient aux Dan ou Yacouba, leurs voisins immédiats, les Guéré* ».

L'apport fondamental de cette étude réside dans le fait que l'identité de base fondée sur le statut origine (migrant/autochtone) se greffe à celui de victimes. Celui-ci, est sous-tendu par des justifications diversifiées, permettant « *un ralliement communautaire plus fort qui transcende les clivages internes* » parce que reposant sur une sélection minutieuse des « *traumatismes choisis* ». Les « *traumatismes choisis* » par les différentes communautés pour renforcer « *la mémoire collective de victime* » restent liés à la trajectoire historique du développement de l'économie de plantation. Elle-même en lien avec l'historicité de la construction de la nation ivoirienne.

Tout en confirmant la thèse de la posture victimaire, Interpeace propose un diagnostic participatif de la violence cyclique et des facteurs de division.

Pour (Interpeace, 2013), selon les populations rencontrées le foncier, la plupart du temps indexé comme le principal foyer de la violence à l'ouest, « *ne constitue pas aux yeux des participants l'unique source de violence, mais plutôt la pointe visible et facilement identifiable de l'iceberg* ». La problématique des conflits fonciers est un enchevêtrement complexe de ressentiments socio-économiques, de pratiques et valeurs culturelles, de faits historiques intercommunautaires, mais aussi intergénérationnels et de manipulation socio-politique.

« *L'auto-victimisation de toutes les parties prenantes de la région reste le défi majeur à la reconstruction du tissu social, au dépassement de la violence, et l'apaisement du climat de suspicion et de méfiance entre les parties prenantes* ». En effet, ce point a été identifié par tous les participants comme la priorité et devrait être traité en amont à toute initiative visant à régler durablement et efficacement : les problèmes fonciers, de l'instrumentalisation de l'ethnie, de la faiblesse de l'Etat ou encore de l'impact des crises. A l'ouest, c'est toujours l'autre qui est responsable le coupable¹⁵.

De manière spécifique, au niveau des causes de la violence¹⁶ autour du foncier établies par les participants, il ressort que : la responsabilité de la persistance de la violence incombe à la fois à l'Etat pour son laxisme, aux jeunes autochtones qui remettent violemment en cause les transactions antérieures de leurs aînés, les aînés sociaux autochtones comme allogènes qui ont perdu leurs crédibilités auprès des cadets.

« *Ainsi, dans ce complexe de relations confligènes, les uns considèrent que les actions violentes qu'ils posent eux-mêmes ou par procuration (à travers des milices jouissant de l'onction communautaire et armées par leurs propres soins ou par des élites locales) procèdent d'une violence à rebours, légitime* ».

Enfin, Banegas fait une projection des rapports humains futurs autour de la terre au regard de l'ingérence des milices ou des groupes d'auto-défense.

¹⁵ L'ancrage de la rhétorique victimaire fondée sur l'auto-victimisation est si profonde, permanente et complexe qu'il est presque impossible de dégager une cartographie des acteurs clés en absence d'un travail réel de déconstruction de leurs discours

¹⁶Du point de vue allogène et allochtone, les aînés sociaux autochtones se sont engagés dans des cessions monétaires des droits fonciers aux migrants du fait de leur faible conscience de la valeur économique de la terre. Ces derniers, pour protéger leur patrimoine acquis dans le cadre de cessions qu'ils assimilent à de la vente, s'arment ou recourent à des supplétifs pour défendre leur patrimoine.

Banegas (2010) Les conflits locaux, continuent autour des enjeux fonciers. Ils se renforcent avec le retour des populations « allogènes » sur des terres dont elles avaient été chassées par les « autochtones » et qu'elles reconquièreent avec l'appui des factions armées. En effet, selon cet auteur, l'implication des *dozos* laisse penser que la milicianisation de l'Ouest ivoirien va se poursuivre dans les années à venir.

Au terme de notre exploration documentaire, il convient de retenir que plusieurs tendances explicatives de l'émergence et de l'évolution de la violence se dégagent :

D'abord nous avons la tendance historico-idéologique prenant pour points focaux, les principes historique et politique, qui ont gouverné l'installation des migrants sur les fronts pionniers. L'analyse des principes d'intégration des migrants concerne les travaux des auteurs comme Chauveau, Raulin et Banegas. Ces auteurs mettent en relief comment l'Etat colonial et plus tard ivoirien a formaté les identités ethniques, l'enracinement des stéréotypes ethniques et leur matérialisation dans l'espace - territorial et mental - du pouvoir.

La seconde tendance, indexe les rapports humains et de pouvoir autour de la terre. Les travaux de Babo, Chauveau, Koné, Coulibaly permettent de comprendre la nature hégémonique des rapports autochtone-migrant.

En outre les analyses, opérées par des auteurs tels que Colin, Beauchemin etc., montrent comment les phénomènes de conjoncture ont ouvert les conflits latents liés aux stéréotypes ethniques.

De plus, la politisation des conflits fonciers a été mise en avant pour expliquer l'escalade de la violence sur les fronts pionniers ivoiriens. De telles explications se retrouvent chez des auteurs tels que Babo, Koné etc.

Enfin, selon la dernière tendance, les processus de conflictualisation politique et militaire ont fini par instaurer une culture de la violence à l'Ouest. La longue crise politique, l'affaiblissement de l'Etat, les affrontements communautaires etc., ont créé les conditions d'une manifestation cyclique de la violence entre les peuples ayant en partage le front pionnier de l'Ouest.

A travers ces analyses, nous avons perçu les différents points sous lesquels les conflits fonciers et les affrontements violents qui en découlent ont été traités par les spécialistes. La majeure partie des auteurs s'accordent donc sur les effets historiques et de conjonctures en ce

qui concerne l'émergence de la violence dans le foncier rural. Mais les modèles d'explications de la flambée de violence présentent à la fois des variabilités au niveau des points d'analyses et une unicité autour de l'instrumentalisation politique de la question foncière. De plus, rares sont les travaux qui offrent une typologie des modes d'expression de la violence criminelle avec une vue synoptique. Ils mentionnent l'existence de la violence, sans pour autant entrer dans leurs manifestations ouvertes.

En somme, toutes ces études ont été menées de manière pertinente, selon les objectifs qu'elles se sont assignées. De ce fait, elles nous permettent de disposer d'informations assez riches et diversifiées pour l'élaboration d'une socio-histoire de la violence criminelle. Cependant l'originalité de notre étude, repose surtout dans la prise en compte des mutations depuis le démarrage de l'économie de plantation jusqu'à nos jours pour déterminer les facteurs qui alimentent la violence cyclique à l'ouest. Dans cette perspective, il s'agit d'établir un véritable rapport du présent au passé, en vue de saisir la dynamique des conflits fonciers, depuis le latent à l'escalade de la violence criminelle. Seront indexées l'ensemble des interactions (politiques, socio-économiques, agraires etc.) en termes de ruptures et de continuité qui font de Duékoué une localité endémique. Elle se propose donc de retracer, grâce à une socio-histoire, les conditions d'émergence et d'évolution de la violence autour du foncier, vers des formes de plus en plus criminelles.

I.6 Objectifs de l'étude

A travers le cas de Fengolo (sous-préfecture de Duekoué), l'objectif de cette recherche est de comprendre l'histoire de l'émergence et de l'évolution des violences criminelles autour du foncier en Côte d'Ivoire.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Reconstruire l'histoire sociale et les conditions d'émergence et de transformation des rapports fonciers vers des formes de violence de plus en plus criminelles.

- Identifier puis analyser les formes d'expression locale des violences criminelles autour du foncier, les manifestations, les acteurs (porteurs et les victimes de violence), ainsi que l'évolution de leurs interactions (identités, logiques, stratégies).
- Connaître les perceptions des individus et communautés sur l'évolution du sentiment d'insécurité foncière et sociale.

I.7. Hypothèses

Les violences criminelles actuelles autour du foncier trouvent leur origine dans l'histoire du développement de l'économie de plantation cacaoyère et caféière.

La diffusion de l'identité de porteurs et de victimes de la violence, autour du foncier, entre les communautés reste dépendante des stratégies et des logiques mobilisées pour le contrôle de la ressource foncière.

La persistance du sentiment d'insécurité foncière et sociale pourrait s'expliquer par la perte de la confiance mutuelle et à une crise profonde du lien social.

Matériels et Méthodes

I.8. Site d'étude

I.8.1 Choix de la zone d'étude et aspects généraux du site

Conscient du fait que les conflits fonciers, et les violences qui en découlent, couvrent généralement tout l'Ouest ivoirien, le village de Fengolo dans la sous-préfecture de Duekoué, fut choisi pour plusieurs raisons. Ces raisons sont liées à son positionnement géographique, à son peuplement, à ses réalités socio-économique et politique.

Le village de Fengolo est compris entre le 6° et le 8° nord, à environ 450 km d'Abidjan, la capitale économique ivoirienne et à environ 330 km de Yamoussoukro de la capitale politique.

Ce village a été choisi parce qu'il a abrité le premier conflit foncier ouvert en 1997, avec une forte implication des autorités gouvernementales d'alors. Ce conflit est perçu comme le point de départ du déclenchement des conflits fonciers dans les régions forestières ivoiriennes. Ce conflit s'est caractérisé par des violences avec d'importants dégâts matériels et mort d'hommes. Donc la dimension criminelle des conflits à laquelle nous nous intéressons dans le cadre de cette étude y est fortement présente.

Pendant la crise socio-politique de 2002, Fengolo était situé dans la zone de confiance¹⁷. Autrefois zone « *de ni loi, de ni paix, ni guerre* », donc sensible, Fengolo a été le théâtre de combats, d'attaques, et de graves violations des libertés et droits fondamentaux de l'homme. On y trouvait à cet effet, au carrefour du village, un véritable port sec où l'on pouvait se procurer des armes de guerres, des munitions et de la drogue.

I.8.2. Population cible et échantillonnage

a) Population cible

La population de Fengolo est cosmopolite. Elle se compose d'autochtones Guéré, d'allochtones (Baoulé, Senoufo, Lobi etc.) et d'allogènes (Burkinabé, Maliens etc.). Alors que les Guéré sont détenteurs de droits coutumiers d'appropriation foncière, les autres

¹⁷ Fengolo est située à 4 km du corridor de Guitrozon, anciennement tenu par le contingent de L'ONU-CI et de la force française la licorne. D'une part, la ville de Duekoué symbole de la résistance pro-gouvernementale situé à 7 km de Fengolo, tenu par les forces loyalistes et les milices associées, et d'autre part, la ville de Man au main des insurgés à 76 km de Man. ¹⁷

communautés citées détiennent des droits obtenus via divers modes (droit de culture, achat, don, location...).

Dans le cadre de cette étude, différentes catégories d'acteurs sont prises en compte. Ce sont :

- Les acteurs directement ou indirectement, impliqués dans les violences. Il s'agit des autochtones Guéré, des allogènes et allochtones (non nationaux ressortissants CEDEAO, nationaux),
- Les chefs traditionnels (chef de village, de communautés)
- Les leaders de jeunes issus des groupes ethniques identifiés dans le village. Le choix de ces interviewés s'est opéré sur la base des personnes impliquées dans des litiges fonciers ou victimes d'actes de violence criminelle en lien avec le foncier. Le critère d'inclusion porte donc sur le fait d'avoir été une victime ou un porteur, soit sur le fait d'être un témoin privilégié.

En plus de ces acteurs, seront prises en compte des personnes-ressources ayant un intérêt dans les questions de violences criminelles autour du foncier. Ce sont :

- La police
- Le corps préfectoral (Sous-préfet, service du domaine, comité de litige)
- L'ONU-CI
- Les ONG

Le critère de sélection des personnes-ressources s'est effectué sur la base d'une bonne connaissance des litiges, des rapports fonciers ou le fait d'avoir été un témoin privilégié de certains faits en rapport avec la violence.

Relativement à la question de l'échantillonnage, il convient de préciser que nous nous situons dans le cadre d'une étude qualitative de type étude de cas. Selon, les exigences méthodologiques, nous travaillerons avec un nombre restreint de personnes afin de collecter des données plus approfondies et détaillées sur le sujet à l'étude. Nous n'avons donc pas utilisé de méthode statistique d'échantillonnage. Nos enquêtés, ont été sélectionnés selon leur disponibilité, leur niveau de connaissance sur les thèmes abordés, et implication dans les cas de conflits et de violence identifiés sur le terrain.

I.9. Tradition d'enquête

Nous nous situons dans le cadre d'une étude qualitative, avec pour tradition d'analyse l'approche étude de cas, des violences criminelles autour du foncier (à partir de Fengolo village de la S/P de Duékoué). Cette option, thématique et d'analyse détermine le choix des informations recherchées qui s'organisent autour des archives, des enregistrements, les interviews et observations. Lesquelles déterminent, implicitement, les matériaux et méthodes d'analyses.

Nous partons des archives et de la documentation de gestion de conflit de la chefferie. Il s'agit de documents relatifs aux plaintes, à l'histoire et à la délimitation du terroir, à la méthodologie locale de gestion de conflits. Mais notre problématique — portant sur l'analyse des mutations consubstantielles à la violence mutante, à l'Ouest nous a conduits à compléter ces données susmentionnées par des investigations de terrain. Lesquelles investigations ont été mises en œuvre sur la base de la méthodologie que nous exposons à présent.

I.10. La production des données

I.10.1. Phase exploratoire

La démarche exploratoire est une étape capitale de la recherche. L'intérêt de cette phase réside dans sa capacité à ouvrir les contenus du champ de travail, grâce à deux approches souvent menées en parallèles : d'une part, la recherche documentaire (lectures) et d'autre part, les entretiens non directifs.

La phase exploratoire de terrain s'est déroulée à Duekoué ville du 11 au 13 mars 2014. A cette occasion, nous avons réalisé des entretiens avec la police, la Direction Régionale de l'Agriculture, la Préfecture (Secrétaire général), des leaders communautaires (Chef de quartier carrefour et un membre du comité de paix de Fengolo et représentant des allochtones et allogènes de Fengolo).

La seconde phase exploratoire sur le site de Fengolo, s'est déroulée du 06 au 24 août 2013. Il s'agissait pour nous d'appréhender l'ensemble des réalités spécifiques au champ de l'étude, à la question foncière, aux violences et de rompre avec un certain nombre de préjugés. Cette phase nous a donc permis d'établir nos constats, de mieux problématiser la situation et de rendre ainsi opérationnel nos objectifs et hypothèses.

I.10.2 L'enquête de terrain proprement dite

L'enquête proprement dite a débuté par un premier séjour de terrain, du 24 septembre au 7 octobre 2014, dans le village de Fengolo. Un autre retour de séjour allant du 09 au 15 novembre a permis d'approfondir certaines questions et de se rendre dans les villages satellites ou campements d'étrangers de Fengolo (Rémikro, SEBAF, et de Georgeskro). Les entretiens se sont déroulés essentiellement avec les enquêtés consignés dans le tableau ci-dessous. Le nombre inégal s'explique en partie par les réticences et l'indisponibilité des enquêtés selon les communautés¹⁸.

Tableau N°1 récapitulatif du profil d'acteurs enquêtés et les thèmes abordés

Acteurs	Statuts des acteurs	Types de données collectées
Autochtones	- Chef du village de Fengolo - Secrétaire du chef - Président du comité de paix - Président du comité de litige - Président du Comité villageois de gestion foncière rurale	- Données de contexte (création et peuplement du village, organisation socio-politique, système foncier et économie locale, administration des litiges etc.) - Gestion foncière et évolution des rapports communautaires - Typologie des conflits - Emergence et évolution des violences
	- Personnes âgées (1) - Adulte (2) - Jeune (2)	Approfondissement à partir du vécu des acteurs (à partir de cas, de récits de vie)
Allochtones	- Chef de la communauté sénoufo - Leader des allochtones et allogènes (Chef Dozo) - Baoulé (2)	- Conditions d'accès à la terre - Evolution des rapports communautaire - Gestion foncière et évolution des rapports - Émergence et évolution des violences
Allogènes	- Chef de la communauté Burkinabé Personne âgée (1) - Adulte (1) - Jeune (1)	- Conditions d'accès à la terre - Evolution des rapports communautaire - Gestion foncière et évolution des rapports - Emergence et évolution des violences

Source : notre enquête 2 014

¹⁸ La phase de la collecte des données proprement dite a coïncidé avec la récolte du café et du cacao, donc les Baoulé qui sont généralement dans les zones reculées, n'ont pas participé au même titre que les Guéré, les Sénoufo et les Burkinabés. Le premier campement proche se situe à 7,5 Km.

I.10.3. Technique et outils de collecte

Notre matériau de collecte s'articule essentiellement autour des protocoles d'interview, des notes de terrain, et des grilles d'observation et de lecture de documents multi-sources (articles scientifiques, archives de la chefferie, registre des plaintes foncières, les types de contrats formels et informels etc.).

a) Technique de collecte

- **Entretien semi-directif** : permettra la collecte de données en rapport avec nos objectifs visés. Son apport consistera par exemple à stimuler nos enquêtés à nous renseigner sur l'évolution de la violence et les logiques des acteurs etc. Comment le tissu social s'est dégradé pour donner lieu à l'escalade de la violence. Les entretiens ont porté sur l'histoire sociale, le déroulé des différentes phases pionnières, l'évolution des rapports migrants-autochtones, les conditions d'émergence et d'évolution de la violence et leurs conséquences sur le tissu social.
- **Recherche documentaire** : la consultation de multiple source écrite (rapports scientifiques, archives de la chefferie etc.), pour garantir l'objectivité des faits historiques que nous allons tenter de retracer. Les PV relatifs à la gestion des litiges de la chefferie, travaux de recherches sur l'Ouest forestier, rapports d'ONG, etc.
- **Observation directe** : cette observation in situ nous a permis d'observer les interactions entre les diverses parties au quotidien. Il s'agit donc, d'appréhender l'écart entre leur discours, comportements et pratiques en relation avec les faits relatés, mieux leurs interactions au quotidien. A cet effet, on observe une forte fracture sociale-, faite de méfiance-, entre les communautés autochtones et migrantes. De part et d'autre de ces communautés, c'est l'autre qui est le conspirateur, et responsable de la fracture sociale et des conflits. Chacun met, de ce fait, en avant son statut de victime sans forcément se remettre en cause.
- **Les récits de vie**, répondent à l'hypothèse selon laquelle le profil, la trajectoire individuelle, et la position des acteurs au sein des groupes familiaux influencent leurs

comportements (violence, détournement, corruption etc.) et leurs actions ainsi que leurs accès à la terre¹⁹. *Les rhétoriques, victimaires*, et la grammaire sociale qui en découle répondent au souci de saisir les récits communautaires qui entretiennent la fragmentation sociale entre communautés et la « *mémoire intense de victime* » des communautés protagonistes. Lesquels, entretiennent l'escalade de la violence à l'ouest.

I.11. Cadre d'analyse

I.11.1. L'approche historique

Elle permet de saisir l'origine, et l'évolution des phénomènes. A partir d'archives ou autres documents d'histoire, des récits de vie, des biographies, des trajectoires de vie des acteurs. Cette approche a donc l'avantage de permettre dans le cadre de cette étude une analyse diachronique et synchronique des conditions d'émergence et d'évolution de la violence criminelle autour du foncier. Pour nous, on ne peut comprendre l'escalade de la violence, ni ses diverses formes d'expressions que si l'on la resitue dans une périodisation qui correspond aux inflexions du contexte historique, dans laquelle elle s'est déployée, et aux conflits d'acteurs qui en émergent.

Bref, la méthode historico-dynamique permettra une meilleure compréhension des rapports entre les différentes communautés de migrants et les populations autochtones.

I.11.2. L'approche compréhensive et les théories interactionnistes

L'approche compréhensive prend sa source dans les travaux anciens de Dilthey (1899-1911), de Simmel (1858-1918), de Weber (1864-1920) et de Schutz (1899-1959).

L'approche compréhensive accorde la primauté à la compréhension de l'acteur en action. « *L'action sociale* » (weber) ou les acteurs en interaction ne peuvent être compris sans la prise en compte de leur propre perspective, en pénétrant dans leur univers de sens, logiques et motivations.

¹⁹ D'appréhender, comment le niveau d'instruction des acteurs, leur appartenance politique, leur position sociale dans l'arène villageoise et urbaine, aux niveaux du lignage, de la famille influent et permettent de manipuler les rapports fonciers et les verdicts des règlements des conflits

A cet effet, les théories interactionnistes²⁰ stipulent que l'individu est un acteur interagissant avec le monde social, spatial et temporel. Il construit son univers de sens non à partir d'attributs (inconscient) ou d'impositions externes mais à travers une activité délibérée de donation de sens.

Dans le cadre de cette étude, cette approche nous permettra, de saisir les perceptions et représentations des acteurs (porteurs et victimes) d'actes de violence criminelle autour du foncier. En effet, les transformations foncières et les violences qui en découlent sont intimement liées aux perceptions et aux représentations que les acteurs se font – et se faisaient de la terre. La cohabitation d'acteurs aux identités multiples²¹, aux perceptions et représentations controversées, fait évoluer les rapports autour de la terre vers des rapports de plus en plus conflictuels et violents. La concrétisation de ces logiques fait intervenir des stratégies multiformes pour la maîtrise et le contrôle de la logique foncière.

I.11.3. L'approche stratégique

En référence à M. Crozier et E. Friedberg (1977), nous partirons aussi des acteurs de la violence, de leurs vécus pour découvrir le système qui seul peut expliquer par ses contraintes les apparentes irrationalités du comportement de l'acteur. Il s'agit ici d'appréhender les diverses stratégies des acteurs et les contraintes environnementales (auxquelles ils sont confrontés du fait de l'instabilité des pratiques foncières) en vue de reconstituer la rationalité du jeu foncier ayant présidé l'escalade de la violence autour du foncier.

I.12. Dépouillement et traitement des données

Le dépouillement et le traitement qualitatif des données reposent essentiellement sur l'analyse du contenu. L'analyse du contenu permet d'étudier et de comparer les sens des discours pour mettre à jour les systèmes de représentations véhiculés par ces discours. Il existe

²⁰ (d'Herbert Blumer (1969) et Erving Goffman ([1971] 1973), de Harold Garfinkel ([1967] 1984), d'Alfred Schütz ([1940-1954/1971-1975] 1987), Peter Berger et Thomas Luckmann ([1966])).

²¹ Les perceptions des acteurs et les représentations sont intimement liées au positionnement de chaque acteur dans l'arène sociale, du fait qu'il soit instruit ou pas, de sa proximité à la tradition ou au modernisme...

plusieurs types d'analyse de contenu, mais celui qui va nous intéresser dans notre étude, c'est l'analyse thématique. L'analyse thématique consiste à découper transversalement un fragment de discours. Chaque thème est défini par une grille élaborée empiriquement. Les données qualitatives ont donc fait l'objet d'un traitement manuel (traitement qui s'est fait en une lecture de l'ensemble des transcriptions des entretiens, par le repérage des mots-clés retenus puis, la classification des discours en fonction des niveaux explicatifs de la problématique).

I.12. Difficultés et limites de l'étude

L'étude, que nous venons d'effectuer, comme bon nombre d'études comporte des limites dont la prise en compte permettrait de mieux apprécier les résultats obtenus. Cependant, ces limites n'affectent pas fondamentalement la pertinence de l'analyse et des résultats obtenus. Il convient toutefois de nommer les plus importantes :

La première difficulté reste liée à l'insuffisance du temps imparti pour la collecte des données pour une socio-histoire bien élaborée. La distance qui sépare la ville de Bouaké à celle de Duékoué, l'épuisement tardif du programme universitaire, ne nous ont pas permis une immersion totale sur le terrain nécessaire pour contourner les résistances et les blocages sociologiques²² à la collecte des données sensibles.

La seconde difficulté rencontrée fut l'éloignement des campements du village dont le plus proche se situe à 7 km. La dernière difficulté est liée à l'indisponibilité des migrants en raison du démarrage de nos enquêtes qui a coïncidé avec la traite cacaoyère.

²² Alors que les interviewés du camp Dioula affirment que certains jeunes autochtones auraient reçu des primes de réinsertion, les jeunes autochtones contournent la question de l'auto-défense. Par exemple, un jeune autochtone interviewé, et désigné par un autre enquêté autochtone comme un milicien, refuse d'assumer son statut de milicien. Cependant celui-ci aborde les questions relatives à la violence, à l'engagement et même fourni un récit sur les exactions dont il aurait été témoin et victime (présentation d'une trace qu'il assimile à une blessure par balle...

RESULTATS

I-Histoire sociale et dynamique foncière à Fengolo

I. 1. Situation géographique et aspects généraux de Fengolo

La position officielle du village de Fengolo fut déterminée en 1922 par l'administration coloniale. Le village de Fengolo, compris entre le 6° et le 8° nord, est situé à environ 450 km d'Abidjan, la capitale économique ivoirienne.

Fengolo est situé à environ 8 km de la ville Duékoué, chef-lieu de la Région du Guémon dans le District des Montagnes et fait frontière avec les villages de Guitrozon au sud à 3 km sur l'axe Duékoué – Bangolo, de Toa-Zeo à 13 km à l'Est.

L'histoire sociale de Fengolo amorcée par le peuple Wè de la tribu Tchêtan, aux alentours de 1900 est avant tout le produit de migrations internes — d'alliances, de guerres tribales et communautaires.

L'actuel site de Fengolo est une agglomération de quatre sous-groupes à savoir : les Wè appelés les Tchêtan et les Glanho, Youhou et Djilha). Fengolo est rattaché au canton « *Zagna* » ou central de Duékoué. Le quatrième, les Gbaho, les moins nombreux, est un sous-groupe assimilé au Glanho. Ils sont les premiers qui à établir une alliance avec les Ganho, dans le courant de 1900.

Le village abrite aujourd'hui une forte présence étrangère composée de nationaux et de non nationaux. Fengolo a une population estimée à environ douze mille (12 000) habitants. Les allochtones (Sénofo, Baoulé et Lobi etc.) et allogènes (Burkinabé et Malien) représentent 60 % de l'effectif total soit 9 000 habitants. (Cf. RGPH 1 998).

I.2. Historique de la création et du peuplement de Fengolo

L'histoire de la création du village commence avec la bataille de Mligba, peu de temps avant l'arrivée des colons dans la région. Dans le courant de l'année 1900, les Glanho sont attaqués à partir de Mligba par la tribu Doo de Guiglo. Le village est détruit et les Glanho vaincus se déplacent pour atteindre un premier site qu'ils nomment petit Mligba.

« Affaiblit militairement par cette bataille, les Glanho craignent une prochaine attaque et leur incapacité à se défendre. Les Glanho sentent la nécessité de trouver un site sécuriser, où ils pourront trouver la paix et la tranquillité » D.Z (chef du village de Fengolo).

Petit Mligba est vite abandonné, pour atteindre l'ancien ou le premier site qui abritera le village de Fengolo. Selon les anciens et les sachant du village interrogé : « *Le choix du site fut inspiré par les indications ancestrales, selon lesquelles le peuple Glanho devrait s'arrêter où la fourche du guide allait s'accrocher. Ainsi, la fourche s'accrocha à un roseau situé sur les premiers sites. D'où le nom Féonglo qui signifie sous le roseau* ». (D.Z chef du village, et son secrétaire)

Finalement le village de Fengolo fut créé par les Glanho après exécution des prescriptions des esprits ancestraux. Après la création du village, le peuplement va se poursuivre avec l'arrivée des autres sous-groupes Wè (de la tribu Tchêtan) en raison des répressions coloniales.

En effet, dans la même période, les colons assujettissent le peuple de Gbaoubly et les firent sortir de la forêt pour construire la route jusqu'à Zouékoulahé. Les résistances autochtones deviennent vives et la répression coloniale intensive dans la région. En vue d'échapper aux pressions coloniales et aux guerres tribales, les Gbaho, conduit par Dahe Tehe, sont les premiers à rejoindre, les Glanho dans l'ancien Féonglo. Les deux autres sous-groupes, les Djila et les You atteignent Féonglo peu de temps, après²³.

En 1910, le colon exige le transfert des Tchêtan sur l'actuel site de Fengolo en vue de mieux les exploiter. « *Pour atteindre leur objectif, les colons demandent au chef de mandater ses sujets, vers 1912, pour faire des champs de patates dans l'actuel Fengolo. Une fois les champs terminés, les Tchêtan se rendent compte de la volonté voilée du colon de les soumettre à des travaux forcés* ». (Propos du Chef de Fengolo). C'est la débandade, le peuple Wè, de la tribu Tchêtan, du canton Zagna ou central de Duékoué, se réfugie dans le Tiba (île). Les blancs sont à leurs trousses pendant près d'un an. Il a fallu une femme vivant derrière la rivière N'zo pour indiquer la position des Tchêtan.

En 1913, le N'zo est contourné, les Tchêtan sont pris par surprise. Brutalement assujettis par les colons, Tchêtans sont conduits sur l'actuel site de Fengolo (sur les terres de Guezon).

²³ Extrait des archives de la chefferie, « **Les Glanho**, fondateurs du village et les plus nombreux des Tchêtan, vivaient à Diébobly sur les sites de Glérou et Dinhingoulé situés respectivement à 2 km et à 4 km de la rivière Sminhi. Précisément derrière le N'zo. **Les Gbao** occupaient Gbouloti, vers pan ou Gozon, à Séhéya et Zranzon proche du mont sacré Gbaha- Séba. **Les Djilakokohon**, les moins nombreux, occupaient l'île Tiba, Nanandy, Zibodoun, Dihinglodi, entre les rivières Konimin, Gbahaminmin, Lébao et le N'zo. Enfin, **les Youhoukonhon** vivaient à Démonbly actuel Glohéto, Laobly actuel Kpandi, Yohobby à Pinhin, Glahibly ou Blédi et à Blably (Biavon). Blaby ou Biavon, situé à 50 km de Sminhi, étaient le lieu des échanges entre Fengolo et Diourozon » *sic.* (USAID, 2014)

Les To ont cédé une partie de leurs terres comprise entre Gbo et Guémon aux Tchêtan à cause de l'alliance existant entre les To de Toa-Zéo et les Gbaho de Fengolo.

I.3. Organisation sociale et politique

Au niveau socio-politique, Fengolo est administré sur une base organisationnelle, hiérarchisée et démocratique, faisant intervenir quatre quartiers : *You, Glao, Gbaha et Djila*. Le chef est choisi parmi, les quatre sous-groupes autochtones, fondateur du village. Les notables, sont choisis dans les quatre quartiers. Le chef du village et les notables sont choisis sur la base des qualités suivantes : la générosité, l'impartialité, l'intelligence, la tolérance, résider au village, avoir une bonne connaissance des us et coutume etc. Les étrangers ne peuvent accéder, ni à la chefferie, ni à la notabilité.

Chaque quartier est dirigé par un chef de quartier, en étroite collaboration avec les chefs de famille et le Président des jeunes. Nous avons les Présidents du Comité de Paix, du comité de litiges, du Conseil des notables, de l'assemblée villageoise et le Président du Comité central des jeunes. Le Comité de litige est chargé de régler les litiges de tous genres et surtout ceux liés à la terre. Quant au comité de paix, il veille au maintien de la cohésion sociale. Tous ces comités sont soumis à l'autorité du Chef de village (Chef suprême). Ils participent de ce fait à la résolution des problèmes à plusieurs niveaux – du micro et macro — en vue d'atteindre le consensus et de garantir la démocratie, base de la cohésion sociale.

I.4. Economie villageoise

Suite à l'amenuisement progressif des fronts pionniers Est, du Sud-ouest et du Centre-ouest, l'on assiste au développement de l'économie de plantation dans la région de l'Ouest notamment à Fengolo (Duékoué). Sous l'influence des facteurs favorables (abondance de terre, climat, végétation et sol favorable à l'agriculture, la politique agraire fondée sur les migrations internes et externes de 1980), le système économique traditionnel préexistant dominé par le café, la culture du riz et du kolatier va se transformer en un système d'économie de plantation basé sur les cultures de rente. Ces cultures de rente sont essentiellement constituées de la culture du café et du cacao Dès son introduction dans la période coloniale, la culture du café a connu un succès fulgurant chez les autochtones Guéré par rapport à celle du cacao. Par la suite, celle du cacao sera introduite dans la région et va connaître un véritable essor avec l'arrivée massive

des migrants. Il faut mentionner le fait que les plantations autochtones s'étendent sur de petites superficies et sont inférieures ou égales à 2 ha.

À côté de ces cultures de rente, il existe des cultures vivrières qui constituent des produits de consommation locale (riz, manioc, igname, maïs, banane plantain, banane douce...). On note aujourd'hui un développement de petits commerces (vente de légume, de poisson sec, boutique, restaurant de fortune, vente de vin de palme etc.) qui alimentent le pouvoir d'achat des ménages.

I.5. Système foncier local

La gestion coutumière ou le contrôle social de la terre à Fengolo se manifeste à travers le patrimoine foncier collectif, le régime foncier traditionnel et les droits sur la terre.

Le patrimoine foncier de Fengolo intégrant le village, en tant qu'unité sociale concrète de résidence, ne se définit pas seulement par des institutions encadrant et englobant un certain nombre d'individus. Mais par une base territoriale propre, territoire homogène, occupée initialement par les lignages fondateurs ou les quatre sous-groupes Wè de la tribu Tchêtan.

« Nos terres vont des anciens sites occupés par les Tchêtan à notre nouvelle position déterminée par le colon ! Donc il y a celles qui appartiennent à Guézon et aux To de Toa Zéo avec qui nous avons contracté des alliances. Aujourd'hui, nous avons du mal à reconnaître les limites officielles de nos terres. Elles vont d'ici, jusqu'au N'zo et même au-delà dans le Scio. Mais ce qui est derrière le N'zo là nous, on connaît même plus ça parce que ya le scio, la forêt classée. Le positionnement de chaque quartier n'a pas été fait comme cela. Chaque groupe s'est positionné en fonction de son patrimoine et de ses parents. Tu vois, les Glanho là sont les cousins des wè de Guitrozon donc ils se sont installés vers Guitrozon [...] » sic²⁴ (Propos de la notabilité : Chef du village et Chef de terre).

Le chef de terre a la gestion des terres des quatre lignages. Ces prérogatives comportent des dimensions religieuses liées à la terre. Il cumule aussi des pouvoirs juridiques dans l'arbitrage des litiges fonciers. Cependant ses pouvoirs n'empiètent pas sur le pouvoir du chef et il ne peut revenir sur les concessions déjà faites.

²⁴ Voir rapport de, USAID 2014, les différentes positions occupées par les lignages fondateurs de Fengolo.)

Le régime foncier se résume à la sacralité de la terre, à son caractère collectif et inaliénable.

« La terre est sacrée, c'est la propriété des masques. Chaque personne a droit à la terre pour nourrir sa famille ; c'est pourquoi chaque famille a bénéficié d'un patrimoine bien défini selon la coutume Wè. Lorsqu'un Wè avait besoin de la terre, il allait voir le chef de terre qui lui donnait une parcelle à défricher [...] en retour celui-ci, doit respecter les rituels ancestraux et les droits de ses voisins. Les étrangers ont même bénéficié de l'hospitalité coutumière, en accédant à la terre sous le couvert et l'autorité des familles autochtones ». Chef de terre.

Selon la coutume Wè, la terre ne se vend pas, on ne refuse pas la terre à un homme, surtout à un enfant du village et même à un étranger. *« Nos parents comme je vous ai dit hier, c'est pas des vendeurs de forêt, de nature. Moi mon grand-père par exemple [...], en réalité c'est que ce sont des gens qui aiment les étrangers, le nom Wèhii là, il est accueillant, qui a pitié, il a pitié, il est humaniste c'est ce que ça veut dire réellement [...] »* (D.Z, Chef du village autochtone).

L'étranger ne bénéficie pas des mêmes faisceaux de droit que l'autochtone dans la coutume Wè. Si l'autochtone peut bénéficier de la terre, par don (legs) ou détenir un droit de propriété exclusif sur la terre, l'étranger ne peut détenir que le droit d'usage de la terre. Ils y accèdent sous le couvert des familles autochtones et sous réserve des rituels ancestraux.

« Même les étrangers ont acquis la terre gratuitement par défrichage c'est après que [...]. Sinon dans la coutume Wè, la terre ne se vend pas, c'est pas bon c'est tout ça qui a créé les problèmes qu'on connaît aujourd'hui [...] » (TD, Vice Pr du comité de paix).

La terre acquise légalement, selon la coutume Wè, fait l'objet de transfert trans-générationnels. Sur un mode patrilinéaire pour les autochtones, les droits antérieurs détenus par le défunt sont transmis à ses enfants : *« Dans la société Wè, ce sont les enfants — hommes qui héritent de leurs pères. Si ya pas d'homme, on prend l'aîné des femmes, ou les frères. C'est le cas de Mme Kaboré fille de Fengolo [...]. Les frères du mort héritent rarement des terres [...] »* D.Z, Chef autochtone)

Sur une reconduction des clauses foncières antérieures avec l'héritier du défunt étranger : *« son fils le remplace, sous présentation de ses papiers ; au cas où il n'y a pas de fils ; on demande à la personne qui doit remplacer le défunt de fournir la preuve de parenté dans le cas contraire on retire la terre [...] jusqu'à ce qu'un vrai parent se présente »* D.Z (Chef du village de Fengolo).

I.5.1. Economie de plantation villageoise et colonisation agraire

I.5.1.1. Phase pionnière : accès à la terre via l'alliance et la parenté

Avec l'économie de mise en valeur, le peuplement de Fengolo va se poursuivre, et sera complété par l'arrivée des allogènes et allochtones.

« Dans le temps, la forêt était dangereuse (les buffles, et les bêtes sauvages tout cela), c'est ici au village que les bêtes étaient rares sinon dans la forêt noire, il fallait être courageux pour s'installer. Nos parents même cherchaient des gens avec qui vivre dans leurs campements. Donc chacun avait son baoulé, son mossi, chez nous là les hommes-là, était la propriété de quelqu'un. Quand quelqu'un même fait palabre avec lui, on menaçait c'est avec mon baoulé, mon mossi ou mon dioula que tu fais palabre ? Comme si c'était quelque chose (...) tout était bien y a avaient pas de conflits (...) » (D.Z)

En 1930, trois (3) étrangers d'origine Burkinabé sont accueillis sur l'actuel site de Fengolo. Vers 1980 ils atteignent une centaine.

« C'est les Beogo, Salam Traoré et Bourema Kaboré qui sont venus les premiers là non ? Voilà, Ils ont été installés par Nah Gabriel habitant du quartier You, comme manœuvre sur les terres de sa famille ; je pense qu'il leur a donné des portions de terre pour leurs besoins [...] » D.Z (Chef du village de Fengolo).

La première phase pionnière se caractérise par l'intégration des migrants autour de la parenté par alliance et par rituel autour de la

terre. Elle met en relief une relation socio-politique, entre autochtones et migrants, suivant une logique de subordination du migrant et surtout de l'autorité de l'autochtone. De manière générale, la première phase pionnière s'est déroulée dans un contexte où l'ascendance démographique représentait des enjeux politiques et socio-économiques importants pour les villages autochtones²⁵. Les migrants occupaient généralement des places de manœuvres agricoles au sein des familles des autochtones : *« Et puis, premièrement, les vieux là, eux vendaient pas la terre. Quand ils voient quelqu'un qui vient comme ça, il dit tu es mon fils tu travailles bien, faut t'asseoir là-là tu vas travailler. Il y en a qui ont gagné place comme ça, cadeau il n'a même pas payé [...] » (G.G jeune autochtone).*

²⁵ L'appel à l'étranger, dans le sens de Kopptoff, était déterminant et faisait office d'option stratégique pour les villages et les populations autochtones. Comme l'affirme DZ *« nos parents faisaient plus confiance aux étrangers, entre les Wè il y avait la méfiance, les gens ne s'aimaient pas, y avait trop de jalousie, chacun voulait dire c'est lui. »*

Par la suite, ils ont acquis la terre par alliance : « *il y a d'autres qui ont eu la terre, quand ils ont marié nos sœurs Guéré* ». D'autres par compte ont acquis la terre par don symbolique : « *les étrangers ont eu la terre à Fengolo en donnant des pagnes ou de la boisson* » (O.C. jeune autochtone)

En retour le migrant devrait affirmer une reconnaissance perpétuelle vis-à-vis du tuteur en raison de l'accueil et de l'usage de la terre. « *Nos parents donnaient toujours des cadeaux, de l'argent pendant les fêtes, les funérailles, à la rentrée [...]* » (K.K.D, allochtone baoulé). Comme le confirme la majeure partie de nos enquêtés, les transferts des parcelles ou l'accès à la terre autour de la parenté par rituel ou par alliance, ce sont déroulés dans un environnement paisible.

« *Sinon quand les étrangers sont venus nouvellement là y avait pas de problème. Au moment ça va commencer [les conflits], c'est sur affaire de porc [...] et puis la guerre est rentrée dedans. Sinon avant quand, ils sont venus on jouait bien, quand nous, on fait raphia, eux, ils partagent ensemble avec nous. Quand eux aussi ils font palmier on partage ensemble ; ou bien ils coupent et ils envoient au campement. On a quelque chose ma femme va manger ta femme va manger, on est bien* » (Y.V, Vieux autochtone)

Cependant, dans le déroulé des rapports entre autochtones et migrants, la monnaie va commencer à s'installer progressivement. Amorçant petit à petit le glissement des rapports fraternels migrant-autochtone, fondés sur la parenté par alliance ou par rituel, vers une marchandisation des rapports autour de la terre. En effet, des actes de ventes isolées ont été effectués vers la fin de la décennie 70 (voir l'annexe I).

Ces discours retracent en partie le contexte dans lequel certaines portions transférées pour un usage à durée non déterminée ou déterminée ont fini par faire l'objet de ventes. Les propos d'acteurs ci-après illustrent cette marchandisation de l'accès aux terres de culture.

« *Il faut reconnaître aussi que chez nous les Wè, il n'est pas aisé de voir son frère prospérer. Donc la jalousie, chez nous l'hypocrisie était assez développée. Les gens faisaient plus confiance à l'étranger qu'à leurs frères même. C'est ça qui a favorisé l'installation massive des allogènes et allochtones. C'est à partir de 90 que les ventes de terre ont commencés. Donc à leur arrivée certains pouvaient être sur 10 ha à 10 000 F parce que l'intention des Tchêtan c'était de vivre avec les gens* ». (D.Z, chef du village)

« Les baoulés là c'est le travail, le travail, c'est le travail qu'ils ont fait là c'est avec cet argent-là qu'ils ont pris pour payer nos parents. C'est pas des gens qui sont venus avec des millions, non, non. Il a commencé à planter banane, avant quant banane sortait là c'est des remorques qui vont charger. Ils vendent banane, ils peuvent avoir plus 200 milles, 400 milles et puis, ils viennent blaguer nos parents avec les 10 milles, 20 milles » (GG. jeune autochtone).

I.6. Emergence du marché foncier

Si certaines conventions de ventes remontent à la fin de la seconde moitié des années 70, la vente de la terre devient une pratique courante dès le début des années 80. Avec la fermeture des anciens fronts pionniers ivoiriens, le village de Fengolo, à l'image de tout l'ouest ivoirien connaît un vaste mouvement de colonisation agraire dans les années 1980.

« C'est le grand Yadé qui a installé les baoulés vers le N'zo là-bas. Moi mon vieux, il était parti à la chasse et puis il a vu deux baoulé, un Yacouba il a demandé à ces personnes-là, en brousse ici personne ne connaît ici, qu'êtes-vous venus chercher ici ? Ils disent c'est Yadé qui nous a envoyé travailler. C'est ça il est allé prendre ces délégations au village pour partir demander vous êtes venus faire quoi ici réellement. Ils disent que Yade nous a vendu kilomètre de terre ici. Vendre forêts ? (...) c'est ce qui a été découvert, tout le monde a commencé à vendre » (O.C, jeune autochtones)

contact avec eux ». (D.B. jeune autochtones)

On assiste alors à l'arrivée massive des allochtones et allogènes. A l'échelle du village de Fengolo, la vente se vulgarise et devient pratique courante lorsqu'un courtier de « l'Etat paysan », ressortissant du village, vend des terres aux allochtones et allogènes.

« Nos premières personnes qui sont arrivées, on a notre grand, qui s'appelle Yadé. C'est lui qui a fait venir les baoulés sur terre fengoloise. Les années 80-84, je ne sais pas, il faisait quel travail [...]. Parce que dans l'ancien temps-là, il y a des gens qui sont proches des préfets. Quand les préfets se déplacent, ils se déplacent, leur rôle est grand. [...] C'est des personnalités, ils ne sont pas préfets mais toujours en

L'activisme de ce courtier, a donc ouvert le champ du passage de la « terre bien ancestral, esprit, propriété du Gla ou masques » à la terre « objet marchand ou monétaire ». La terre devient donc une ressource mobilisée pour résoudre les besoins autochtones : « D'autres faisaient ça pour mettre les enfants à l'école. Il y en a aussi c'est pour leur poche, se dépanner. Y en a d'autres les enfants ne font pas quelque chose pour eux, ils sont en ville ou au village, ils s'enfoutent.

Donc quand c'est comme ça, tu vends pour vivre avec ta femme et les tout-petits [...] (Y. C. vieil autochtone).

Les migrants de la seconde phase pionnière sont passés en général par leurs différentes communautés. *« Moi, je suis venu. J'ai un tuteur dioula, il m'a présenté à un chef du village Dioula, le chef du village m'a présenté à un chef du village Guéré, le chef de village Guéré a envoyé l'information de part à d'autre celui qui a une forêt y a un preneur qui est arrivé » (O. S leader communautaire)*

D'autres s'inscrivent dans le renouvellement de génération, certains dans le morcellement du patrimoine acquis, soit dans une perspective de succession ou de gestion en cas d'absence ou d'invalidité.

On assiste à une véritable compétition foncière, des transferts de terre aux migrants entre autochtones issus d'un même terroir ou de terroirs voisins. Les premières tensions foncières entre les villages autochtones sont nées de cette compétition foncière. C'est le cas palpable du conflit entre autochtones de Fengolo et de Diourouzon qui date de 1986.

1.6.1 Spécificité du marché foncier : pratiques, acteurs, logiques et perceptions

A partir des années 85, la pression sur la ressource foncière conduit à une individualisation, une privatisation et une marchandisation, croissantes, des droits fonciers (Platteau cité. Soro, 2 008). Cependant, au regard des données collectées, ce marché foncier présente des irrégularités et mieux, des « *imperfections* » dans le sens de Colin et al (2 006).

A) Pratiques de vente

Selon les données de terrain les prix pratiqués ont évolué dans le temps : *« Fengolo même la terre a commencé à se vendre à 30 milles francs, ça c'est dans les années 80. Aujourd'hui, c'est arrivé à un niveau où ça monte chaque année, ça monte. Sinon on a commencé 30 milles francs l'ha, y a d'autres qui ont payé 50 milles francs, ya d'autres 60 milles francs l'ha. Aujourd'hui, ça peut faire 250 milles francs. » (P. G, Chef communauté burkinabé).*

Comme l'attestent les conventions de vente, détenues par des interlocuteurs et, que nous avons consultées, la terre pouvait être achetée, soit au comptant, soit par crédit, après avoir versé une avance conséquente.

Les superficies varient, selon le degré de la valeur accordée à la terre. A Fengolo, « *des kilomètres de forêt* » ont été vendus, des hectares et même des campements. La variabilité des prix a été fonction, de l'offre et de la demande, de la temporalité, et de la distance qui sépare le terrain du village : « *Quand nous sommes arrivés nous avons voulu que ce soit tout près là, mais à chaque fois que vous touchez une parcelle on dit c'est pas pour nous, c'est la terre de Baoubly, notre terre se trouve derrière là-bas c'est ça qui nous a envoyés jusqu'à 35, 25 moi je suis à 16 km [...] après avoir fini de vendre le lointain, ils ont commencé maintenant à descendre hein* » (O.S, chef autochtone).

Actuellement, les ventes de terre sont rares et on assiste à une vulgarisation du planter-partager ou des locations de terre. Les prêts ou dons ont disparu depuis la seconde phase pionnière. Les locations de terre concernent les cultures vivrières et le planter-partager les cultures pérennes. Les modalités dépendent des clauses arrêtées par les concernés. Selon les données du terrain, à l'échelle du village de Fengolo, le planter-partager est une pratique récente.

B) Acteurs

Ces transferts fonciers marchandés ont été plus orientés dans le sens autochtone — migrant que dans le sens autochtone-autochtones, mais très souvent aussi dans le sens migrant-migrant. Les terrains ont été cédés d'abord par les aînés sociaux à charge de la gestion du patrimoine familial, puis par les jeunes retournés ou restés au village.

« *C'est les parents qui ont commencé à vendre donc comme ça continue, continue et puis, maintenant ils ont vu qu'il ne pouvait rien rester dessus, les jeunes sont rentrés dedans.* » (Y.V, Viel autochtone)

« *Si tu n'as pas payé avec le papa, tu as payé avec le grand frère ou bien avec l'enfant. Ce sont eux qui vendent mais pour dire qu'on a pris la terre par force là, ça c'est pas vrai.* » (P. chef communauté Burkinabé)

Finalement, les vendeurs étaient et sont les aînés sociaux, les cadets, les migrants ayant acheté de la terre et les acheteurs sont généralement les migrants (ressortissants CEDEAO, allochtones Baoulé, Sénoufo, Lobi, etc.)

C) Logiques de profit et perceptions controversées des acteurs

Dans la perspective autochtone, il s'agissait de céder les parcelles sur lesquelles, le contrôle et la maîtrise foncière étaient faibles.

« En 82-83 nos vieux nous appellent, il nous dit ya des étrangers qui vont prendre nos forêts, donc on est au temps du Président Houphouët Boigny, donc on va vendre faut pas que quelqu'un va prendre nos forêts pour s'asseoir. Quelqu'un peut pas laisser sa forêt et puis l'autre va prendre. Donc ils ont commencé à mettre les gens dedans » (Y.V. vieil autochtone). Les premières ventes concernent surtout les terres éloignées et quelques vieilles caféières. *« Les tout premiers terrains qu'on a donnés étaient ceux qu'on ne pouvait pas regarder, au fond au fond là-bas, c'est après avec la crise que tous, c'est mélangé »*. (B.D, autochtone)

Cependant, les perceptions controversées entre autochtones et migrants sur la nature du faisceau de droit marchandé posent la question des principes qui gouvernent le marché.

« Faut jeter un coup d'œil au convention de vente ou d'achat. Soyons, un peu honnêtes. Est-ce que quelqu'un peut te vendre quelque chose qui pourri pas à 20 milles. Bon, une terre que tu as eu à 20 mille l'hectare, que tu vas l'exploiter jusqu'à tu vas mourir et puis tu vas venir mettre tes enfants ou parents la dessus et ceux à qui ça appartient et lui ses enfants ? Pendant 20 ans tu as trop retiré ton argent » (G.G, jeune autochtone)

Pour les autochtones le coût croissant des transactions n'est pas synonyme de vente définitive

« Parce que ton propre frère, il y a souvent des histoires, on ne s'entend pas et ça se termine souvent avec des meurtres, des empoisonnements [...] donc c'est comme ça, tu veux placer, je te donne à 30.000. Donc progressivement aux alentours de 1997 l'hectare faisait 80.000. Maintenant les gens faisaient toujours ça dans la même optique, parce que si je dis je vais donner à mon frère ou vendre cher, les gens vont repartir chez eux » (D.Z, chef autochtone)

« Mais quelque chose qui va te rapporter des millions, ne peut pas te coûter moins chère. Nos parents ont vu ce qu'il y avait dans le cacao, donc les contrats ont grimpé. Les contrats ne sont pas réglés, ils ont profité de leur pouvoir d'achat pour piéger les vieux et les jeunes villageois [...] Comment veux-tu que les gens qui sont venus les mains vides soient propriétaires ? On leur a donné la terre, aujourd'hui ils sont propriétaires parce que on les a laissé travailler » (GG, jeune autochtone)

Les transactions foncières font l'objet de signature de petits papiers entre vendeurs et autochtones. Par contre, pour les migrants les petits papiers qui font office de conventions de vente ou de location, quand bien même jugés informels restent toutefois la preuve des droits fonciers qu'ils ont acquis (droit de propriété définitif, usage, planté-partagé etc.)

« *Nous tous on a payé, celui qui n'a pas parti à la sous-préfecture ou à l'agriculture c'est par manque de moyen. Sinon quand on paye, il vient devant nous on fait les papiers, tous les papiers là ça se trouve avec nous.* » (P.G. chef Burkinabé) Ainsi, la terre « objet marchand », impulsé par le développement de l'économie de rente ont fini par faire émerger un « *marché foncier imparfait* », dont les dérives s'intensifient avec le processus de la saturation foncière et l'évolution des rapports humains.

1.6.2. Jeu, imperfection marché et évolution des rapports sociaux autour du foncier

Le jeu foncier qui évolue en fonction des ressources matérielles et immatérielles, migrantes et autochtones en interaction autour de la ressource foncière reste marqué par dessous est évocateur, pour illustrer les pratiques foncières. C'est l'histoire de l'installation, d'un colon agraire allochtone

Encart 1 : Micro-récit de vie

« *Moi, je suis venu j'ai un tuteur dioula, il m'a présenté à un chef du village Dioula, le chef du village m'a présenté à un chef du village Guéré, le chef de village Guéré a envoyé l'information de part à d'autre celui qui a une forêt y a un preneur qui est arrivé. Là on présente à un premier il me détourne. Je viens de Daloa, je dis bon comme vous avez fini l'enterrement, je suis venus maintenant on va essayer d'aller sur le terrain pour que vous puissiez me montrer la parcelle. On me dit mais tu es qui, toi-même tu viens d'où, c'est pas moi qui vous ai donné l'argent la fois passé là. On se connaît pas et c'est une réalité, on me connaît pas. J'étais tellement étonné de leur comportement, j'ai dit à mon tuteur pardon va arranger ça. Lui aussi on dit on le connaît pas, il dit ah c'est pas moi qui ai pris l'argent pour vous donner (...). Ma première plantation n'a pas été donnée, après avoir déboursé 200 milles francs pour l'enterrement de leur grande sœur, le corps qui était là, vous voyez le Guéré est capable de tout ; sinon ça ne se fait pas quelqu'un qui a contribué à l'enterrement de votre sœur vous devez quand même être reconnaissant (...). Après leur débat y a quelqu'un d'autre de la famille qui a dit : vraiment, de la manière dont le Mr là s'est occupé de notre corps, je ne vais pas le laisser bras ballant. Appelez-le, je suis d'accord que vous avez donné l'argent à ceux-là, moi aussi je suis de la famille, je vais te donner ce que tu demandes mais tu vas payer, tu as donné 200 milles francs mais eux ils n'ont pas de forêt. Quand c'est comme ça quand l'argent de dioula ou de baoulé est gâté y a pas de remboursement, c'est cadeau ; on a été toujours trainé comme cela dans la boue. Le Guéré n'a jamais remboursé qui que ce soit dans ce village-là.* » (O.S Leader de la communauté

La seconde illustration, en termes de pratiques foncières, est un fragment de discours extrait des propos d'un jeune autochtone. Celui-ci met en relief une manœuvre de migrant :

« Les étrangers profitent de la mort de leurs tuteurs pour dire qu'il ont payé la terre. Quand tu lui demandes où est le contrat, il dit on n'a pas fait de papier mais il y a des témoins. Mais tu es mossi, et puis tu envoies tes frères comme témoins, ça marche pas. Moi en 1994 on voulait me faire ça, mais j'ai pas accepté, j'ai récupéré mon champ » (G.G, jeune autochtone)

L'anarchie dans laquelle se déroulaient les transactions à Fengolo (absence de cadre légal et règles rigides de la vente au plan traditionnel et caractère informel des ventes) ont contribué à pervertir les rapports fonciers et par extension les rapports humains. (Voir tableau récapitulatif des stratégies des auteurs autour de la ressource foncière, en fin de chapitre)

1.7. Du délitement des rapports fonciers aux conflits fonciers : vers des points de vue controversés

Si pour les autochtones de Fengolo, la crispation des relations avec les migrants démarre avec le conflit Guéré-baoulé de 1997, les migrants surtout, Burkinabé situent ce phénomène aux alentours de 1985. Pour les allogènes et allochtones, de manière générale, les problèmes surviennent avec le renouvellement des générations autour des cessions suite à la mort soit d'un autochtone soit d'un migrant.

« Quand tu entends que ton logeur est mort, ton cœur bat. Les problèmes commencent à venir Tu penses d'abord comment faire pour aller aux funérailles. Si tu n'as pas eu l'argent, ah c'est compliqué. Si t'as eu l'argent c'est un peu bon. Mais après tu peux avoir des problèmes. On te met ici, on met là-bas, c'est pas lui le propriétaire [...] personne n'a été informé or eux tous ils savaient. Si, quand c'est nous ton remplaçant vient on trouve toujours quelque chose à dire [...] ». (B.M jeune allochtone)

Pour d'autres migrants, de manière réelle ou imaginée, les autochtones nourrissaient déjà le projet « machiavélique » de les exproprier depuis leurs installations :

« Je vais vous dire une réalité et même devant les chefs du village y a des témoins beaucoup d'exemples. En 85/86, j'avais un vélo j'ai donné à mon travailleur je voulais marcher pour connaître la distance. Des burkinabé sont passés à vélo, ils ont traversé une flaque d'eau et ça a jailli pour mouillez un peu, des jeunes Guéré. Comme ils ne comprennent pas français, ils

sont partis. Moi je suis derrière. Les propos que j'ai entendus, vous allez voir quand vous allez finir de reboisez vos plantations vous allez partir comme les précédents. Ça m'a dit que même les plantations qui sont là ont été créées par d'autres personnes qui sont partis... »

(O.S chef dozo, leader communautaire)

Tableau n°2 : stratégies des acteurs impliqués dans les transactions foncières

Acteurs	Objectifs	Ressources	contraintes	stratégies
Autochtones	<ul style="list-style-type: none"> - Maitrises foncières - Contrôle du rapport de force dans le sens du maintien de l'autorité politique autochtone et subordination du migrant - Main-d'œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> -Vaste patrimoine forestiers (favorable à la pratique du binôme café-cacao) - La coutume Wè (le tutorat) -Niveau d'instruction relativement élevé pour la seconde génération, -contrat informel 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoritisme de l'Etat vis-à-vis des autochtones (la terre appartient à celui qui la met en valeur) - Interdiction de redevance - Faible intérêt pour le travail de la terre 	<ul style="list-style-type: none"> Vente de terrains éloignés Ventes illicite, multiple d'une même parcelle Reconquête des terres ou révision des contrats par contestation Critique de la politique nationale de la mise en valeur Mobilisation récurrente du registre nativiste et maintien de la fiction du tutorat
Allochtones et allogènes	<ul style="list-style-type: none"> Accès à la terre, Droit de propriété 	<ul style="list-style-type: none"> - Force de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Analphabétisme, généralisée - Caractère informelle des ventes 	<ul style="list-style-type: none"> - Achats de terre -achats délibérée de parcelles déjà occupés -Transformation des contrats (de location en vente, augmentation de superficie), -Positionnement de faux héritiers, -Occupation illégale

Source : notre enquête 2014

II. Des Mutations foncières à la violence criminelle à Fengolo

II. 1. Facteurs de mutations sociales et foncières : chronologie des faits

II.1.1. Du multipartisme à la brutalisation des rapports communautaires

« Il y avait le multipartisme, toutes les occasions servent aux politiciens. Pendant que les gens se battent pour un porc ou un frère qui a été tué, les politiciens eux, ils avaient un autre langage. Bon vos terres là, si vous êtes avec nous on va les chasser. De l'autre côté on dit nous si nous sommes là on ne peut pas vous chasser » (D.Z, chef du village de Fengolo).

Le multipartisme et la mort du président Houphouët en 1993, constituent des repères²⁶ permettant de situer la réactivation des revendications autochtones contre les droits fonciers acquis par les migrants. *« L'usage de la question foncière dans le discours des acteurs du "jeu" politique comme argument électoral "La terre n'appartient plus à celui qui la met en valeur" a certainement contribué à accentuer les tensions et conflits fonciers dans les campagnes ivoiriennes » (Kouamé, 2 006).*

A Fengolo, les nouvelles générations autochtones, manifestèrent des sentiments d'hostilité et de rancœur non seulement à l'encontre des migrants (allochtones et allogènes) mais aussi à l'endroit de leurs aînés qui avaient bradé la terre. Cette réactivation de la coutume et de l'autochtonie, a placé les jeunes comme des acteurs centraux du jeu foncier. Les pratiques foncières sur fond d'abus et de rattrapage viennent pervertir les rapports fonciers autochtones-migrants.

« Ça commençait à devenir grave, les Guéré te vendent la terre et puis demain, tu vois un autre frère à qui on a vendu la même terre [...]. Quand tu veux te plaindre on dit tu as payé avec un enfant et que ses parents vivent. Entre-temps c'est pas un enfant, est-ce que mon fils qui est là-là c'est un enfant ? D'ailleurs même, la terre c'est pas pour vous c'est pour nous. Quand tu venais à Fengolo est que tu es venu avec la terre ? ». (Y.P vieil allochtone)

La récurrence et l'intensification des pratiques perverses autour du foncier vont conduire les allogènes, spécialement les Baoulé, à développer des stratégies de résilience. Il s'agissait essentiellement d'un repli communautaire, plus affirmé, fondé sur le boycott collectif des exigences sociales et économiques des populations Wè, en mettant en avant le *« principe houphoutien »*. En outre, ils opèrent une rupture des actes d'entraide et de reconnaissance aux

²⁶ Chauveau (2004), Kouamé (2006), Dozon (2011)

tuteurs. « *Nanan a dit la terre c'est pour ceux qui travaillent, ils ne veulent pas travailler et puis, ils nous fatiguent, alors qu'on a payé la terre [...]* » (KKD jeune allochtone). « *Cette attitude émancipatrice des migrants Baoulé* », vis-à-vis des autochtones Wè, pour emprunter les propos de Babo, va déclencher un cycle ininterrompu de la violence entre communautés à Fengolo.

Le premier affrontement intercommunautaire oppose les Baoulé aux Guéré en 1997. Pour toutes les communautés, la crise de 1997 marque le début des affrontements ouverts.

En 1998, les tentatives étatiques de résolution du conflit débouchent sur l'élaboration de la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 suivi d'une forte campagne de médiation organisée par le Président Henri Konan. Le village de Fengolo obtient la construction du foyer dénommé la concorde de Fengolo et des promesses de dédommagement en argent pour les autochtones. Parallèlement, les habitants de Fengolo rentrent dans un conflit foncier violent avec les populations du village voisin de Diorouzon.

En 1999, les tentatives de réconciliation avortent avec le coup d'Etat. La partie occidentale de la Côte d'Ivoire sombre dans la psychose. Les logiques d'autochtonie refont surface, cette fois sur fond d'instrumentalisation politique. Les renégociations de contrats entre autochtones et migrants s'intensifient. Les migrants (allochtones et allogènes) sont dans une situation où leur présence à Fengolo et généralement à l'ouest du pays reste incertaine. Certains autochtones accélèrent les transactions dans l'optique de les récupérer au cas où Gbagbo, leader de l'opposition FPI, est élu à la présidence de la république.

« *Ils ont vendu la terre et nous, on la travaille, si ça réussit on va nous chasser, nous, on a entendu ça dans les oreilles [...]* » (P.G. chef Burkinabé).

« *D'autres Guéré ayant vu qu'à Tabou, les gens commençaient à chasser les étrangers, ont commencé à vendre n'importe comment la terre. Ils n'ont pas dit à leurs parents parce qu'ils se sont dit qu'ils allaient récupérer la terre après* » (K.KD, jeune autochtone).

La crise politique qui se déroulait à l'échelon national est transvasée à l'échelon régional par les hommes politiques. Le conflit Guéré-Baoulé est récupéré par les élites politiques des diverses communautés et implique désormais les étrangers. Désormais les imaginaires populaires des diverses communautés sont formatés et propices à l'escalade de la violence. Pour les Wè, l'électorat du FPI reste la clé de voûte de la reconquête de terres perdues. Parallèlement dans l'imaginaire populaire akan, seul le PDCI peut garantir les droits qu'ils ont acquis sur les

terres. Les nordistes partageant souvent des points de proximités culturels avec les allogènes, suivant la même logique commencent à être favorables au RDR.

« Les hommes politiques sont allés leur dire qu'on va leur arracher la terre, donc ils ont incendié encore les campements que Bédié a reconstruits pour ne plus qu'on revienne. Quand on voulait se plaindre on nous a dit laisser ceux-là, si on vient au pouvoir on va les chasser. Tu sais avant pour être maire ou député à Duékoué si tu as au moins 70 % à Fengolo tu gagnes, c'est comme ça la politique nous a mélangés. » (D.Z, chef autochtone).

En 2000, le président L. Gbagbo accède à la magistrature suprême, et son élection va consolider les logiques de reconquêtes autochtones de terres exploitées par les étrangers. On assiste à toutes sortes de tracasseries pour extorquer des fonds aux migrants. Des expulsions d'anciens occupants non autochtones précèdent à l'installation de nouvelles personnes. Les terres sont démesurées et certaines parties de la parcelle revendues.

II.1.2 Crise militaro-politique de 2002 : déplacements de populations, intensification de l'insécurité sociale et foncière

« Près d'un siècle après, les Tchétan se trouvent dans l'obligation de quitter le village de Fengolo »²⁷. Le 27 décembre 2002, le village de Fengolo est attaqué par des insurgés. Selon nos interlocuteurs, c'est à partir de la crise militaro-politique ivoirienne que leur patrimoine foncier a été occupé de manière anarchique et illégale par les allogènes et les allochtones.

« Les Guéré, ne sont pas les vendeurs de terres. C'est à partir de la crise de 2002 que nous avons perdue toutes nos terres. Avant la crise seulement 30 à 35 % de nos terres qui étaient exploités. La crise a fait qu'aujourd'hui près de 80 et plus ne sont plus sur notre contrôle [...] il y a des familles aujourd'hui qui n'ont plus de terre » (D.Z, chef autochtone).

Quant aux allogènes, voici, un fragment de texte qui résume en partie les rapports difficiles qu'ils entretenaient avec les Guéré :

« Mais quand ils ont entendu que la guerre est arrivée à Korhogo, Sur le goudron là à Fengolo, il y avait trois barrages. Le jour qu'on va partir en brousse là, on se regroupe, au moins 10 personnes pour aller chercher de la nourriture ; c'est pas pour aller travailler dèh. Pour aller chercher banane, maïs, igname. On prend notre pièce, ils nous recensaient d'abord avant de passer » (P.G. chef Burkinabé)

²⁷ Propos de D.Z

En 2005, Fengolo subit à nouveau une attaque et les populations se réfugient à Guitrozon et à Petit Duékoué. Le conflit serait parti de l'assaut manqué de Logoualé du 27 au 28 février 2005 par les miliciens et jeunes patriotes venus d'Abidjan et de Guiglo. Selon des informations collectées, les « *jeunes patriotes* » qui ont été mis en déroute à Logoualé ont établi un barrage entre le corridor tenu par les casques bleus de l'ONUCI et le village de Fengolo. Pour des raisons qu'elles ont du mal à s'expliquer, les populations allogènes, notamment Baoulé affirment avoir été très souvent l'objet d'agressions lorsqu'elles se déplacent vers Duékoué pour y effectuer des courses.

Ces agressions quoique fréquentes et injustifiées n'ont pas entraîné une quelconque révolte chez les victimes, espérant que ces agressions ciblées finiraient par faire place, assez rapidement, à l'entente. Cependant, elles n'ont pas pu se contenir lorsqu'elles ont découvert l'assassinat dans des conditions extrêmement violentes de trois des leurs : « *Ils ont été tués et jetés dans un puits, d'autres ont eu le ventre percé, percé, par un couteau. La manière dont on les a tués là ça n'a pas plus aux gens et [...] ça les a révoltés, et le campement est parti à Fengolo [...]* »²⁸ (A.Y, allochtone). Ces crimes crapuleux ont révolté toute la communauté qui s'est mise à traquer les jeunes dans tout le village. Pris de frayeur, les Tchêtan de Fengolo ont préféré quitter le village.

Un an après l'affrontement communautaire de 2005, les assassinats continus en sourdines avec des disparitions mystérieuses de villageois et des massacres par endroits. Par exemple, 10 Guéré sont tués vers le campement de Georgekro.

En 2008, les Fengolois se dispersent suite aux représailles causées par l'action des coupeurs de route. Les Baoulés et les communautés nordistes, aidés par les Dozo s'affrontent une fois de plus avec la communauté Guéré.

Le dernier déplacement des populations Guéré remonte à la crise post-électorale. En effet, le 16 décembre 2010, l'assaut des FN (Forces Nouvelles) contre les FDS (Forces de Défense et de sécurité) et les miliciens pro-Gbagbo déclenchent le déplacement massif des populations. On dénombre des tueries, des règlements de compte etc....

²⁸ Il s'agit d'Amani N'goran, Amani Robert, et Lassran assassiné à Fengolo. Selon les informations collectées, un jeune autochtone malinké aurait se serait échappé et aurait révélé aux communautés migrantes les faits

Tableau n° 3 récapitulatifs des violences autour du foncier

Période	Types de violence	Manifestation et exemple	Conséquences sociale et politique
<i>Seconde phase pionnière vers 1985</i>	<i>Violence symbolique</i>	Arnaque et pression, menace et propos déplacés,	Tensions latentes, conspiration, mauvaise perception de l'altérité
<i>L'ère du multipartisme 1990-2000</i>	<i>Intensification Violence symbolique, sociale, et physique et criminelle</i>	<p>Conflits de 1997, 1 998</p> <p>Coups et blessures suivis de meurtre</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mort et blessés par balle - Personne égorgée, personnes vivantes enterrées <p>Viol</p> <p>Incendie de campement</p>	<p>Exacerbation des tensions et ouverture des conflits</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emergence de la violence criminelle dans les rapports communautaires <p>Repli communautaire</p>
<i>Crise politique de 2002</i>	<i>Radicalisation des processus de Violence symbolique, politique et physique et criminelle</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Tuerie avec arme à feu et arme blanche - Accusation et propos xénophobes - Non-respect de la chefferie - Viols, disparition mystérieuse - Tracasserie, racket, interdiction de se rendre dans les champs, coupeurs de route - Incendie et attaque de campement 	<p>Amplification de la criminalité</p> <p>Intensification de la crise du lien social intercommunautaire (suspicion, climat de terreur)</p> <p>Fengolo, terreau favorable aux affrontements</p>

Source : Notre enquête, 2 014

II.2. Fengolo dans la spirale des conflits et de la violence criminelle

II.2.1. Typologie des conflits fonciers à Fengolo

Les enquêtes de terrain-, à Fengolo-, nous ont permis d'identifier deux grandes catégories de conflits à savoir : les conflits intracommunautaires et les conflits intercommunautaires. Offrant des modes d'expressions variés et pluriels, ces conflits entretiennent des rapports connexes ou d'interdépendance.

A) Les conflits intracommunautaires :

- Les conflits intrafamiliaux sont généralement liés à la gestion du patrimoine familial (distribution des ressources de la terre, vente clandestine, partage de la terre etc.). Ils opposent les membres d'une même famille généralement issus des familles autochtones (Guéré).

- Quant aux conflits interfamiliaux, assez fréquents et plus récurrents que les premiers, ils opposent les membres ou des familles autochtones. Cependant, dans certains cas, ces deux types de conflits, déclenchent les conflits intercommunautaires. Les conflits interfamiliaux portent essentiellement sur des dépassements de limite de parcelles foncières.

B) Les conflits fonciers intercommunautaires:

Ils portent essentiellement sur les limites de terroir (forêts inexploitées, plantations et villages). Ils opposent non seulement des villages autochtones entre eux, mais aussi et très souvent les communautés autochtones aux communautés allochtones et allogènes. Dans les deux cas de figure, il s'agit d'occupation illicite des portions soit par extension de limite de plantation, soit par remise en cause des contrats agraires (sur le planter-partager, sur le droit de propriété etc.). (Voir tableau en annexe)

II.3. Présentation d'étude de cas de conflits fonciers à Fengolo : vers une caractérisation de la violence criminelle

II.3.1. Etude de cas 1 : Conflit foncier intrafamilial

Le premier cas est un conflit combinant plusieurs modes d'expression. Il s'agit d'abord, d'un conflit interfamilial, avec une dimension intercommunautaire et une forte expression intrafamiliale dans son déroulement.

Le conflit oppose dans un premier temps, G.S et G.B, deux autochtones Guéré, issus de deux familles distinctes de Fengolo. G.S accuse G.B d'avoir procédé à la vente illicite d'une parcelle de terre, d'environ 10 ha, à des allogènes Burkinabés en juin 2013.

II.3.2. Etude de cas 2 : Conflit intercommunautaire de 1997-1998 à Fengolo

Le conflit part d'une histoire de dégât de culture d'ignames occasionné par le porc d'un jeune autochtone, dans le campement de Zogbékro. Le Guéré ayant retrouvé son porc mort sur la parcelle du Baoulé exigea des explications. Les deux antagonistes sur fonds de discorde se bagarrèrent. Selon la version locale vulgarisée²⁹, le jeune Guéré est conduit à l'hôpital où il perdra la vie. Ce récit est la version la plus répandue à Duékoué et servira donc de version officielle pour notre étude.

Cependant, la collecte des données sur le terrain présente des variations, en termes de détails significatifs³⁰, - de part et d'autre-, des communautés impliquées.

Si pour les autochtones, ce sont les coups et blessures qui ont causé la mort de T.J, les migrants quant à eux, dénonce une instrumentalisation de la bagarre opérée par les Guéré, dont l'objectif reste la récupération des terres concédées.

La version autochtone n'est pas loin de la version officielle, avec des variables ou des précisions. Selon DB « *les Baoulé ont tué J. T, ils l'ont frappé frappé avec les bois. Ses os étaient cassés cassés, ses dents ils ont tout cassé. Non, ils l'ont mal tué [...]* ».

²⁹ Cette version du conflit est aussi conforme au récit du dialogue communautaire organisé par USAID en mars 2014

³⁰ Le quotidien ivoirien le jour N°777 du 09/02/1997 « *Conduit à l'hôpital, il mourra un mois après de ses blessures en ce que le Baoulé et ses frères n'ont pas acheté les médicaments pour ses soins(...)* »

« J. est mort un ou deux jours, je me souviens un jour après la bagarre. Les Baoulé l'ont frappé quand il est arrivé à l'hôpital. Il est mort le lendemain en tout cas il n'a pas duré [...] » (O.C, jeune autochtone).

Les allogènes et les allochtones quant à eux proposent une autre version des faits. Ils affirment tous que le jeune autochtone est décédé plus tard à la suite d'une maladie.

« J. est mort à la suite de la bagarre, mais une semaine après. À la suite de leur maladie là, à l'hôpital de Bangolo. Euh, méningite [...] » (KKD, jeune allochtone)

« Un jour on nous apprend que, hun, un jeune Guéré par rapport au problème de porc a été tabassé, dans un campement ; et ça envoyé un conflit. Les autorités gouvernementales, les maires, les députés, les ministres, ça ce n'est plus local, c'est maintenant national, tout le monde est venu intervenir [...] le président a envoyé des gens pour leur dire que je prends en compte les soins du petit J. Vous pouvez compter sur moi. Après euh, avant la mort, l'examen on nous dit que J. est atteint de méningite. » (O.S, Chef dozo et leader communautaire).

II.3.3. Etude de cas 3 : Le conflit inter-village Diourouzon – Fengolo

Le conflit Diourouzon-Fengolo remonte aux années 1986. Né de la compétition foncière, il s'agit d'un conflit portant sur les limites des terroirs opposant deux villages voisins : Diourouzon et Fengolo. Les protagonistes, sont entraînés dans la spirale de la compétition foncière, depuis 1980, ensuite au processus de saturation foncière dans les années 1997. Le conflit Diourouzon-Fengolo, a eu trois phases de manifestation.

Les premières manifestations remontent aux années 1986. Pour les populations de Fengolo, « les guéré de Diourouzon ont installé leurs étrangers sur nos sites parce qu'ils sont plus proches des sites litigieux. Les Lobi, les Sénoufo ce sont eux qui ont été plus installés sur nos terres. ». La zone litigieuse concerne « Glérou, Takao, la rivière Sminhin et Nizan, même Gbôgboho et Zouékoulahé, les gens de Baoubly disent que c'est pour eux. Nous, on était installés avant eux, sur ces sites c'est les blancs qui nous amenés sur la route ».

Pour les populations de Diourouzon : « en 1911 on faisait limite avec Fengolo par Dinhin, Déhé et Lebao, qui est la limite actuelle. Glérou et Takaho sont nos sites sacrés. Comment un peuple va aller installer ses sites sur une terre étrangère. » Extrait de l'exposé de Diourozon (USAID, 2 014)

« Les premiers conflits se sont limités à des tensions. Les autorités se sont retrouvées coutumièrement ils ont trouvé un terrain d'entente, ils se sont basés sur les alliances et autres là ». (D.Z, chef de Fengolo)

La seconde phase se déroule juste après le règlement étatique de la crise Guéré-Baoulé. Selon l'explication de Fengolo « *les populations de Diourouzon ont profité du conflit 1 997 pour installer leurs étrangers, de manière anarchique, sur nos terres. On a fait près de un an sans aller sur nos terres. C'est à partir de 1998 qu'on a constatés qu'il y avait plein de campement lobi là-bas.* » (Pr CGVFR). Selon les populations protagonistes les tensions se sont exacerbées en raison de la cession des terres perçue comme étant illégale de part et d'autre.

Et enfin, la troisième phase de manifestation en, 1998, en 2000, 2006, prend la forme d'un conflit juridique porté devant les tribunaux.

II.3.4. Caractérisation de la violence criminelle

II.3.4.1. Les acteurs des conflits et de la violence criminelle

Etude de cas1 : Acteurs du litige interfamilial et intrafamilial

G.B, est planteur, originaire de Bangolo. Il est gestionnaire des plantations de GTK et des manœuvres qui y travaillent pour le compte de cette dernière.

K.E et ses frères sont originaires du Burkina. Il est le chef des manœuvres des plantations de KGT.

G.S et D.B sont les neveux matrilinéaires de KGT. Si D.B partage un lien de consanguinité utérin avec dame KGT. GS fut adopté par les parents de D.B donc parents maternels de KTG. Dans une dimension très élargie de la famille, le vrai père de GS a une filiation à la famille maternelle de son demi-frère ou D.B et de KGT (sa tante). Le père de GS a été banni de son village paternel.

« Celui-là lui, il est jeune (GS), il a même fait école chez elle (KGT) à Man. Elle a été sa tutrice quand il était au collège. C'est le plus jeune parmi eux tous. Donc, il revient au village, il est brave, il est vaillant. Ils sont dans un autre village de Diourouzon, maintenant ils ne peuvent plus aller à Diourouzon c'est-à-dire quand nous, on venait sur la route là (position officielle, ce sont des terres que le colon nous a données). Leur père, il avait commis un crime là-bas, adultère, ensuite il s'est bagarré avec les gens il a commis un assassinat. Donc les gens, l'ont chassé et il a suivi ses parents maternels. Donc il est venu avec les parents maternels quand ceux-ci s'installaient, il se met à côté de quelqu'un au jour d'aujourd'hui c'est eux qui occupent

presque toutes les terres que le colon nous a données là. Ils font des palabres par-ci par-là. Ils ont des grandes parcelles de terre, dans leur famille maternelle où les grandes personnes ne sont plus vivantes, eux, ils ont occupé ces terres-là. Leurs cousins et leurs demi-frères là chacun a réussi à avoir une parcelle avec leur famille maternelle. » (D.Z, Chef autochtone).

Etude de cas 2 : acteurs du conflit Baoulé-Guééré (1997-1998)

Les acteurs directs sont précisément le propriétaire du porc (Guéré) et le propriétaire du champ (Baoulé). Les acteurs visibles sont les communautés rattachées au village de Fengolo. En particulier, les jeunes des diverses communautés.

Quant aux acteurs non visibles ou indirects on a respectivement les cadres, hommes politiques des différentes communautés.

Etudes de cas 3 : acteurs du conflit Diourousson-Fengolo

Les autochtones de Diourouzon contre ceux de Fengolo, sont les acteurs directs impliqués dans les actes de violence. On note, également, la participation indirecte des allogènes Lobi, Sénoufo et Baoulé aux côtés de leurs tuteurs de Guéré de Diourouzon. Nous entendons ici, par participation indirecte, les pressions exercées par les migrants sur leurs tuteurs qui les ont installés sur les terres litigieuses.

Nous pouvons également, citer l'intervention des cadres des diverses communautés autochtones dans le rebondissement de ce conflit intercommunautaire et de sa manifestation juridique depuis, 1 998 jusqu'aujourd'hui.

II.3.4.2. Les logiques, motivation et stratégie d'acteurs

Etude de cas 1 : conflit intrafamilial et interfamilial

Dans ce conflit opposant KGT à ses neveux, il se dégage que le nœud gordien n'est pas lié au mode de transmission de l'héritage en tant que tel, même s'il est évoqué par la suite. Mais les tensions sont plutôt nées de à la manière dont la gestion du patrimoine est interprétée par les acteurs protagonistes.

Pour KGT, fille du propriétaire de la plantation, le retrait de la terre est avant tout lié au fait qu'elle ne reçoit presque pas les bénéfices de la cacaoyère, dont elle a confié la gestion à ses neveux.

« Je leur ai confié mon champ mais ils m'ont découragé. A chaque fois qu'ils font la récolte, ils ne m'envoient rien. Si c'est pour dire cacao n'a pas marché, c'est qu'ils ont des problèmes. C'est la terre de mon papa. C'est parce que je suis une femme et que je suis marié à Guiglo qu'ils font tout ça. Donc j'ai confié mon champ à quelqu'un d'autre » (Propos de KTG).

Pour les neveux GS et GB, il s'agit d'une logique d'exploitation et de gestion basée sur le genre.

« C'est une femme, elle est mariée. Son mari n'est même pas ivoirien, si elle hérite de ça la terre va partir dans une autre famille. Ici là même, les femmes ne prennent pas héritage comme ça, parce qu'elles vont se marier, c'est donc pour nous [...] » G.S

Etude cas 2 : conflit Guéré-Baoulé (1997-1998)

Pour les autochtones, les Baoulés nourrissaient non seulement la volonté de se retirer des campements Guéré mais aussi de créer une mise en scène pour masquer leur mauvaise foi et leur crime :

« Les Baoulé ont profané la coutume. Le jeune Guéré qu'ils ont tué appartient au camp des masques [...]. Mais il y a aussi les chimpanzés que nos parents ne mangeaient pas qu'ils tuaient pour manger. Avant dans les campements, ils venaient sans faire de mal mais quand ils ont commencé à les manger, ils sont devenus agressifs [...]; les Baoulés ne respectaient plus rien » (Présidents des jeunes de Fengolo).

« Sinon, nous, on n'a rien fait. C'étaient seulement, des mécontentements, le lendemain ya eu de la bagarre, non des échauffements au marché SEBAF. Ya pas eu de blessés. C'est normal notre frère est blessé, nous on n'était pas contents. C'est eux qui ont commencé à brûler nos campements. Pour aller créer pour eux après. Le Guéré a toujours été victime à cause de sa terre et ça ne date pas d'aujourd'hui. Ce n'est pas tout le monde qui a vendu. On a vu la vérité dans la crise [...] » (DB, jeune autochtone).

Pour les allogènes et les allochtones, il s'agit d'une mise en scène pour tirer profit de la mort de T.J:

« Tout le monde peut vous raconter ce qu'ils veulent là-bas. Parce que tout le monde est soudé par rapport à un objectif, un objectif, nous avons raison c'est leur objectif. Mais vous-même, vous avez tabassé mon frère, mon frère est mort. C'est moi qui dois incendier chez toi. Comment avec tout ça là tu es entrain de te chercher dans les problèmes et puis tu t'en vas encore incendier mon campement. C'est le contraire, non, non J., est venu on a mis la sorcellerie dedans on l'a tué, nous sommes les Guéré, chacun de nous doit bénéficier de quelque chose. On met le feu dans cette histoire-là. Il faut inquiéter l'Etat. L'Etat à envoyer les gens pour calmer le conflit, il faut manifester, il faut leur dire aussi que nous sommes là. Il faut que nous obtenions quelques choses à partir de cette maladie-là. Et quand, J. est mort moi j'étais là, j'étais dans la douche, je suis sorti j'ai dit à madame y a problème, je sais que J. est décédé. » (Jeune, allochtone)

« Les campements baoulés ont été créés avant ce problème. Parce pas la cohabitation avec le Guéré n'est pas facile. Si ce n'est pas toujours des histoires sur les champs, non tu n'as pas donné ma part de banane ou d'igname, ce sont les animaux qui vont gâter des choses. Affaire de porc qui est devenu palabre là, quand on vivait ensemble, toujours ça créait des histoires. On a parlé de ça, eux même ils ont dit, si un animal détruit ton champ faut le tuer. Tu souffres dans ton champ et les animaux (cabris et porcs) rentrent dedans pour tout détruire. Quand tu te plains, ça devient un problème. Georgeskro existait déjà au moins deux ans avant la guerre qui nous a opposés contre les Guéré. Mon petit, nous, on est venu travailler, comment on va faire la guerre ? Si on fait la guerre, est qu'on peut travailler ? [...] ; les autorités sont venues demander pardon, tous les campements ont cotisé mais ça n'a pas calmé les Guéré [...] » (A. chef de Georgeskro).

Etude de cas 3 : Fengolo- Diourouzon

La logique de ce conflit intercommunautaire opposant deux groupes autochtones, repose sur le registre de l'antériorité sur le territoire. Pour les populations de Fengolo, *« les Guéré de Diourouzon ont installé leurs étrangers sur nos sites parce qu'ils sont plus proches des sites litigieux. Les Lobi, les Sénoufo, ce sont eux qui ont été plus installés sur nos terres. »*. La zone litigieuse concerne *« Glérou, Takao, la rivière Sminhin et Nizan même, Gbôgboho et Zouékoulahé les gens de Baoubly disent que c'est pour eux. Nous, on était installé avant eux, sur ces sites c'est les blancs qui nous amenés sur la route »*. (Chef de terre, de Fengolo)

Pour les populations de Diourouzon : « en 1911 on faisait limite avec Fengolo par Dinhin, Déhé et Lebao, qui est la limite actuelle. Glérou et Takaho sont nos sites sacrés. Comment un peuple va aller installer ses sites sur une terre étrangère. ³¹ »

Selon D.Z « les populations de Diourouzon, profite toujours de notre absence pour vendre des terres et installer leur étranger. En 1997, ils ont profité pour installer les lobi sur les terres de Fengolo [...] Après pendant la crise, quand tout le monde a fui Diourouzon a vendu toutes nos terres qui étaient proche d'elle. C'est là tous les campements lobi-là ont été créés Héré Dougou, Trawinkro [...] » (Chef du village).

II.3.4.2. Les manifestations de la violence criminelle

Etude de cas 1 : conflit intracommunautaire et intrafamilial

Tout commence lorsque KGT n'est pas satisfaite de la gestion de ses neveux (GB et GS) et décide, de ce fait, de se passer d'eux. Le conflit oppose d'abord G.S et G.B deux autochtones guéré, issus de deux familles distinctes de Fengolo. G.S accuse G.B d'avoir procédé à la vente illicite d'une parcelle de terre, d'environ 10 ha, à des allogènes Burkinabés en juin 2013.

Dans la première phase du conflit, GS multiplie des actions en vue de bloquer l'exploitation de la parcelle. Aidé de ses manœuvres (allogènes), GS tente à plusieurs reprises d'expulser les occupants de la parcelle conflictuelle. Mais, il est confronté aux oppositions de G.B et des migrants qui exploitent la parcelle. Les affrontements se soldent par des coups et blessures, mais sans gravité majeure.

« Ils sont venus nous demander d'arrêter de travailler, ils ont commencé à dire qu'on est des voleurs ; donc c'est dans la discussion, que mon petit là à taper un parmi eux et puis la bagarre allait commencer. Ce sont les voisins qui nous ont séparés. C'est après ça, que le chef nous a appelés [...] » GB

Selon GB « je lui ai dit plusieurs fois que je n'ai pas vendu de terre. Je ne fais pas limite avec G.S, c'est une affaire interne à la famille de G.S. Je n'ai installé personne, mais c'est Mme K.G.T et je fais que servir d'intermédiaire et de représentant de K.G.T sur le terrain. Mais,

³¹ Extrait des résultats du dialogue participatif d'USAID en Mars 2014

il ne veut pas comprendre. Toujours, ils viennent nous déranger ici. Souvent on est obligé de les effrayer quand ils viennent en groupe ».

Après cette interaction conflictuelle faite de menace, d'intimidation et de bagarre, l'affaire fut portée devant la hiérarchie villageoise. Dans la plainte portée par G.S « *GB a vendu toutes mes terres et même mon campement ; un dozo, un baoulé, un mossi et d'autres vers le parc de bois, une parcelle estimée à dix ha* » (archives de la chefferie, 2 013).

Alors la chefferie et le conseil des notables décidèrent, par la suite, d'entendre dame G.T épouse K domiciliée à Guiglo et fille du village de Fengolo. La date fixée (2 jours après l'ouverture du règlement coutumier), ne sera pas honorée par K.G.T et la séance sera une fois de plus reportée sur une période de un mois et demi. Cependant, les travaux sur la parcelle ont été suspendus en raison du climat de tension, fait de menace d'affrontement et de plainte, qui régnaient entre les parties protagonistes.

« Les plaintes et les menaces d'affrontement étaient courantes entre les travailleurs de K.G.T et G.S. A chaque fois celui-là vient me voir pour se plaindre. Il m'a insulté, ils m'ont menacé tout ça. Si ce n'est pas un camp, c'est l'autre camp. Vu que tous les protagonistes ont un caractère très difficile et que ce problème implique des allogènes Burkinabé. J'ai fait arrêter tous les travaux sur la parcelle en question jusqu'à ce que KTG arrive. La particularité de ce conflit c'est qu'il rebondit à chaque fois. Il a déjà été traité par le sous-préfet, si je me souviens, euh, en 2012 » D.Z (chef du village de Fengolo) Il a fallu un an avant que le problème soit traité définitivement devant la chefferie.

« Et dans le cas de KGT, c'est GS qui empêche la compréhension entre eux, ils s'en vont à la S/P, une première explication, ils ont tort. A cause du fait que eux, ils viennent d'ailleurs et qu'ils veulent exproprier la dame. Ils ont avancé même des arguments comme quoi, elle est femme donc elle ne peut pas hériter, or si elle est femme vous n'êtes pas de Fengolo. Elle est femme mais c'est la terre de son papa, c'est son campement pourquoi, elle ne peut pas hériter ? Et la S/P a proposé qu'elle partage une cacaoyère de cinq (5) hectares avec eux. Ce qu'elle a refusé. Eux aussi, ils n'abaissent pas leur position. Du genre, maman pardon [...] donc comme elle est à Guiglo et que son mari est important, il a des terres [...] elle place des Burkinabés, donc maintenant ils sont à couteaux tirés avec les Burkinabés [...] donc elle a mis un jeune guéré de Bangolo [...]. C'est lui qui vend des terres pour elle, il surveille ses plantations [...] » (D.Z, Chef du village).

Finalement, le conseil de litige présidé par le chef de Fengolo a fini par trancher le litige en s'appuyant sur la tradition :

« Étant entendu que dans la coutume Wè, le neveu ne peut pas être propriétaire terrien que le natif ou l'autochtone, et vu que DM est un neveu et GS est un adopté, KGT est donc la propriétaire exclusive du terrain litigieux » (PV de la chefferie)

Etude de cas 2 : conflit Guéré-Baoulé

Encart 2 : instrumentalisation et rhétorique victimaire

« J. est décédée y a problème parce que tout l'intervention j'ai suivi (...) tout l'intervention que les autorités on fait sur le quartier j'ai suivi. Le ministre Guido même a été lapidé, il a été refoulé, injurié, avec Awa Touré. Eh, quand je dis y a problème, il y avait effectivement problème. Matin y a un baoulé de GVC-Yaokro qui venait sur le village on le prend on l'égorge. Voilà ce qui a envoyé, les incendies dans les campements. Mais quand, les choses ont commencé à aller mieux, tout le monde qui avait un campement devait bénéficier. Et il fallait faire quoi ? Incendier aussi tous ceux qui ne sont pas encore brûlés. Nous sommes tous allés incendier nos campements, pour bénéficier (...). On est allés on a incendié tous les campements. Je sais que tu es entrain d'enregistrer, si on te demande faut dire que c'est vieux O. qui t'a donné l'information(...). Non, non il faut être clair, franc, on est allé nous-mêmes incendier nos campements pour bénéficier de ce que un campement doit avoir(...) ». (OS. Leader communauté allogène et allochtones)

Les assassinats qui vont suivre la mort du jeune autochtone T.J seront précédés par de vives tensions entre Guéré et Baoulé.

« Nous, on leur a envoyé un papier pour leur dire que J.T est malade, ça va pas. Personne n'est venu nous voir, quand J. est mort » (O.C, jeune autochtone)

« Y a pas eu grande réaction de la part des Guéré. Notre frère est mort, donc nous, on a exprimé notre mécontentement [...] » (DB, jeune autochtone)

« Les Baoulés ont groupé sur lui avant que ses frères vont venir J., était déjà dans le coma [...] moi ma sœur avec ses enfants, étaient au campement. Quand on est venu au campement, on a fermé la route. On ne peut pas aller au campement eux aussi, ils ne peuvent plus aller à Duékoué. Aucun véhicule ne pouvait partir leur donner les vivres ; de la manière nous souffrons ici, eux aussi ils n'ont qu'à souffrir. Quand les autorités sont venues, avec les militaires ils ont groupé sur nous parce qu'on a mis des bois sur la route [...] ils nous ont mal blessés » (A.B, jeune autochtone).

Les Baoulés insistent sur le fait que le Guéré n'est pas mort le lendemain de la bagarre mais plutôt d'une maladie. (Pour certains la méningite, pour d'autres la fièvre jaune)

« Le Guéré est mort à la suite de la bagarre, mais après leur maladie là à l'hôpital de Bangolo. Euh, méningite [...] On a essayé de régler ça, ils n'ont pas accepté. On a cotisé, tous les Baoulés, pour le soigner. Mais les Guérés ont commencé à nous menacer. Un peu partout, on nous dit vous les baoulés là vous allez voir, si nous notre frère mort, vous allez connaître Guéré [...]. Quand tu passes sur la route que tu croises un Guéré, tu es obligé de quitter là pour qu'il passe. Après ils ont attrapé un Baoulé de GVC-Yaokro, pour l'égorger. Ici c'est comme ça, depuis 1997, les jeunes Guérés ne font que nous tuer. Les frères Amani et Lassran, ont les a frappés avec la machette pour cacher les corps dans puits [...] » (K.K.D jeune allochtone)

Les manifestations de la violence criminelle (physique) entre les communautés, n'ont pas duré plus de 48 heures *« Parce que en 1997, c'est une bagarre éclaircie qui n'a pas duré que les autorités ont rattrapé [...] »* (D.Z Chef de Fengolo). Ils se sont matérialisés par une logique de vendetta, entraînant de manière officielle deux morts chez les Guérés et un mort chez les Baoulés³². Cependant, une fois les Guérés à Fengolo et les Baoulés dans les campements, le conflit prend une dimension latente, sur fond de climat de suspicion et de terreur.

« Après les manifestations des Guérés, dans la journée de la mort de J., il n'y a pas eu de mort juste des échauffements et des petits palabres. Mais on a retrouvé le corps d'un baoulé mort égorgé sur la route de GVC-Yaokro. Les baoulés ont accusé le dernier groupe de jeune Guéré qui était de passage vers 22 heures » (D.Z, Chef du village).

« Quand moi je quittais au campement pour venir au village, il y avait déjà des groupements dans les campements Baoulés. Arrivés au village ici aussi, les gens étaient dehors. On a barré la route, eux peuvent plus venir, nous, on peut plus partir là-bas. C'est comme ça s'est passé et puis les militaires sont venus nous séparer. Donc c'est dans les premières heures là si t'a pas eu la chance c'était ça, on pouvait te tuer. » (D.B, jeune autochtone).

Les autochtones s'en prennent aux médiateurs dépêchés sur les lieux :

« Le ministre Guidibo a été lapidé parce que on estimait que c'est lui et sa famille les Yade là, qui fait venir les baoulés [...] on a barré la route qui monte au campement. Eux, ils ne peuvent pas monter, nous on peut pas aller là-bas. » (D.B, jeune autochtone)

³² Même si les baoulés parlent de deux personnes tuées assassinées.

Au nombre des dégâts matériels (incendie de campements) perpétrés par la furie des Baoulés s'ajoutent les deux crimes à caractère culturel ou rituel : « *Les campements Guéré sont détruits et incendiés. Par exemple, dame T. Thérèse et son fils Eric sont enterrés vivants avec le cadavre d'un Baoulé* » (D.Z, chef du village autochtone).

Etude de cas 3 : Diourouzon-Fengolo

La phase la plus sanglante, le 2 août 2000³³, intervient selon Fengolo, lorsqu'un fils de Diourouzon est devenu maire (extrait des propos des témoins)

« [...] *Parce que on a travaillé nos champs de riz, c'étaient pas encore murs. On a quitté la zone à cause de la crise de 1997. Peut-être qu'on n'allait pas vite repartis, mais on a appris que les gens de Diourouzon ont commencé à vendre nos terres, couper nos champs de riz. Donc, quand nous sommes repartis, on les a chassés. On a constitué donc dix groupes de travail communautaire pour que le travail parte vite. Avant la fusillade, ils venaient, nous attaquer. Parce que eux, ils n'ont pas de campement, ils ne font que vendre les terres, séquestrer les gens, les attacher pour les frapper. Moi-même, ils sont venus une fois dans mon campement, j'étais seul, on m'a attaché pour me frapper. C'est comme ça, ils parcouraient les campements. Le même jour où ils ont tiré sur mon petit frère, ils étaient cinq (5) personnes armées de fusils, de gourdins et de machettes. Quand ils ont tiré mon petit frère est tombé, je croyais qu'il était mort et j'ai fui. On a pu transporter le blessé à l'hôpital de Bangolo. A notre retour, les gens restés aux campements, il y a eu trois personnes qu'ils ont prises en otages. Ils les ont ligotés et blessés. C'est la gendarmerie qui les a libérés [...]* » (Pr du CGVFR, témoin privilégié du conflit)

« *Après la crise de 1997, en septembre 1998, on a trouvé les gens de Diourouzon entrain de couper nos champs de riz. Donc tout Fengolo, s'est levé pour aller les chasser [...]* Nous, les fengolois, parce que on a un seul village dans la contrée ; même au jour d'aujourd'hui, si on apprend que à Bangolo qu'ils sont entrain de malmener un seul fengolois, tu vas voir que tout le monde va s'arranger pour se rendre là-bas, d'autre en voiture, à moto, pour certain à pieds. Comme ils ont vu que les fengolois ont toujours gain de cause quand il y a palabre, donc cette fois ils ont utilisé les fusils. Ceux qui étaient loin sont allés appeler du renfort à Fengolo. Parmi les trois blessés, il y avait deux de Fengolo. Le troisième, là avait ses parents paternels à Diourouzon et maternels à Fengolo » (J.P témoin privilégié N°2).

Les agresseurs sont arrêtés par la gendarme mais libérés, quelques jours, après sur l'intervention du maire de Duékoué fils de Diourouzon.

³³ Alors que l'AIP situe le conflit le mai 2000, voir fraternité matin n° 10732

« Le maire a fait un montage pour libérer ceux qui ont pris en otage là et c'est nos parents ligotés là qu'on a arrêtés et déférés plus tard. C'est après que le juge, nous a donné raison au tribunal » (D.Z chef du village de Fengolo).

Selon le Chef du CGVFR de Fengolo, quelque temps après la guérison de son petit frère
« quinze jeunes de Fengolo surprennent des ressortissants de Diourouzon entrain de voler du riz. Ils ont pu saisir deux d'entre eux, qu'ils ont attachés pour les envoyer à Fengolo et les déposer à la police. Après, on nous a convoqués, le commissaire a été complice. Il dit que comme c'est un conflit entre Fengolo et Diourouzon, il va arrêter les deux camps. Or il n'y a pas eu affrontement. Et nos parents ont été arrêtés encore [...] A partir de 2002, ils ont profité de la crise pour brûler nos campements et s'emparer de nos terres [...] jusqu'aujourd'hui, ils continuent de vendre nos terres ».

« Quand on parle de brader s'est surtout là-bas. On avait près de 52 campements ont été détruits ». (D.Z, chef du village de Fengolo).

Conclusion partielle:

Les manifestations des conflits intracommunautaires-, sont moins violentes et se limitent à des coups et blessures engendrés par des bagarres. Les blessures sont généralement moins graves. Dans la majeure partie des cas elles, n'entraînent pas la mort des individus. Leurs modes d'expression récurrentes s'apprécient par des violences symboliques et verbales (insultes, menace, etc.) et physiques (paire de gifles, coup de poing etc.). Dans certains cas extrêmes, on assiste à, des destructions de culture. Cependant, les manifestations de ces conflits sont plus violentes que les conflits intracommunautaires. Tantôt à l'état latent, tantôt ouverts, ces conflits posent le problème des contours flous et ambigus des systèmes fonciers de l'ouest ivoirien. Dans les conflits intercommunautaires, on observe, l'utilisation des armes à feu, des armes blanches, des destructions de plantations, villages et biens soit par pillage soit par incendie. Au-delà des coups et blessures, ces conflits entraînent d'importantes pertes en vie humaine. Mais il convient de retenir que si les conflits intracommunautaires sont moins violents que les conflits intercommunautaires, le premier type influence très souvent les manifestations violentes des seconds.

III. Evolution du sentiment d'insécurité sociale et foncière : perception d'acteurs

III.1 Etat des lieux des sentiments liés à la dégradation du tissu socio-communautaire

« *Fengolo fut le cœur de toute l'action négative et contient toute l'histoire du Guemon pendant la crise* » (D.Z chef Wè).

A Fengolo, le marché foncier imparfait et l'évolution des rapports humains ont engendré un fort sentiment d'insécurité sociale et foncière, aussi bien chez les communautés autochtones que migrantes. Fait de frustrations mutuelles, cette insécurité foncière et sociale est avant tout un enchevêtrement complexe de sentiments et de ressentiments socio-économiques cumulés par les différentes communautés au fil du temps. Chez les autochtones, la lecture de ce sentiment présente (3) mode d'expression en rapport avec l'espace temporel.

Les autochtones furent dans un premier temps motivés du moins en partie, par une logique de contrôle et de maîtrise foncière³⁴. Dans un second temps, la peur de perdre la maîtrise foncière se transforme, surtout chez la nouvelle génération, dans un sentiment d'injustice et d'inégalité par rapport aux revenus tirés de la terre.

Encart 3 : sentiment d'inégalité vis-à-vis des revenus tirés de la terre

« *Toi-même tu es chez toi mais c'est les autres qui profitent. Depuis tu es venu là, tu vois combien de camion venir décharger cacao au village ici. Tu vois de tes propres yeux tous les camions rentrent en brousse pour sortir (...)* ». (G.G jeune autochtone)

« *C'est ce que moi je vois hein, c'est les baoulé hein, ceux qui sont venus travailler, ils ressemblent à des esclaves, mais aujourd'hui ils sont devenus des boss à cause de la machette, avec le travail* » (O.C jeune autochtone)

³⁴Propos d'un vieux autochtone « *En 82-83 nos vieux nous appellent, il nous dit ya des étrangers qui vont prendre nous nos forêt, donc on est au temps du Pr d'Houphouët Boigny, donc on va vendre faut pas que quelqu'un va prendre nos forêts pour s'asseoir. Quelqu'un ne peut pas laisser sa forêt et puis l'autre va prendre. (...)* »

Avec la crise militaro-politique, les autochtones partagent aussi non seulement le sentiment d'avoir été envahi par les autres, mais aussi le sentiment d'être les victimes d'une logique d'épuration ethnique mise en avant par leurs voisins.

Pour B.M « *c'est à partir de 2004 qu'on ne peut plus mettre pieds au campement. Un jour on a contrôlé un camion c'était plein de machette ça partait au campement, c'est le député F., qui a acheté les machettes pour donner au dioula* ».

Du côté des migrants, leur sentiment d'insécurité foncière résulterait des forfaits opérés par les autochtones. Les propos tels que payer « *la même forêt deux fois, trois fois* », « *le Guéré est capable de tout* », « *quand tu entends que ton logeur est mort, ton cœur bat* » illustre bien toute cette incertitude liée aux droits fonciers que les migrants exercent sur les parcelles exploitées. Progressivement, ce sentiment d'insécurité foncière va se transformer en insécurité sociale. Si pour les Burkinabés l'insécurité sociale_ dans le sens des violences physiques et symboliques_ remonte à déjà à longtemps, pour les allochtones, surtout Baoulé, l'insécurité sociale est ressentie depuis le conflit de 1997. « *Depuis 1997, les jeunes Guéré ne font que nous tuer. Les Amani et Lasran ont les a frappé avec la machette pour cacher les corps dans puits [...]*» (KKD).

Pour les allogènes : « *Nous tous on a vu ce qui s'est passé à Yrozon en 1985 donc nous, on a peur. On dit, nous est Burkinabé, ils vont prendre la terre avec titre foncier, c'est là ça commencé* ». (S.A jeune allogène)

Cependant ce double sentiment d'insécurité sera très vite partagé par toutes les communautés, quelques années (avec la crise), après la promulgation de la loi foncière de 1998. Cette situation a engendré un fort climat de suspicion et de tension.

« *Ils ont vendu la terre, on n'a pas travaillé, si ça réussit on va nous chasser, nous, on a entendu ça dans les oreilles. Celui qui va venir dire que y a titre foncier est ce que nous, on va accepter pour rentrer là-dedans ? Celui que va arracher sa terre là il peut pas accepter [...]* je me suis calé [...], après, on dit nous, on est rebelle » (P.G, Chef Burkinabé).

Pour les allochtones, ce sentiment a commencé à prendre forme avec la chute du président Bédié : « *vous croyez que c'est affaire de titre foncier, aucun étranger ne peut avoir la terre, c'est Houphouët qui a fait, mais c'est fini tout ça.* » (Y.P, Vieil allochtone)

Enfin pour les autochtones : « Si on n'avait pas vendu on pouvait pas venir nous tuer dans la crise. C'est à cause de titre foncier, on dit qu'est-ce que ça signifie on ne connaît pas. D'autres, dit non titre foncier est arrivé, si titre foncier arrive où tu as payé là, on va te chasser. Pourtant c'est pas ça. C'est pour voir en réalité celui qui a vendu, celui qui est sur le terrain se sont eux la loi va les connaître. (C'est pourquoi on dit titre foncier) ; c'est ça les gens n'ont pas compris [...] » (OC, jeune autochtone)

« Avec la guerre, à force de se déplacer, on était en zone rebelle, on a perdu toutes nos terres. On ne pouvait plus aller en brousse, à cause des tueries, des accusations. Tu passes ici on dit tu es milicien, tu as enlevé arme contre eux. Y en a d'autres mêmes qui ont disparu bizarrement [...] » (O.C, autochtones). Les autochtones furent obligés du moins en majeure partie d'abandonner leurs parcelles : « Pendant la crise nous, on ne partait plus en brousse là-bas, la partie là s'appelait la zone de la mort ». D.Z

Avec la crise, les rapports se sont exacerbés et la psychose s'installa chez toutes les communautés ayant en partage les terres de Fengolo.

III.2. Identification des diverses initiatives pour lutter contre les violences criminelles

D'une part, des initiatives militaires et les initiatives institutionnelles ont été mises en avant par les différentes communautés villageoises à Fengolo, d'autre part.

III.2.1. Les initiatives militaires ou le processus de radicalisation de la violence

III.2.1.1. Les initiatives locales spontanées

A Fengolo, les violences lors des toutes premières crises communautaires étaient le fait de l'affrontement de groupes de villageois mécontents. Ils ne s'agissaient donc pas de factions armées aptes à combattre, mais plutôt d'actions collectives qui émergeaient spontanément, sous l'effet de la colère et des griefs accumulés.

Selon D.B « la crise de 1997 là, les affrontements n'ont pas duré hein. Au début ya eu des échauffements quand ils ont blessé J. Après quand il est mort, ya un baoulé qui est mort, donc on dit c'est les Guéré. Donc la guerre a commencé. Quand moi je quittais au campement pour venir au village, il y avait déjà des groupements dans les campements Baoulés. Arrivés au

village ici aussi, les gens étaient dehors. On a barré la route, eux peuvent plus venir, nous, on peut plus partir là-bas. C'est comme ça s'est passé et puis les militaires sont venus nous séparer. Donc c'est dans les premières heures là si t'a pas eu la chance c'était ça, on pouvait te tuer. » (Autochtone)

III.2.1.2. Les groupe d'auto-défenses

Avec la crise de 2002, on assiste à l'émergence des groupes d'auto-défenses et de miliciens. Les groupes informels d'auto-défense ont été créés d'abord par les autochtones pour en découdre avec les rebelles. Face à l'agresseur collectif, les populations villageoises semblent avoir dans un premier temps fédéré leur force.

« Au début nous tous on était APWè. Parce que, nous tous on avait peur. Les rebelles quand ils sont venus ici là, ils ne connaissaient pas très bien les lieux. Y a des personnes, un, un, qui sortaient dans le village maintenant ils les attrapent, ils les attrapent. Si un est sorti, il dit toi tu es qui ? Il dit je suis rebelle donc on les tuait [...] » (OC, jeune autochtone)

Cependant, cette solidarité fragile va vite voler en éclat pour laisser transparaître une fragmentation sociale encore plus forte, faite d'accusation et d'exactions, dont le fondement reste avant tout les rapports belliqueux autour des griefs fonciers.

« C'est pour défendre notre vie, on donne pas l'argent. Tu vois non, les Dioula, les Guéré ils se sont mélangés, ils faisaient leur truc comme ça. Maintenant arrivé un certain moment ils se sont retirés, ce sont eux qui ont pris armes contre leurs tuteurs. A partir de 2004, les dioulas maintenant sont rebelles, mossi, grounsi, lobi, sénoufo, tous ceux-là, ils sont dans domaine de la rébellion. Comment nous allons faire pour défendre notre bien donc on a créé APWè. Maintenant celui qui a cœur maintenant vient combattre. Si tu n'as pas cœur tu peux pas. » (O.C, jeune autochtone)

Ces groupes de défense vont connaître des formes de structuration et bénéficier de certains soutient matériels et immatériels:

« Leur base était au quartier carrefour. Ils étaient entraînés par les anciens combattants, policiers euh. Colombo lui, il est militaire retraité l'autre aussi, lui, on dirait officier de police paho plo. Quand tu vas voir colombo, tu expliques. Il te demande qu'est-ce qui t'a fait venir ? Pourquoi ? Qu'est ce qui t'a manqué, ou t'est arrivé ou poussé et puis tu veux rentrer ? Maintenant ce que toi tu as vu qui t'a poussé tu vas dire. Voilà ce qui m'a fait, ils sont rentrés

dans la cour, ils ont tué telle personne, comme ça, comme ça. Donc je veux défendre, je vais prouver aux gens, à mes parents que je suis tout cela. Quand tu vas, tu reviens, il prend ton nom et puis un jour comme ça, il t'appelle pour aller à la formation. Ya d'autres qui est au carrefour, au corridor de Guiglo, corridor de Guitrozon, d'autres au corridor sur la route d'Abidjan. En 2005 euh, quand il y a eu attaque de Guitrozon, c'est là les APWè se sont défendus un peu pour avoir un peu d'armes. » (OC, jeune autochtone)

Ces groupes d'auto-défense vont jouer un rôle important dans l'exacerbation des tensions et la flambée des violences interethniques. Parallèlement, la confrérie de dozo prend position dans un premier temps pour sécuriser tous les habitants de Duékoué avant d'amorcer un repli-communautaire.

III.2.1.3 Confrérie dozo : un recours pour les populations CEDEAO et allochtones

Le discours consigné ci-dessous retrace l'histoire de la confrérie Dozo

« C'est effectivement les nordistes qui ont envoyé la confrérie ici à l'ouest. Avant 1994 Duékoué souffrait de malfrats, même pas des malfrats cachés. Ils n'étaient pas voilés et tout le monde payait [...] c'est en ce moment-là même l'idée est venue d'installer la confrérie et y a un document pour ça avec la signature de tous les chefs. Même au temps de L.Gbagbo, les cas de viol se multipliaient dans cette zone-là où au bout de 2 à 3 mois on avait 34 viols. L'idée mais venue d'installer ces corridors pour qu'on puisse traquer ces malfrats-là [...]. La population était désespérée, les forces de l'ordre ne pouvaient plus lutter contre les miliciens ; les miliciens faisaient tout ce qu'ils voulaient, c'était un groupe autonome. Quand j'ai eu l'idée je suis allé avec mon collègue voir le CB pour proposer. Ah Il m'a dit là-là tu vas tuer les gens ? J'ai dit non on n'aura affaire aux bourreaux. Bon, il a dit vous les attrapez et vous me remettez ces bourreaux-là et je me rends responsable de tous ce qui va se passer. Là j'ai commencé à installer à partir de Fengolo ou j'ai un document fait avec l'accord de toutes les communautés et on a commencé » (O.S, Chef dozo).

Avec la persistance d'un banditisme armé au motif nationaliste, dont les exactions et assassinats semblent prendre une coloration ethnique, la confrérie dozo renforce progressivement ses rangs.

« Avant 2002, il y avait près de 1 200 dozo qui faisaient la sécurité à duékoué. Y avait 10 groupes. Multiplié 140 fois 10 groupes vous voyez déjà. Donc duékoué était sécurisé par 140

éléments la nuit. Toutes les nuits un groupe prenait la garde et faisait la patrouille ; ils viennent d'abord au camp se faire recenser et à leur retour de patrouille ils viennent signer. Mais, avec la crise post-électorale on a augmenté le nombre » (O.S, Chef dozo).

La confrérie intègre d'autres communautés, notamment les Baoulé : « Sans nous je dis bien que le Baoulé ne pouvait pas rester là. Tactiquement le Guéré est plus intelligent que le Baoulé en matière de guerre. Parce que j'ai constaté quelque chose en partie dans un campement, le campement recule, il recule, il recule. Vous voyez pour assiéger un campement baoulé c'est trop facile. Mais quand ça tire le Guéré ne fait que se camoufler dans la broussaille pour regarder au juste qui est son ennemi. Le baoulé n'a pas le temps de regarder. Donc on a mis souvent les dozos dans campement sinon tous les campements étaient partis. Parce qu'on était attentif, d'ici on pouvait entendre les tirs et quand c'est comme ça nous-même on va voir et on tombait souvent sur des attaques. On ne fait que les dissuader et mettre des gens là-bas pas pour les former mais pour les encourager et leur dire que il faut que nous-mêmes nous fassions notre propre guerre parce que l'ennemi est commun et l'objectif était de nous faire sortir pour récupérer nos terres et quand tout le monde a compris comme ça, les baoulé même qui étaient de l'autre côté sont venus parce qu'ils ont été victimes d'exactions même à la mission catholique c'est ça qui les a motivés et puis ils sont venus encore s'ajouter à nous » (O.S Chef Dozo).

III.2.1.2. Initiatives institutionnelles

A côté de ses initiatives locales, des actions de constructions et de renforcement de la cohésion sociale furent impulsées par les autorités villageoises en partenariat avec des organisations humanitaires internationales ou locales. Ces actions ont débuté dans les années 2005 et se poursuivent dans ce contexte post-crise. Il s'agit entre autres de formation, de sensibilisation, de microprojets etc.

« Nous, on a sillonné toute la zone. On n'occasionne pas la vente, on ne vous dit pas de vendre vos parcelles, mais ne trouvez pas des gens dans les rues comme ça acheter parallèlement la forêt comme ça là, c'est ça qui a créé des palabres. Y a aussi des petites mésententes après la crise là, on accusait mutuellement l'autre. Le comité de paix a pris son bâton de pèlerin pour sillonner les campements pour dire non c'est un problème politique, c'est pas quelqu'un qui a occasionné le problème pour dire que c'est Pierre qui m'a dénoncé c'est pas ça, ils sont venus pour tout le monde, mais ceux de la CEDEAO qui ont leurs parents dedans sont aussi attaqués, c'est un problème politique. Donc les parents ont commencé à comprendre (la nécessité de l'arrivée de ce genre de problème de crise [...] » (T. D vice Pr du comité de paix)

Ces actions de sensibilisations furent reprises par le nouveau chef du village de Fengolo et les règlements de litiges sous l'arbre à palabre ont repris.

« Nous bénéficions de formation et d'atelier avec le NRC, les partenaires comme USAID, et aussi de certaines rencontres avec la préfecture [...] » (D.Z, chef autochtone)

III.3. Impacts et perceptions des initiatives militaires et institutionnelles sur les différentes communautés

« Je vais toujours insister sur ce fait, l'histoire de Fengolo est entachée de faux, de faux parce que personne ne te dira réellement la vérité, c'est un problème de haine et d'honnêteté » (O.S, leader communautaire).

III.3.1. Impacts des initiatives et processus militaires

Les violences impulsées par la dynamique décrite ci-dessus ont créé un climat de méfiance et suspicion et de meurtre entre les communautés migrantes et autochtones. Le voisin proche est un conspirateur qui veut avant tout s'approprier le bien de l'autre. *« Si on n'avait pas vendu, on pouvait pas venir nous tuer dans la crise [...] » (O.C, autochtone).*

Les traumatismes engendrés par les graves violations des droits fondamentaux de l'homme ont affecté les populations *« non tu n'es pas entrain de remuer le couteau dans la plaie, ça fait mal, mais nous, on vit avec ça. Nous, on a fait des années on est habitué »,* et les chances de réussite pour les nouvelles générations sont compromises.

« Je vais vous dire que l'histoire de Fengolo traduit toute l'histoire des violences dans le Guémon. Le Guéré a souffert de son hospitalité [...] imaginer dix ans de guerre et de fuite, les enfants qui avaient 10 ans au aujourd'hui au moins 20. Ils ont assisté à tous genres d'horreurs : assassinats de parents, de proches. D'autres ont combattu [...] Tu vois comment ils se comportent dans le village. Ils n'ont presque plus de respect » (D.Z, Chef du village)

Chez les allogènes et allochtones c'est le même sentiment avec un net soulagement depuis le dénouement de la crise.

« Aujourd'hui on peut dormir tranquille. Je t'ai dit qu'on était ici on n'a pas bougé. Je n'ai pas bougé de ce siège où je suis assis. On venait toujours tirer sur nous ; on tuait ceux qui ne s'étaient pas préparés [...]. Avant même les jeunes Guéré pouvaient rentrer pour gifler un chef des autres communautés [...] » O.S (chef dozo et leader communautaire).

« Si c'est tuer nous les baoulés on nous a tués à cause de notre travail, ils voulaient nous chasser oh, pour prendre nos champs. En temps, on a tout donné à nos amis Guéré [...] » (Y.P, allochtone)

Avec le renversement de la situation politique ce sentiment victimaire semble être plus renforcé aujourd'hui chez les autochtones.

III.3.2 Impact des initiatives institutionnelles

Les initiatives institutionnelles semblent avoir un impact plus positif que les initiatives militaires. Cependant, elles sont appréciées de diverses manières par les divers acteurs en présence, au sein d'une même communauté, et d'une communauté à une autre.

III.3.2.1 Initiatives institutionnelles entachées de corruption

De manière générale, on note une accalmie au niveau des tensions foncières et sociales.

« Aujourd'hui le problème des crises c'est moins, au temps fort de la crise c'était chaud [...], au temps-là, il ya des coups et blessures, des machettes mêmes [...] » (TD vice-président comité de paix).

En outre, autochtones, allogènes et allochtones estiment que les divers organes de gestion locale et étatique (CGVFR, chefferie et comité de paix et litige) sont impliqués dans des pratiques de clientélisme à la solde de leur protagoniste. Chaque partie estime que c'est l'autre qui est toujours favorisé et que les décisions ne sont pas transparentes et équitables.

« Si tu n'as pas l'argent, comment tu vas faire pour bien régler ton problème. Eux, ils ont l'argent quand il y a problème, même si tu l'emmènes à la gendarmerie, chez sous-préfet, tu ne peux pas avoir raison devant quelqu'un qui a l'argent que toi. Même au village ici, si ce n'est pas le nouveau chef là, on connaît comment ça se passait. Et puis, pour régler ton problème, tu dois payer le déplacement des comités là, pour constater. Tu fais comment ? » (D.B jeune autochtone)

Le même sentiment est partagé par la communauté allochtone *« quand on nous convoque on ne va pas parce que quand tu vas là-bas, ce n'est pas celui qui t'a convoqué qui paye. Toi on a convoqué oh, tes témoins oh vous tous, on va vous faire payer 1 000 F chacun sans compter l'argent qu'on demande pour aller voir sur le champ » (Y.N allochtone).*

Les membres de la communauté allogène ne disent pas le contraire « *Voilà problème de gestion foncier que vous parlez là, quand M. Tuo est venu on s'était entendu qu'on doit former un groupe, un groupe d'entente qui doit parler de ces problèmes que nous avons vécus pour arranger pour le village, mais jusqu'à aujourd'hui sincèrement, c'est comme notre chef vient de parler, notre responsable vient de parler, rien n'est fait. Si c'est à ce niveau, jusqu'à aujourd'hui le travail n'a pas été bien fait...* » (S.A, allogène)

Alors que les populations indexent les acteurs institutionnels comme étant ceux qui ont aggravé la problématique foncière, ces derniers, sans démentir vraiment cette perception, estiment que ce sont les populations qui sont responsables de l'amplification du désordre foncier.

« *Avant l'installation du comité de paix ce qui a provoqué, ramené les palabres même c'est les ventes illicites ; Pierre arrive tout de suite, pour un problème de décès (chez le Guéré la plupart de nos parents morts restent à la morgue un mois à deux mois), s'il n'a pas les moyens, il est dans la contrainte d'aller vendre sa parcelle pour avoir des moyens. Mais ça se passait entre eux là-bas, ils font des bouts de papiers [...]. Deux jours après quand l'autre vend ça devient des palabres. Dans le temps là d'autres peuvent aborder des gens sur les routes, et leur proposent de la forêt. Ils vendent alors que c'est le terrain du voisin qu'il est entrain de céder. Le type très heureux il a vu la forêt, une forêt vierge. Il commence le travail le matin, le vrai propriétaire arrive là et demande qui t'a mis là, il dit c'est ton frère or le non qui est dans le papier c'est pas ça. Au lieu de Tehi Denis, ils vont mettre Dehi Denise. Alors ils te disent je ne connais pas de Dehi, ce n'est pas le propriétaire de cette parcelle donc va encore te renseigner au village et puis voilà des palabres [...]* » (T D vice-président du comité de paix).

III.3.2.2 Jeu de pouvoir et conflit de compétence, et règlements impartiaux

L'intervention des structures locales a fait émerger un véritable jeu de pouvoir entre les différents organes de gestion : chefferie traditionnelle, comité de paix et CGFVR.

- Selon le comité de paix, « *ce que le chef du village et puis les autres sont en train de faire c'est des retouches. Au plus fort de la crise même, le comité de paix a trop souffert on a fait toute la zone, Baoubly, Fengolo, Duékoué, et on partait là-bas tous les matins on a plus de 14 plaintes par jour [...]*³⁵ » (T.D vice-président du comité de paix).

³⁵ Voir les initiatives institutionnelles P 85

- Pour la chefferie, les CGVFR et le comité de paix ont créé le désordre en s'appropriant des prérogatives qui n'étaient pas les leurs. Mieux ceux-ci, ont aidé les migrants à déposséder les autochtones de leur terre.

« Quand j'ai pris en main la chefferie, il y a eu plusieurs litiges qui ont rebondi. Déjà en 2008, j'avais fait un constat, parce que c'est moi qui ai aidé l'ancien chef à reformer son bureau. Les comités, au lieu de sensibiliser à la cohésion, pour ne pas que les gens en viennent à la violence, ils étaient des juges de litiges fonciers. Ils ont délivré des papiers, des conventions et des verdicts pas trop clairs que les gens brandissent aujourd'hui. C'est comme ça, maintenant tous les allogènes et allochtones ont des papiers signés comité de paix, comité de paix, comité villageois [...] » (D.Z, Chef autochtone).

Il poursuit encore en ces termes : *« Les autochtones ont perdu la terre à cause de tout ça. Au plus fort de la crise les étrangers ont profité pour dépasser les limites. Ceux qui aiment leurs tuteurs ne font pas d'histoire, partagent avec eux. D'autres entendre sur quelque chose avec leurs tuteurs, mais deux, trois mois après rien. D'autres font plein de palabre ; tu n'étais pas là, le cacao a pourri [...] le tuteur qui a des problèmes commence à prendre 5 000 F, de l'argent et puis, ils vont signer des papiers où on écrit il a payé ou vendu à 100 000 F [...]. Après, il y a palabre. L'étranger dit, tu m'as vendu la terre, on a signé des papiers. L'autre non tu m'as donné l'argent pour les funérailles pourquoi tu dis je t'ai vendu la terre 100 000,00 F Maintenant arrivé devant le comité de paix, on dit il a payé parce que eux tous ils sont dedans, tout le monde est représenté dedans. Bon, on te dit, il a déjà occupé, toi tu dis il n'a pas payé alors que il t'a donné l'argent. Si demain tu retournes là-bas et puis on te tue, tu fais comment ? Tu as vu les gens qui meurent là non, faut laisser dans leur main. Donc eux, ils règlent, s'il y a des anciens papiers on fait disparaître pour faire de nouvelles conventions. Si c'était 10 ha par exemple ça devient 50 ha [...] et on dit au M. vous avez donné 100 000 F non, il reste donc 300 000 F et quand l'autochtone n'est pas d'accord on dit à l'allogène donne l'argent on va le convaincre et quand tu vends tu vas donner pour eux. Souvent pour les constats les autochtones réfugiés à la mission n'ont pas d'argent pour le constat, donc toutes les conditions étaient réunies pour qu'ils perdent la terre [...] » (D.Z chef autochtone).*

III.3.3. Perception et sentiment d'insécurité dans le contexte post-crise

Sur le plan politique, les autochtones se sentent spoliés et désavantagés par la politique agraire qui semble privilégier les migrants dans l'occupation de leurs terres.

« Depuis 1998, ya une loi foncière qui dit la terre appartient à celui qui la met en valeur, aux Ivoiriens. Or quand nos parents accueillait un frère, il n'y avait pas cette loi. Il dit mon frère installe toi ici, et l'autre de manière symbolique donne un Gin ou 10 000 F et puis, ils vivent ensemble. Aujourd'hui on se sent trahi, quelqu'un que tu as accueilli, hébergé, on va venir te dire que c'est pour lui la terre et que tes enfants ne peuvent plus avoir droit à ça. C'est difficile [...] » (Pr de l'assemblée villageoise autochtone)

Sur le plan économique les autochtones se sentent vulnérables et incapables de satisfaire leurs besoins primaires.

« Dans le village ici, il y a des familles qui ont du mal à manger deux fois. Mais quand ils mangent faut voir c'est quelle nourriture ils mangent [...]. Alors que toutes ces familles ont leurs terres. D'autres ont vendu mais pas tout le monde » (B.M, jeune autochtone)

« Tu vois mon petit qui est là-là, il est malade, je ne peux pas l'emmener à l'hôpital. Je sais même pas il a quoi même, on est parti une fois ça n'a pas marché, pour manger même c'est dur donc on est là, on paye on essaye les médicaments traditionnels » (J.P, vieil autochtone).

Ce sentiment de vulnérabilité s'est renforcé en sentiment victimaire face au voisin, considéré comme un bourreau, et qui aurait bénéficié de leur l'hospitalité. Sur le plan éducationnel, la population autochtone a le sentiment que leur contrôle social s'est fortement dégradé avec la crise.

« A notre temps quand on était petit personne ne pouvait adresser des paroles fortes à un aîné, ni lui porter main, mais venez ici voir les jeunes. Mais tu sais moi je comprends, comme je te l'ai dit, des enfants qui avaient 10 à 8 pendant la crise, aujourd'hui ils ont au moins 24 ans. Des années sans école, ils ont été obligés de combattre. D'autres ont vu leurs parents, proches et amis tués dans des conditions horribles [...] » (D.Z chef autochtone).

Enfin sur le plan sécuritaire ils existent encore des craintes : *« y a pas eu de désarmement. Désarmement, désarmement c'est sur terrain c'est pas dans la bouche ou à la radio. Qui est allé en brousse pour désarmer. Nous aujourd'hui le Guéré, on peut même pas avoir un fusil pour aller à la chasse. Sinon, ils vont dire tu es milicien, ils vont te tuer [...] ça la s'il y a quelque*

chose tout de suite tu vas voir, ils ont des armes cachées en brousse là-bas » (O.C jeune autochtone).

Nombreux sont ceux qui estiment que si la situation politique change les problèmes vont ressurgir : « *Aujourd'hui c'est parce que ils ont peur, sinon si ils ont occasion ils vont recommencer à tuer les gens encore [...] j'ai fait Soubré, Zoukougbeu, Sassandra, Buyo, mais ici là, ici là, c'est dernière crise qui est passée et puis on est en paix. A l'heure-là, c'est comme on est au paradis. En tout cas beaucoup de personnes sont en train de payer la terre ailleurs »* K.K.D

Au-delà de ces sentiments qui sont fondés sur une appréciation des rapports antérieurs, toutes les communautés sont unanimes sur le fait que le climat social s'est apaisé.

Conclusion partielle :

L'exacerbation du sentiment d'insécurité foncière et sociale chez les différentes communautés, à partir de la crise militaro-politique, a créé le délitement du tissu social. Ce sentiment a entraîné les communautés migrantes et autochtones dans un cycle de violence tout au long de la crise politique en Côte d'Ivoire. Cependant à partir de 2005, les initiatives institutionnelles impulsées pour emboîter le pas sur le processus de milicianisation des communautés ont fini par sombrer dans le clientélisme et la corruption, aggravant encore la problématique ambiguë des systèmes fonciers de l'ouest. Aujourd'hui de part et d'autre, toutes les communautés en présence mettent en avant la posture victimaire.

Discussions

De nombreux chercheurs et institutions ont accordé un traitement particulier à la problématique foncière dans les pays africains en situation de stabilité, de guerre et de post-conflit, ainsi qu'à la recherche de solutions durables. Ces travaux nous ont permis d'appréhender et d'aborder plusieurs dynamiques saillantes, en termes de similitudes et de dissemblances, liées à l'expression de la violence dans les champs fonciers africains. Ils s'agit entre autres des legs coloniaux entachant l'action des Etats sur le foncier, de la malléabilité des normes de gestion juridique et locale, de l'émergence des marchés fonciers de types imparfaits, de l'instrumentalisation des arènes foncières, des stratégies de roubardise, de corruption et de violence. Il convient de préciser que ces travaux ouvrent le champ à la discussion des résultats de notre investigation qui prend appui sur les conditions d'émergence et d'évolution de la violence criminelle autour du foncier.

Notre ambition en amorçant cette étude n'est nullement pas de prétendre épuiser la problématique des violences criminelles autour du foncier. D'autant plus que la profondeur de la thématique, l'insuffisance du temps mis à profit et l'étroitesse du champ d'observation ne le permettraient pas. Toutefois, nous pouvons éclairer, à partir des données collectées à Fengolo et des cas particuliers étudiés, la complexité des rapports humains autour de la terre et leur conversion en violence.

Nous procéderons d'abord, pour ce qui concerne la discussion, à une présentation brève et succincte de nos résultats, suivit des analyses qui en émergent.

I. Le tutorat comme principe fondamental d'émergence des droits fonciers dans un contexte d'immigration ?

De 1930 à 1980, Fengolo connaît un faible taux d'immigration (de 3 à 100 migrants) et le tutorat était à son démarrage. L'installation des premiers immigrants visait à remplir des fonctions sociales dans le « *sens de la théorie de la frontière de Kopitoff, fondée sur l'appel à l'étranger* » (Kopytoff, 1987). Cette théorie stipule que sur les fronts pionniers, la richesse ne provenait ni de l'accumulation de biens matériels, ni de la propriété de la terre, mais du pouvoir sur les hommes. A l'échelle de Fengolo, il s'agissait d'assurer la triple fonction politique, militaire et socio-économique indispensable à l'essor du village.

La zone n'étant pas encore un véritable front pionnier, les rapports tuteur-migrant se déployaient dans une forme de coopération de type socio-politique. Ces rapports étaient soutenus par la domination de l'autochtone sur le migrant, « *dans le cadre de la parenté par rituelle et/ou par alliance autour de la terre* »³⁶. Avec le statut de manœuvre, les migrants occupaient une place structurelle au sein des familles autochtone. Ils étaient donc la propriété de ces familles comme l'atteste l'utilisation des pronoms possessifs greffés au terme étranger ou à l'ethnie du migrant « *mon Baoulé, mon Burkinabé ou mon Sénoufo* » (Notre enquête, 2014).

C'est le lieu de préciser, au regard de la littérature, que ce cadre traditionnel d'accueil de l'étranger est largement répandue dans les sociétés africaines³⁷. A titre d'exemple nous prenons appui sur les travaux de Zougouri, dans la province du Ziro au Burkina, où l'on s'aperçoit qu'à Bougnounou, l'accueil des premiers migrants fut guidé par des préoccupations presque similaires à celles de Fengolo. L'ouverture de Bougnounou aux migrants a été soutenue par une politique d'agrandissement des communautés villageoises à travers l'accueil de nouveaux arrivants³⁸. La ressource rare ici, c'était les hommes, qu'il fallait rassembler et contrôler, c'est-à-dire, attirer et retenir, et non pas les richesses naturelles dont ils allaient tirer parti (Jacob, 2004 : 25 cité. par Zougouri, 2008).

Décrivant les implications socio-politiques du tutorat dans la même province, elle affirme ceci, « *l'étranger a toujours besoin d'un tuteur qui est responsable de sa tête. Les Nuna à Bougnounou appelle ce dernier véreü pour dire propriétaire de l'étranger*³⁹ ». On peut citer

³⁶A Fengolo les migrants ont donc été installés,- sur des parcelles dans la forêt noire-, souvent sur des parcelles non délimitées, comme manœuvre appartenant à des familles autochtones. Ils participaient et respectaient de ce fait tous les événements de la vie sociale du village. En d'autres termes, ils assistaient continuellement le tuteur dans les périodes difficiles et de joie. Certains ont contracté des mariages devenant ainsi des gendres affiliés aux familles autochtones, leur ouvrant ainsi la porte à des lopins de terre encore plus vaste. D'autres par contre ont eu des droits d'usage sur des terres grâce à leur don de soi dans le travail.

³⁷ Voir Zougouri (2008), Bologo (2004), Dabiré et Zongo (2005) pour comprendre la logique du tutorat au Burkina. Pour le cas malien on peut citer Kéita (2004) ; Diallo (2005) ; Traoré (2003) ; Djiré (2004, 2005)

³⁸ Pour s'agrandir, le village devait tisser de nouvelles alliances. Il a ainsi accepté des Nuna venant d'ailleurs, soit en contractant des alliances matrimoniales avec eux, soit par amitié ou encore dans une recherche de protection. Les migrants Moose et Peuls ont aussi été acceptés sur cette même base politique.

³⁹ Lorsqu'un étranger est accepté au sein de la communauté autochtone, il est amené à faire comme les autres membres de la communauté, car la terre sur laquelle il vit est protégée et appartient au Kwere Aniaba (objet de culte personnifié). Respecter et contenter le Kwere Aniaba doit être sa préoccupation (...).

aussi le terme de Jatigi en Bamana mis en relief par Hadberg (2001), puis par Chauveau (2004), utilisé par les autochtones des pays Ouest africains de la savane et du sahel.

On retrouve également des pratiques de tutorat traditionnel au Sud-est du Libéria, région frontalière à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Au Libéria, les étrangers ou les migrants accèdent à la terre via le système de « stranger-father » (étranger-père), un système presque similaire à ceux utilisés par les autochtones burkinabé et ivoirien pour intégrer les migrants dans leurs terroirs. Sur la base de ce système, les étrangers notamment les réfugiés ivoiriens accèdent à la terre par le biais d'un membre de la communauté d'accueil, créant un lien de parenté fictive (« fictive-kinship ») qui les lie à un membre de la communauté d'accueil (NRC, 2012).

Une des différences importantes entre le « tutorat » en Côte d'Ivoire et le système de « stranger-father » au Libéria lequel est d'ailleurs assez proche du tutorat au Burkina, est la présence de normes assez restrictives. En Côte d'Ivoire, les migrants ont historiquement eu le droit de planter des cultures de rente tandis qu'au Libéria, l'interdiction est quasiment générale pour les membres des groupes non autochtones comme signe d'un lien plus pérenne sur les terres. A Bougnounou, (province du Burkina) où la dimension religieuse et politique du tutorat est affirmée, les autochtones exercent un contrôle social assez poussé sur les migrants. Par exemple, les moose ont été interdit de pratiquer l'activité de coupe de bois lors du chantier d'aménagement forestier.

L'histoire de la colonisation agraire à Fengolo comparée à celle de kongodjan, village de migrants senoufo situé dans le Sud-Est ivoirien, présente une forte opposition. Cette petite contrée située en territoire vassal Eotilé, connaît un processus de colonisation agraire tout autre. A kongodjan, l'installation des premiers migrants n'a pas été sanctionnée par le versement d'argent, ni ne fait suite à une phase préalable de travail comme manœuvre, comme cela se voit en Côte d'Ivoire forestière. De façon plus générale, elle ne relève pas d'une relation de tutorat (Soro et Colin, 2 006) tout simplement parce que ce territoire bien que relevant de l'autorité coutumière des autochtones Agni du royaume du Sanwi, ne bénéficiait d'aucun contrôle effectif. L'installation des migrants sur cette partie du territoire Sanwi s'est donc faite sans la présence d'autorité autochtone.

Toutefois, le constat général que l'on peut faire c'est une évolution des conditions de transferts des droits fonciers à Fengolo, comme c'est le cas dans d'autres contextes ivoiriens.

En effet, face aux profits et gains tirés simultanément de l'accueil de l'étranger et/ou des cultures de rentes, les autochtones de Fengolo vont progressivement « *monétariser* » l'accès à la terre.

I.1 Emergence des marchés fonciers en Afrique de l'Ouest

I.1.1 Marché foncier imparfait dynamique transrégionale liée aux inflexions perverses des Etats ou simple jeu du marché ?

Dès 1980, les Wê de Fengolo marchandisent des faisceaux de droit foncier, selon leur bon vouloir, sur la base de l'exercice et de la délégation de droits coutumiers autochtones. Pour emprunter les termes de Platteau (1996), la pression continue par l'Etat et des immigrants sur la ressource foncière aboutit à, une individualisation, une privatisation et une marchandisation des droits fonciers. Le processus de transition capital indexé ici, est « *le passage de la terre esprit à la terre objet marchand* » Bologo (2004).

Les règles de la gestion foncière à Fengolo sont moins claires et instables, par conséquent, les droits acquis par les migrants lors des transactions ne sont pas définitifs et clarifiés, d'où l'émergence des ventes souvent qualifiées « *de ventes imparfaites* » (Colin, 2006)

L'intervention problématique de l'Etat-paysan ivoirien⁴⁰ a planté le décor d'un système de gestion hybride très informel et ambigu dans le champ du foncier rural. Alors que le régime foncier rural ivoirien, avait la coloration de l'Etatisation des terres, au plan local s'observait l'exercice des droits coutumiers au stade de l'implantation des migrants. L'Etat n'a ni formalisé et clarifié les droits reconnus aux étrangers et aux autochtones, ni procédé à l'élaboration d'un cadre permettant une distribution rationnelle des rentes.

⁴⁰ En même temps que le décret du 16 février 1971, facilitait la colonisation agraire des zones forestières, il suscitait aussi des stratégies autochtones en vue de renforcer la maîtrise foncière devenue désormais une affaire juteuse. Une autre lecture des inflexions étatiques s'apprécie avec l'introduction des courtiers. Fengolo à l'instar de la société Gban de Oumé, subit le même processus de mutation de la frontière agraire de l'Ouest en une frontière politique interne où le PDCI mettra en place un dispositif de courtage politique qui servira de socle à son hégémonie et à la légitimation politique du processus de colonisation. Le champ foncier à Fengolo et globalement de l'Ouest ivoirien, est traversé par une pluralité d'acteurs formels et informels, autres que les paysans. Les autorités compétentes sont incertaines et leurs interventions sur fonds de clientélisme permettent de ce fait à entretenir l'anarchie dans le domaine du foncier

Selon Colin, « *Du fait à la fois du jeu politique et du poids démographique des immigrants dans leur rapport aux autochtones, la « vente » de terre, dans les conditions idéales typiques du Centre-Ouest ou du Sud-Ouest, ne correspond pas à un transfert définitif et complet de droits de propriété établis fermement, mais permet au contraire d'assurer et de voir reconnaître un droit sur la terre cédée, à travers l'établissement d'une relation de néo-tutorat. Pour les mêmes raisons, les cessions de terre ont été beaucoup plus courantes dans des régions de faible ou de très faible densité démographique* » (Colin, 2 006).

On observe aussi des dynamiques Etatiques similaires⁴¹ dans l'émergence de la monnaie autour de l'accès à la terre dans les communautés rurales au Burkina et au Mali. Au Mali, avant l'aménagement des périmètres irrigués (de la zone de l'office du Niger et de Baguinéda) ainsi que dans les zones périurbaines, on observait une faiblesse au niveau des transactions monétaires autour de la terre. Cependant, avec les projets d'aménagements et la diffusion de techniques agraires plus efficaces, les transactions monétaires vont connaître un essor considérable. Les marchés de vente et de faire-valoir indirect y sont très dynamiques (Traoré, 2003 ; Djiré 2005)

La monétarisation des transferts fonciers est particulièrement visible au Burkina et entretient de fortes dynamiques transnationales avec la Côte d'Ivoire. Le cas de la monétarisation dans la Province de la Comoé⁴² semble être évocateur de ces dynamiques transnationales Côte d'Ivoire-Burkina. Selon Zongo (2005), le département de Sédaradougou constitue une nouvelle zone de colonisation agraire accélérée, avec une immigration importante suite à la dynamique migratoire impulsée à la fois par l'épuisement des autres fronts pionniers et des rapatriés de Côte d'Ivoire. Cette migration, de caractère massif et brutal⁴³, a transformé de manière radicale les modalités d'accès à la terre, avec un passage vertigineux du mode traditionnel d'intégration des migrants (tutorat) à la monétarisation de l'accès à la terre. L'accès à la terre est désormais sanctionné soit par le versement « du prix des coutumes⁴⁴ » ou soit par

⁴¹ Depuis 1984, l'Etat devient un acteur central du jeu Burkinabé, en instituant sa propriété sur toutes les terres du Domaine Foncier National (DFN). Ces dispositions font de l'Etat le principal régulateur et ordonnateur du jeu foncier en purgeant tous les droits coutumiers.

⁴² Il s'agit des départements de Niangoloko, Sédaradougou et Mangodara

⁴³ en 2005, les migrants constituaient 89 % de la population du département de Sédaradougou

⁴⁴ Le versement "du prix des coutumes" est une somme d'argent représentant l'équivalent des contreparties coutumières.

le versement des sommes forfaitaires réclamées par les propriétaires terriens, sur la base de la superficie cédée. Cette monétarisation des transactions foncières, dans les départements de Niangoloko et de Mongodara a connu une même évolution rapide qu'à Sédougou. L'échange monétaire se substitue aux dons, puis la vente facturée à l'hectare, avec une standardisation des prix en fonction de la nature du terrain.

Par le passé, appréhendé comme des dons exprimant de coopération entre autochtone et migrant, les contreparties monétaires tendent aujourd'hui – de façon très évolutive et inégale suivant les zones – à être perçues plus clairement dans leur signification économique (Bologo, 2005 ; Bonnet-Bontemps, 2005 ; Mathieu et al. 2004 ; Mathieu, 2005, Colin 2006).

Cette monétarisation indexe également le passage des sociétés africaines autrefois communautaires et solidaires vers des sociétés individualiste et de consommation. Les clauses foncières établies dans ces conditions donnent lieu à une lecture différentielle sur la nature des faisceaux de droits marchandés. A Fongolo, l'utilisation du verbe d'action « *donner* » et le vocable « *frère* » notamment récurrent dans le langage des autochtones atteste bien la logique consignée ci-dessus et la vive volonté de pérenniser le tutorat traditionnel dans une dimension transgénérationnelle. Par contre, l'utilisation des verbes d'action « *payer, vendre, acheter* » par les migrants pour désigner les droits acquis va dans le sens d'une vente définitive.

Dans une dimension transrégionale, on observe aussi un écart au niveau des perceptions sur la nature des faisceaux de droits marchandés au Burkina. A Séguéré, dans l'ouest du Burkina, on observe des conflits liés à la confusion des droits cédés et des conflits intergénérationnels (Bologo, 2004). Selon les experts qui ont investi la nouvelle zone de colonisation agraire de la province de la Comoé, cette lecture différentielle des faisceaux de droit anticipe déjà les remises en causes futures. Ils décrivent déjà au niveau des migrants un recours à des réseaux clientélistes en vue de formaliser du point de vue juridique les droits de propriété sur les parcelles obtenues.

1.1.2 Le foncier une arène de jeu stratégique

L'absence de repère sociale et juridique accepté fait naître des stratégies opportunistes, des manipulations. Chaque acteur utilisant de manière sélective ou raisonnée les différentes possibilités que lui offrent le registre moderne ou traditionnel. En Côte d'Ivoire forestière, et

particulièrement à Fengolo, la contestation des faisceaux de droit, lors du renouvellement de générations liées aux cycles de vie et social se positionne comme une ressource spécifique du marché foncier.

Selon les données de terrain, les ventes à Fengolo sont particulièrement marquées par une forte dimension stratégique des acteurs. Chaque catégorie d'acteur voulant tirer profit en jouant sur les zones d'ombre du système foncier aux règles instables. L'opportunité de rente sur les migrants vulgarise les transactions foncières monétaires qui évoluent de plus en plus dans le sens de leurs perversions.

Du côté autochtone, on note la récurrence des transactions foncières illicites, des transactions multiples sur les mêmes parcelles, des faisceaux de droits marchandés et non honorés. Les migrants quant à eux se contentent d'exploiter les parcelles acquises et s'engagent dans des transactions aux contours flous, sur fonds de ventes, garantit par l'établissement de petit papier sans valeur juridique réelle. Ces conventions ont souvent été légalisées par les autorités déconcentrées, et semble se rapprocher des pratiques administratives, comme nous allons le voir avec les cas Malien et Libérien.

Les migrants contractent d'abord, avec les aînés sociaux autochtones, souvent avec d'autres migrants. Certains s'engagent de manière risquée avec des cadets souvent mêmes avec des mineurs ou les femmes. Il convient aussi de souligner la mauvaise foi de certains migrants qui acceptent d'acheter des terres dont ils n'ignorent pas l'occupation. Cependant, la légèreté de ces petits papiers, donne lieu à des falsifications⁴⁵ de contrat du côté des autochtones comme des migrants. Les ronds et les croix etc., utilisés comme signature facilitent la fraude et le changement du contenu des clauses arrêtées par les contractants.

Tout au long de la crise de 2002, une autre catégorie d'acteur ayant aggravé la problématique des cessions foncières sont les institutions villageoises, du fait de l'absence totale de l'Etat. Il a été fait mention du fait que ceux-ci, inventaient la violence ou la peur pour dissuader et convaincre, les autochtones à vendre leurs plantations en vue de percevoir des quotas.

⁴⁵ Comme nous allons le voir plus bas, à l'instar du cas Libérien, en Côte d'Ivoire, les lettrés impliqués dans les transactions modifient les clauses du contrat en leur faveur. De sorte à ce que des hypothèques sont formalisées au stade de l'arrangement local en vente.

Au Mali les ventes, bien qu'illégales au regard de la législation foncière, se sont affermies en deux phases. Ces deux phases séquentielles illustrent bien la dimension stratégique des nouveaux acteurs ayant investi les arènes foncières villageoises. D'une part, les citoyens à qui la terre avait été cédée gratuitement ont commencé à accompagner les colas traditionnelles de quelques billets d'argent, offerts soit aux propriétaires des terres, soit aux intermédiaires, suscitant ainsi les appétits. D'autre part, ces citoyens, dès qu'ils étaient confrontés à des problèmes, vendaient les terrains reçus à de tierces personnes, ouvrant ainsi la voie au phénomène de commercialisation. Par la suite, les villageois, sous l'effet conjugué de l'avancée de la pauvreté et des pressions des nouveaux courtiers en foncier, ont commencé à exiger de l'argent chaque fois qu'une demande de terre leur était présentée. Dans la majeure partie des cas, le cédant n'exerce que des droits coutumiers qui ne peuvent être cédés à des tiers qu'à certaines conditions fixées par le Code domaniale et foncier, notamment leur constatation selon une procédure dont les modalités devraient être fixées par un décret non encore adopté. De ce fait, les ventes de terres détenues en vertu de droits coutumiers apparaissent comme non conformes à la loi ; Le caractère incertain⁴⁶ de ces transactions foncières maliennes, réside dans le fait que les autorités décentralisées et déconcentrées affichent une forte tendance à légitimer ces conventions illégales.

NRC (2012) décrit cette ambiguïté du système de gestion foncière au Libéria dont la politique domaniale calquée sur la Common Law coexiste avec les pratiques locales. Ce rapport montre aussi la tendance des acteurs plus informés sur la loi à mettre en avant des stratégies d'accaparement, à travers l'établissement de titre de propriété sur de grandes superficies, parfois mêmes sur des villages entiers.

Au Burkina, le processus de saturation foncière, combinée à la pauvreté et à la structure des opportunités, a entraîné deux types de stratégies. De manière récurrente, les autochtones tentent de récupérer les terres cédées aux familles de migrants, 20 ou 30 ans plus tôt, en leur retirant ces terres de façon partielle ou totale. Quant aux migrants, la tendance est à obtenir ou à sécuriser leur maîtrise foncière sur les terres à travers des contreparties monétaires. Selon Dabiré et al (2005), hormis le facteur migratoire, cette dynamique tient aussi au fait que « *l'achat affranchit des interdictions traditionnelles de plantations d'arbres – l'essor de*

⁴⁶ Cependant, la plupart des ventes ainsi réalisées sont par la suite formalisées à travers un acte de vente dont l'authenticité est attestée par la signature d'une autorité administrative

l'arboriculture étant étroitement lié à l'arrivée des migrants "rapatriés" et des "nouveaux acteurs" ». (Dabiré et Zongo, 2005).

II-Ouverture des tensions foncières un phénomène séquentiel à l'ouverture du champ politique

II-1. Dynamique et logique des Conflits fonciers violents

La libéralisation⁴⁷ contrainte du champ politique au cours de la décennie 1990, puis le décès du président Houphouët Boigny en 1993, constituent des repères historiques significatifs dans le phénomène de contestation violente des droits fonciers des immigrants (Chauveau, 2004; Babo, 2006). L'usage de la question foncière dans le discours des acteurs du "jeu" politique comme argument électoral a nettement contribué à exacerber les tensions et conflits fonciers dans les campagnes ivoiriennes. Cette politisation de l'arène foncière, fondée sur des idéologies exclusionnistes ou xénophobes⁴⁸, a transformé les tensions foncières existantes en conflits interindividuelles, puis communautaires. Dès lors à Fongolo, les conflits sont réinterprétés non plus comme opposant des personnes ou des catégories sociales traversées par des contradictions et des paradoxes liés aux modes d'acquisition et d'exploitation de la terre ou à leurs modes d'inscription dans l'économie ivoirienne, mais plutôt comme des identités collectives, et ces conflits s'expliqueraient par la nationalité, l'ethnie, l'origine ou la religion des antagonistes. (Gnabaly, 2011).

- **Conflits interethnique de 1997**

Ce conflit combine à la fois une double dimension politique et identitaire. Une première lecture de ce conflit réside dans le fait qu'il exprime, au plan local, des luttes entre communauté Baoulé et Guéré, pour l'ancrage socio-politique sur la ressource foncière. En se référant à Thual ou Babo, l'un des éléments structurants l'identitaire d'un conflit en société se situe au moins dans le fait qu'un des protagonistes agisse selon la ferme conviction d'être menacé

⁴⁷L'ouverture du champ politique ivoirien en 1990 coïncident avec la dégradation simultanée des mondes sociaux sur lesquels reposaient l'ancrage politico-économique du parti-unique. Crise de l'emploi, économie de plantation, cosmopolitisme, école, classe moyenne etc. époque aussi marquée par un renouvellement progressif de la société politique ivoirien et une forte compétition politique suivant la logique de participation politique fondée sur l'ethnie.

⁴⁸

d'hégémonie économique, sociale ou politique par l'autre (Babo, 2006, Thual, 1998). Or au regard de l'état des rapports intergroupes qui prévalait avant le conflit de 1997 à Fengolo, les deux parties adverses se sont replier pour développer des attitudes restrictives et conflictuelles. Un second indice du caractère identitaire de ce conflit est le registre nativiste et l'instrumentalisation de la coutume orientant fortement la tendance autochtone à vouloir expulser toute la communauté Baoulé.

Vue sous l'angle politique, ce conflit peut être appréhendé aussi comme la résultante des rapports de force entre le PDCI et le FPI pour le contrôle de la frontière interne ou ethnique en vue de capitaliser l'électorat en zone rural⁴⁹. Autrement dit, il s'inscrit dans le continuum des stratégies de conquête du pouvoir par la rue, dont les conflits fonciers violents sont les pendants ruraux de l'écho favorable du multipartisme chez les autochtones des fronts pionniers. En effet, empruntant la vision de David Snow, nous affirmons que le passage à l'acte violent est redevable au cadrage réussi du FPI⁵⁰. Nous entendons par cadrage réussi, les critiques de l'opposition sur la politique de colonisation agraire d'Houphouët cadrant bien avec les frustrations autochtones sur la question foncière. Cependant, ce cadrage politique, ne suffit pas à engendrer l'acte violent comme le fait remarquer Crettiez (2012). Il nécessite encore une résonance⁵¹ à triple sens chez les acteurs violents.

A Fengolo, la mort de J. T suite à la bagarre avec l'allogène Baoulé vient confirmer la thèse de l'apport de la résonance de Crettiez (*Op.cit.*). La mort de l'autochtone crée une résonance avec le terreau culturel. Elle rend acceptable, au sein de la communauté Guéré, dans

⁴⁹ Selon les données de notre investigation, la population de Fengolo, constituait un poids démographique important pour l'ascension aux postes politiques locaux. L'usage de la question foncière dans le discours des acteurs du "jeu" politique comme argument électoral a nettement réinventer les imaginaires et rapports sociaux dans le sens exacerber les tensions et conflits fonciers. « *La terre n'appartient plus à celui qui la met en valeur* », caractérisait la vision de l'opposition FPI en rupture avec le modèle agraire extravertie d'Houphouët qui favorisait l'accès des migrants à la terre.

⁵⁰ Dans les zones rurales, surtout à l'Ouest, la critique de types nationalistes du FPI cadre bien avec l'activisme de l'Etat paysan Ivoirien dans l'occupation massive des terres par les étrangers. De sorte à ce que les nouvelles générations autochtones, ne se reconnaissant pas dans l'installation des migrants, commencent à développer un fort sentiment d'hostilité vis-à-vis des migrants et des aînés sociaux.

⁵¹ On parlera de résonance avec le terreau culturel, une résonance avec l'expérience effectivement vécue par l'acteur militant, enfin la résonance peut aussi être émotionnelle.

un contexte local d'émancipation des migrants Baoulé, l'utilisation de la violence et légitimant la volonté d'engagement. En effet, les Baoulé, beaucoup soutenus par l'Etat, sont accusés d'avoir profané la coutume Wê. Le défunt étant un Gla ou un masque. On peut ajouter la *résonance avec l'expérience effectivement vécue* par les Guéré, venant confirmer à leurs yeux la justesse des idéologies politiques faisant des migrants des voleurs de terre donc une menace.

Enfin, dans ce conflit, la *résonance est aussi émotionnelle*, ajoutant à l'expérience et à l'autorisation sociale, un surcroît de radicalité. Du côté autochtone, la haine et l'indignation morale face au constat d'une injustice perçue comme terrible⁵², furent jugées hautement condamnable et ont servi de vecteur émotionnel ayant conduit à déclencher la violence. Du côté allochtone baoulé, c'est avant tout la peur d'être victime d'acte de violence et d'expropriation qui suscita une action collective violente. En représailles, suite à la mort de deux des leurs, ils mettent donc en avant des actions criminelles pour en découdre avec les autochtones⁵³.

Ce énième conflit qui attestait la perte de l'ancrage local du PDCI, face à la radicalisation des revendication autochtone, finit par déboucher sur un projet de clarification des droits fonciers porté sur l'idéologie de l'ivoirité et consigné dans la loi 98-750 du code foncier du 23 décembre 1998. Cette loi verrouille la propriété foncière, désormais réservée aux nationaux et présente de fortes imbrications avec deux autres dispositions juridiques pour évoquer Koné M. (2006)⁵⁴.

• **Le conflit intercommunautaire Fengolo- Diourouzon (Tiémésson)**

Le conflit Fengolo-Tiémésson de 2000, présente un caractère géopolitique au plan local. Il met en relief la problématique de la délimitation des terroirs ivoiriens dont les limites sur le terrain demeurent du reste immatérielles et pouvant être l'objet de représentations éventuellement contradictoires, par les différents groupes voisins.

Ce conflit entre village autochtone qui se structure autour de « *l'enjeu-espace* », pour emprunter le terme de R. Aron (1962), apparaît aussi comme le prolongement du conflit

⁵²Ceux qu'ils ont accueillis à bras ouverts sont devenus déviant vis-à-vis de leur autorité jusqu'à commettre le crime de sang.

⁵³ Attaques et incendies de campements

⁵⁴ Trois lois, bien que portant sur des domaines différents, ont une forte imbrication : la loi n° 98-750 relative au domaine foncier rural, le Code civil relatif au mariage et à la succession (la loi 64-375 relative au mariage, la loi 64-379 du 7 octobre 1 964 relative aux successions et la loi 64-380 relative aux donations entre vifs et aux testaments) et le code de la nationalité

interethnique de 1997. Alors que Fengolo estime que la zone litigieuse était occupée par eux avant la colonisation, Tiémesson fonde quant à lieu son antériorité sur la présence de leurs sites sacrés sur le territoire conflictuel. L'enjeu reste le même, le contrôle de la ressource foncière pour ces deux communautés entraînés dans la spirale de la compétition foncière. Tout comme dans la plaine de Ruzizi, dans l'Est du Congo, les communautés protagonistes réinventent l'histoire pour légitimer leur autochtonie et justifier leur droit. Cette manipulation de l'autochtonie est aussi l'un des fondements de la violence dans cette contrée (Crisis group, 2013).

Ici, on remarque que la ressource argumentative reste l'antériorité sur le territoire à ne pas confondre au registre nativiste qui traduit généralement une opposition dans le sens autochtone versus migrant. On constate donc une forte polarisation des régimes d'appropriation autour du concept de territorialisation. Or quand l'enjeu d'un conflit se structure autour de la notion de territoire, on envisage alors l'espace comme circonscrit et approprié. Le conflit, n'est donc pas en soi dû au territoire mais au groupe qui l'a construit. La question des représentations et des discours sur l'espace devient significative et soulève donc le lien entre territoire et communautés rivales. Le territoire disputé par Fengolo et Tiémesson doit être avant tout appréhendé comme un élément participant au processus d'identification des groupes rivaux. Cette analyse du conflit autour de l'espace enjeu qui met en relief, le lien « *territoire et identité collective* » se retrouve chez plusieurs théoriciens. Par exemple Guy Di Meo (2005) que le territoire constitue un « remarquable champ symbolique » dont certains éléments, « instaurés en valeur patrimoniale, contribuent à fonder ou à raffermir le sentiment d'identité collective des hommes qui l'occupent ».

Les rebondissements de ce conflit sont liés, à l'affaiblissement de l'autorité de L'Etat à l'Ouest mais aussi à la structure des opportunités qui en émergeaient. En effet, lors des déplacements massifs des populations du fait de la crise de 2002, des lobi ont été encore réinstallés massivement par les ressortissants de Tiémesson. Cette situation de survivance des conflits espace-enjeu peut être expliquée par le caractère contingent de ceux-ci dans la perspective de Débarbieux (2003). Selon lui, explique-t-il, dans bien des cas, les conflits territoriaux peuvent subsister de manière latente par la diffusion de cartes géographiques ou historiques représentant le territoire revendiqué, perdu ou fantasmé des groupes en conflit et particulièrement dans notre cas, redevable à la fragilité des mécanismes de gestion⁵⁵. Colin

⁵⁵ Absence de limite de terroir tracé de manière consensuelle par l'administration

Flint (2005) quant à lui estime qu'il faut repenser le conflit comme un processus social agissant dans la construction des espaces politiques. Les territoires, leurs frontières, leurs équilibres, hiérarchies et fonctionnements internes sont sans cesse remodelés par les conflits.

II.2 Crise des rapports communautaires sur fond d'extranéité radicale de 2002-2011

En 2000, celui qui avait fait de la rue et de l'éveil des ressentiments contre la présence étrangère son principal outil de conquête du pouvoir venait de faire tomber du piédestal la junte militaire et était à son tour fortement contesté par le RDR. Cette situation politico-sociale délétère, sur fond d'instrumentalisation de tous les segments de la vie sociale au sens Brass (1979) connaîtra un regain de force et accentuera les exactions de la jeunesse autochtone sur les migrants. Pour les autochtones l'heure était enfin arrivée pour que le pouvoir FPI respecte ses promesses électorales. Cependant selon nos données, la situation s'empire avec le coup force manqué de 2002, qui se transforma insurrection armée divisant le pays en deux partitions. Au-delà des contestations et des renégociations des droits fonciers des migrants, on assiste à des tracasseries faites à la fois de racket, de violence mortelle, et de tentatives multiples d'expulsion. Ces violences prennent l'allure d'un patriotisme armé qui tend à suppléer les forces de l'ordre dans leurs fonctions régaliennes sur les fronts pionniers.

II.2.1 Logiques contre insurrectionnelles ou structure des opportunités liées à la guerre ?

Selon les données du terrain, face à l'incapacité de l'armée à restaurer l'autorité de l'Etat au lendemain de la crise de 2002, des stratégies contre-insurrectionnelles vont émerger dans la partie occidentale. Suite au sursaut patriotique lancé par le FPI, la jeunesse autochtone, dont les caractéristiques socio-économiques restent marginales, va s'approprier des fonctions de sécurisation dans un contexte de dysfonctionnement de l'armée. Des *Check-points* seront érigés, d'abord sur l'axe Fengolo-Remikro, ensuite sur l'axe Duékoué-Man.

La dynamique des barrages et des pillages pendant la crise post-électorale à Abidjan semblent avoir été à l'œuvre sur les fronts pionniers Ouest, depuis 2002. Cependant, la littérature scientifique sur les dynamiques insurrectionnelles et contre insurrectionnelles

approche la logique des barrages et pillages met en relief deux grands paradigmes, de l'engagement à l'acte violent. D'un côté nous avons l'adhésion à l'idéologie ou l'instrumentalisation, d'un autre côté celui de l'engagement à l'acte violent adossé sur la logique du gain.

Avec l'appui gouvernemental en 2004, les groupes d'auto-défenses autochtones vont bénéficier d'un soutien plus ou moins structuré⁵⁶. Ces barrages et pillages se positionnant comme des stratégies contre insurrectionnelles peuvent être appréhendés comme une stratégie de maintien du pouvoir « par le bas », au sens où l'entend Jean-François Bayart. Pour notre part, dans un rapport de pouvoir vertical entre Etat-FPI et migrant en Côte d'Ivoire, il s'agissait, à travers la jeunesse patriotique, de décourager ou contenir tout engagement des étrangers à la rébellion. Dans l'autre sens, il s'agissait pour le pouvoir d'Abidjan d'exercer une pression horizontale sur Ouagadougou qui avait été indexé comme la base arrière de l'insurrection armée de 2002. Nous pouvons donc inscrire, l'engagement de la jeunesse autochtone (qui devait créer l'équilibre de la terreur en termes d'exaction sur l'étranger ou l'insurgée), dans le continuum « d'instrumentalisation juvénile en Afrique » tel que F. Akindès désigne à travers le concept de « *grand-frérisme à l'Africaine* »⁵⁷ (Akindès, 2010 ; Banegas, 2006 ; Koné, 2011).

Cependant, les braquages et les pillages opérés à partir des « *check-points* », montrent que l'engagement à l'acte violent, dans le sens de Crettiez (2008), n'est pas seulement idéologique mais attestent également d'une logique de gain. A Fongolo, tout se passait comme s'il s'agissait de reprendre à l'envahisseur, au voleur de terre, la richesse qui leur est due. Cette situation sera en partie à l'origine au développement grand banditisme (braquages, coupeurs de routes, viol, homicide) en raison du manque de rémunération régulière et conséquente. Alors, les miliciens s'étant investis de la force publique ont légitimé la criminalité comme actions publiques, au sens de Bassenguiza (2001).

⁵⁶ Cette adhésion à l'action contre insurrectionnelle doublé de haine contre les migrants était aussi adossée à l'espoir d'intégrer les rangs de l'armée et ces groupes constituaient un réservoir militaire pour l'ex-pouvoir déchu

⁵⁷ L'ambiance et très africaine idéologie conservatrice du grand-frérisme. Idéologie participant à la superstructure de brimade et de limitation du débordement des cadets par les aînés sur fond de recherche de sécurité morale des aînés, mais sans obligation, ni responsabilité de ces derniers vis-à-vis des cadets.

A cet effet, Koné (*Op cit.*) décrit une dynamique similaire pendant la crise post-électorale dans la ville d'Abidjan. En combinant la description des actes de violence avec l'analyse des itinéraires sociopolitiques et des régimes de justification de leurs auteurs, on constate que ces pillages et barrages n'obéissent pas seulement à une stratégie contre-insurrectionnelle de conservation du pouvoir par la rue mais constituent aussi une forme de protestation sociale et d'expression de ressentiments intercommunautaires. Ces actes servent ainsi d'exutoire aux rancœurs et aux frustrations sociales accumulées par des franges marginalisées et démunies de la population.

II.2 Réponse armée des migrants : légitime défense ou soutien populaire à la rébellion ?

Parallèlement, les résistances et les représailles allogènes et allochtones vont émerger sur fond de réponse armée. L'appareil militaire est la confrérie Dozo, qui prend aussi le visage de groupe d'auto-défense pour découdre avec la violence autochtone. On dénombre notamment l'engagement de certains jeunes migrants dans la rébellion. Cependant, le rôle actuel des Dozo, fait penser au land guards du Ghana dont les services sont alloués pour surveiller les plantations à cause de l'insécurité foncière persistante.

A partir de 2005, pour emprunter le terme de Banegas (2006), les communautés autochtones et migrantes de Fongolo se pensaient « *désormais dans des rapports d'extranéité radicale* ». On assiste alors à l'instauration d'un fort climat de suspicion, fait de rumeurs, d'attaques et de contre-attaques, sur fond de vendetta et d'épuration ethnique entre communauté migrantes et autochtones.

III- radicalisation de la violence, insécurité sociale

Dans la manifestation des violences criminelles extrêmes à Fongolo, il s'agit de véhiculer des messages de terreur et de haine à l'altérité. Au cours de cette période, marquée par la levée des inhibitions, les crimes présentent un aspect crapuleux et sanglant. L'acteur violent se sépare du corset social ou du manteau de la civilisation qui interdit le crime de sang. En effet, le fait d'égorger met en relief le fait que le bourreau déshumanise sa victime. Un autre exemple,

enterrer, des personnes vivantes avec un cadavre fait penser aux rituelles funéraires des rois Akan et donc au caractère culturel des crimes.

Les crimes (viol, braquage et assassinat) sont créés dans un espace huis de clos, dans des lieux isolés loin des regards et offrant la possibilité aux agresseurs de prendre la fuite. L'axe Fengolo-Rémikro, ou l'axe de « *la zone de la mort* » est un cas illustratif. Il offrait la possibilité aux ravisseurs de s'enfuir soit vers Baoubly, soit vers Guitrozon. Comme nous l'avons montré plus haut tout un processus de conversion des tensions et des drames en affrontements communautaire sera manifeste. Le climat de suspicion était si percutant que tout ce qui touchait l'autre devrait être vengé. Tous ses actes, perpétrés sur fond de vendetta et de haine, visaient non seulement à instaurer un sentiment d'insécurité mais aussi à déstabiliser la communauté protagoniste.

III-1. Rhétorique victimaire des communautés et dynamique de reconversion de l'identité de victime et de porteur

Comme le montre nos données l'identité victimaire d'une communauté est d'autant plus saillante lorsque sa force politique ou militaire est affaiblie ou démantelée. A l'inverse, l'identité de porteur est plus forte lorsque la force politique ou militaire s'affermie.

A Fengolo, dans le même sens que Kouamé (2 012), *chaque communauté impliquée dans les conflits assume un statut de victime qu'elle récuse pour ce qui est des autres* ». A Fengolo, chaque groupe ethnique fonde son statut victimaire sur des faits particuliers⁵⁸. Cependant la posture victimaire, est avant tout une stratégie d'acteurs.

Pour emprunter à la perspective de Crettiez (2 008), la victime fait loi dans l'ordre interne et externe. Elle impose sa souffrance et suscite de manière indéniable un sentiment altruiste, fait de compassion à son égard. Elle unit victime et voyeurs de par sa médiatisation. La posture victimaire lave, dans bien de cas, du soupçon génocidaire ou criminel. Elle permet

⁵⁸ Chez les autochtones on a le récit de T.J, très populaire, celui de TH et de son fils, et les cas H.V et GG qui furent assassinés par balle dans leur champ. Le premier en 2004 et le second en 2013. Chez les Baoulé, l'égorgé de GVC-Yaokro en 1997, et les trois autres jetés dans le puits. Chez les allogènes, on a l'assassinat de Karim etc.

de faire porter la responsabilité à l'ennemi comme ce fut le cas dans le conflit de 1997 et des affrontements communautaires en 2002.

Derrière le statut de victime, les actions violentes sont légitimées pour atteindre l'ennemi mais souvent pour obtenir des concessions. C'est une évolution fondée sur une reconfiguration du discours et de la lutte socio-politique.

En 1997, il s'agissait de mettre en avant, de part et d'autre des communautés rivales, les meurtres orchestrés par l'autre. En 2000, il s'agissait d'un rapport de force fondé sur l'identitaire, le nationalisme et l'autochtonie. Pour les autochtones, il s'agit de résister à la meute de migrants envahisseurs et conspirateurs. Pour les migrants il s'agit de faire face à l'autochtone qui veut les exproprier des terres acquises. Au lendemain de la crise postélectorale, l'autochtone aurait perdu la quasi-totalité de ses terres à la suite des déplacements incessants liés à l'instabilité politique et souhaiterai que les terres marchandées à cette époque soient invalidées par l'Etat.

Conclusion et perspectives de recherches:

Cette socio-histoire, s'est donnée pour ambition, d'offrir un modèle d'analyse et d'élucidation des conditions d'émergence et d'évolution de la violence criminelle autour du foncier. Ainsi à partir de Fengolo, nous nous sommes posé la question de savoir : « **comment l'expression de la violence criminelle a-t-elle émergé et évolué autour du foncier à Fengolo ?** »

Ainsi le traitement scientifique de cette question centrale fut concrétisé à partir des objectifs spécifiques consignés ci-dessous :

- Reconstruire l'histoire sociale et les conditions d'émergence et de transformation des rapports fonciers vers des formes de violence de plus en plus criminelles.
- Identifier puis analyser les formes d'expression locale des violences criminelles autour du foncier, les manifestations, les acteurs (porteurs et les victimes de violence), ainsi que l'évolution de leurs interactions (identités, logiques, stratégies).
- Connaître les perceptions des individus et communautés sur l'évolution du sentiment d'insécurité foncière et sociale.

Quant à la posture méthodologique adoptée, nous nous situons dans une étude qualitative, avec pour tradition l'étude de cas. Notre échantillon était constitué d'autochtones, d'allogènes, et allochtones. A ces acteurs villageois et communautaires, nous avons interrogé des agents de police dont un de l'unipol, et le comité de gestion foncière sous préfectoral. Cette socio-histoire prend également pour appui un cadre d'analyse englobant plusieurs approches et théories. Il s'agit entre autres de l'approche historique, compréhensive, stratégique et de manière générale des théories interactionnistes.

Retenons que les conflits fonciers ne sont pas des faits nouveaux sur les fronts pionniers ivoiriens. Ils sont en partie liés à la politisation de la question foncière et aux principes qui ont présidé le développement de l'économie de plantation cacaoyère et caféière (politique de colonisation agraire, migrations, confusion du droit foncier et marché imparfait etc.). En effet, les imperfections du marché tel que décrit et la tendance de l'Etat à favoriser les migrants en affaiblissement les droits coutumiers, ont exacerbé les tensions entre autochtones et migrants.

De sorte à ce que les conflits autochtone-migrant ont de plus en plus évolué selon la coloration du contexte socio-politique national.

A partir de 1990, l'installation du front politique en Côte d'Ivoire, a progressivement réactivé le registre de l'autochtonie autour du foncier, longtemps étouffé par la colonisation et le pouvoir PDCI. Avec le multipartisme, les violences interpersonnelles étaient déjà susceptibles d'entraîner, dans cette perspective, des conflits intercommunautaires comme ce fut le cas du conflit de 1997. Cependant, la loi nationaliste de 1998, puis la montée en puissance de l'ultra nationalisme avec le pouvoir FPI et la crise 2002, ont exacerbé les tensions foncières en greffant aux protagonistes d'autres identités. Les autochtones sur un registre patriotique s'opposent désormais aux migrants considérés comme des envahisseurs et des insurgés sur l'espace commun.

Cette réappropriation du conflit politique, dont l'enjeu reste la ressource foncière, propulse la violence criminelle sur fond de d'agression tribale et identitaire. Cependant, loin de nier l'apport des processus de militarisation et de milicianisation dans la radicalisation de la violence autour du foncier, celles-ci indexent deux grandes problématiques. L'enjeu de ces violences reste avant tout lié à la sécurisation des droits fonciers et à la reproduction sociale des diverses communautés rivales, dans un contexte fortement politisé. L'amplification de ces violences doit être perçue comme l'expression des stratégies des acteurs individuels et communautaires autour de la ressource foncière dans un contexte de fracture social et d'effondrement de l'autorité de l'Etat à Fengolo. Dans le déroulé de ces rapports violents tout se passait comme si c'était la violence qui produisait le lien social.

Même si les données de notre étude, rejoignent bon nombre de réalités foncières du Sud-ouest et du Centre-ouest, on ne saurait pour autant généraliser nos résultats à tout l'Ouest forestier. L'Histoire est avant tout une trajectoire spécifique à chaque groupe. Le mode d'expression de la violence autour du foncier peut avoir une autre résonance ailleurs (selon le degré de circulation des armes, les frustrations etc.). D'où, l'importance de multiplier de tels travaux pour mieux appréhender les similitudes et les dissemblances au sein d'une même région et d'une région à une autre.

Bibliographie

Ouvrages et articles généraux

Aron. R (1962), *Paix et guerre entre les nations* (2e éd.). Paris, Calmann-Lévy.

Bourdieu. P (1992), *Réponse*. Paris, Seuil.

Crettiez. X (2008), *Les formes de la violence*, la Découverte, Paris.

Crettiez. X (2011), « Le processus de radicalisation « High Risk Activism » : essai sur le processus de radicalisation violente »-vol 1, *Pole sud*, juin 2011

Crettiez. X (2012), « Le processus de radicalisation « High Risk Activism » : essai sur le processus de radicalisation violente »-vol 2, *Pole sud*, janvier 2012

Fanon. F (1961), *Les damnés de la terre*. Paris, Maspero

Houssay-Holzschuch M. (2002), La violence sud-africaine : essai d'interprétation. *Etudes*, Tome 397, p. 43-52. <http://www.cairn.info/revue-etudes-2002-7-page-43.htm>

Laborit. P (1983), *La colombe assassinée*. Paris, Grasset.

Mucchielli. L (2006), « les émeutes urbaines. Formes élémentaires de la contestation politique », in Crettiez X. Sommier. I., *la France rebelle*. Paris, Michalon.

Nicoloas. J (2002), *La rébellion française*. Paris, Seuil.

Roché. S (1993), *Frisson de l'émeute*. Paris, seuil.

Sommier. I (1999), « Violence politique et criminelle : la porosité des frontières », in Crettiez X. et Ferret J, *le silence des armes ?* Paris, la documentation française.

Thual F. (1998). Les conflits identitaires, *In L'identité : l'individu, le groupe, la société*. Auxerre, *Sciences humaines*, p. 329-336.

Zizek. S (2007), *Ropespierre : entre terreur et vertu*. Paris, stock.

Chapitre d'ouvrages spécifiques

Akindès, F. (2011), « La Côte d'Ivoire depuis 1993: la réinvention risquée d'une nation », in Akindès.F (eds), *Côte d'Ivoire : la réinvention de soi dans la violence*. Dakar, CORDESRIA.

Azoumana, O. (2011), « Le coup d'État de décembre 1999 ou la fin de l'« exception militaire

- ivoirienne » : les mutations de l'armée ivoirienne depuis 1960 », in Akindès.F (eds), *Côte d'Ivoire : la réinvention de soi dans la violence* Dakar, CORDESRIA.
- Akindès, F. (2004). Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire. Dakar, Codesria.
- Babo, A. (2011), « La politique publique de l'étranger et la crise sociopolitique en Côte d'Ivoire », in Akindès.F (eds), *Côte d'Ivoire : la réinvention de soi dans la violence* Dakar, CORDESRIA.
- Babo,A. (2012), Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire, in Racisme : entre exclusion sociale et peur identitaire. ALTERNATIVES SUD, VOL. 17-2010 / 95
- Babo A. et Droz Y. (2008), « Conflits fonciers, de l'ethnie à la nation : rapports interethniques et « ivoirité » dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire », *Cahiers d'études africaines*, n° 192, p. 741-764.
- Banegas, R. (2006), « Côte d'Ivoire : une guerre de la seconde indépendance ? » in *Refonder la coopération française sur les brisées du legs colonial*, Paris, FASOP
- Bazenguissa-Ganga R. (2001), « Rester jeune au Congo-Brazzaville : violences politiques et processus de transition démocratique », In, Collignon R. (ed.), Diouf M. (ed.) *Les jeunes : hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud ?* Autrepart, p. 119-134
- Brass P. (1979), « Elite groups, symbol manipulation and ethnic identity among the muslim of South Asia », in Taylor D. et Yapp M. (Eds.), *Political Identity of South Asia*, London, Curzon Press, p. 35-37.
- Debarbieux B. (2003), « Territoire », in Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés. J. Lévy& M. Lussault (ed.), Paris, Belin, p 910-912
- De Sardan O. (1995). Anthropologie et développement : essai en socio-anthropologie du changement social. Karthala –ORSTOM, Paris.
- Di Méo G.,et al,(2005) L'espace social. Lecture géographique des sociétés. A. Colin, Paris.
- Djiré M. (2005). « Un peuple, un but, une foi... mais plusieurs droits ? Itinéraire d'une Recherche sur le pluralisme juridique, la décentralisation et la sécurisation foncière dans trois villages de la Commune rurale de Sanankoroba ». In : Hesseling G, Djiré M. & Oomen B.M (eds), *Le droit en Afrique- Expériences locales et droit étatique au Mali*. Africa-Studie centrum-Karthala, Paris p 29-74.
- Dozon J.-P. (1997). L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire, in contamin, B et Memel- Fotê, H. (eds), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements et recompositions*. Paris, Karthala –ORSTOM

Thèses et Mémoires

Soro, M. (2009), Dynamiques des systèmes de production, droits fonciers et gestion-intra-familiale de la terre chez des migrants senoufo dans le sanwi (cote d'ivoire). Thèse de doctorat unique, Université d'Abidjan, Département de Ethno- Sociologie.

Koné, K. (2007). Rapports interethniques et différenciation identitaire en milieu rural : Cas d'Aboudé-Mandéké dans le département d'Agboville. Mémoire de DEA, Université d'Abidjan, Département de sociologie.

Articles, périodiques, rapports (scientifiques/expertises)

Banegas, R. (2012). « Reconstruction « post-conflit » violence et politique en Côte d'Ivoire ». Paris, *CERI-CNS*, <http://www.sciencespo.fr/ceri> »

Bologo E., avec Mathieu P., 2004. « Transferts inter-générationnels et retraits de terre dans l'Ouest du Burkina Faso : deux récits d'acteurs ». Document de travail UERD et UCL/FEED

Chauveau J.P. (2000). « Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'État », *Politique Africaine*, n°78 p 94-125.

Chauveau, J.P. (2000). Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et de Daloa ». Mission d'études des groupements immigrés en Côte d'Ivoire. Paris, ORSOM, multigr.

Chauveau, J.P. (2006). « La réforme foncière de 1998 en Côte d'Ivoire à la lumière de l'histoire des dispositifs de sécurisation des droits coutumiers ». Montpellier, *L'UMR MOISA*

Colin, J.-P. (2004). Droits fonciers et dimension intra-familiale de la gestion foncière. Note méthodologique pour une ethnographie économique de l'accès à la terre en Afrique. Document de travail n°8 IRD/REFO.

Colin, J-P(2005). « Le développement d'un marché foncier ? Une perspective ivoirienne ». *Afrique contemporaine*, n° 213, p179-196

Dabiré B. & Zongo M., 2005. L'impact de la crise ivoirienne sur l'accès à la terre dans la province de la Comoé. Note de synthèse CLAIMS, UERD, Ouagadougou

De Terssière, S. (2012). Enquête nationale sur les armes légères et de petit calibre en Côte d'Ivoire. Genève, SAS

Djiré M., 2004. Réformes légales et dynamiques foncières – Quelques études de cas sur les droits d'accès à la terre et la gestion des ressources naturelles dans les communes rurales de Sanankoroba et Dialakoroba. Rapport de recherche CLAIMS, Bamako.

Hagberg S. (2001). « *A l'ombre du conflit violent* ». Cahiers d'études africaines, n° 161, p 45-72

Koné, G. (2011). « Logiques sociales et politiques de pillages et de barrages dans la crise post-électorales en Côte d'ivoire ». *Politique africaines* n°122

Koné, M. (2001). Droits délégués d'accès à la terre et aux ressources naturelles dans le Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire : Bodiba (Oumé) et Zahia (Gboguhé). GIDIS-CI, Abidjan.

Kouamé, G. (2006). Du conflit intra-familial au conflit inter-ethnique autour des transferts fonciers : le cas de la société abouré (Basse Côte d'Ivoire). Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues", Montpellier.

Koné, M. (2006). Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Gboguhé. Colloque international "Les frontières de la question foncière-At the frontier of land issues", Montpellier.

Kouamé, S. (2010). « Violences intercommunautaires, rhétorique victimaire et identité dans l'ouest ivoirien », *in* Les lignes de Bouaké- la –Neuve, n°1.

Platteau J.-P. (1996). « The Evolutionary Theory of Land Rights As Applied to Sub-Saharan Africa: A Critical Assessment », *in* *Development and Change*, vol 27 n°1, p. 29-86

Soro, M et Colin (2008), « Marchandisation, individualisation et gestion intra-familiale des droits sur la terre en basse Côte-d'Ivoire ». *Économie rurale* [En ligne], 303-304-305, Janvier-juin 2008. Mis en ligne le 01 juillet 2010, consulté le 12 octobre 2012. URL : <http://economierurale.revues.org/657>

Rapports humanitaires

CEDEAO (2013). Ghana: la question foncière dans l'El Dorado. Rapport sur la paix et la sécurité dans l'espace CEDEAO N° 6, ISS, août 2013.

Crisis Group (2013). Comprendre les conflits dans l'Est du Congo (I) : la plaine de la Ruzizi. Rapport Afrique N°206 du 23 juillet 2013

LIDHO(2012). Communiqué de presse de la lidho relative à l'incendie du camp de déplacés de nahibly de Duékoué, Juillet 2012. Repéré à infos@lidho.org.

NRC (2012). Conflits fonciers et sécurité alimentaire dans la région frontalière entre le Libéria et la Côte d'Ivoire, un rapport thématique du Conseil norvégien pour les réfugiés, décembre 2012

Crisis Group. (2013) Comprendre les conflits dans l'Est du Congo (I) : la plaine de la Ruzizi. Rapport Afrique N°206 du 23 juillet 2013

ONU CI. (2011), Rapport sur les violations des droits de l'homme et du droit international commis à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Division des droits de l'homme, UNOCI/HRD/2011/02

ONU CI. (2005), Rapport sur la situation des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire. Division des droits de l'homme, Mars – avril 2005. Répéré à [Nations unies, www](#).

INTERPEACE (2013), Dynamiques et capacités de gestion de conflit à l'ouest de la Côte d'Ivoire: cas des régions du Cavally et du Guémon. Rapport de recherche participatif, Abidjan janvier 2013

Méthodologie

Quivy et Campenhoudt (1995). *Manuel de recherche en Sciences Sociale*. 2^{ième} édition, Paris, Dunod

BUTON F. *et al.*, 2009, *Pratiques et méthodes de la socio-histoire*, PUF, Paris

Annexes

GUIDES D'ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

- **Objectif 1 :** Reconstruire les conditions d'émergence et de transformation des tensions autour du foncier vers des formes de violence de plus en plus criminelle

I. histoire du peuplement et des rapports communautaires

1. A quelle époque le peuple Guéré s'est-il installé à Duékoué ?
2. Que signifie Duékoué ? Comment se sont-ils installés ? Ont-ils trouvé d'autres communautés ? Lesquels ?
3. Quel était leur activité de base ? Pourquoi ?
4. Comment la terre était-elle gérée ?
5. pouvez-vous nous décrire l'organisation sociale (instance politique, sociale et militaire) du peuple ... ?

Autochtones, allogènes et allochtones (questions réadaptées)

1. A quelle époque remonte l'arrivée des premiers étrangers ?
2. Qui étaient-ils et comment sont-ils arrivés ?
3. Quels étaient les différentes modalités d'installation ? Pourquoi ces modalités ?
4. Quel *genre de relation* avez-vous tissé avec les différentes communautés ?
5. Comment les tuteurs et les migrants se *percevaient*-ils ?
6. Comment était le climat social ? (Paisible ou hostile) ? si oui ou non pourquoi ?
7. existaient-ils *des litiges fonciers avant et autour des années 80 (suivie de meurtres ou de violences)* ? Lesquels ? Les causes ? Comment ceux-ci étaient gérés ou réglés (mécanismes locale et formelles) ?

2. Distribution socio-spatiale et la position socio-économiques des peuples

1. quelle était la *répartition socio-spatiale des individus et /ou des communautés* ?
- à votre arrivé ou habitez-vous ? Avec les Guéré ? Si, non pourquoi ?

- à leur arrivé, ou les étrangers étaient logés ? (dans votre village ? ou dans les campements ?) pourquoi ?

2. le *mode d'habitat* ? Pourquoi *ces modes d'occupation* ?

3. ces modes d'occupations et d'habitats ont-ils évolués ?

4. comment le travail de la terre était organisé ? Qui faisait quoi ? Les rôles ont-ils évolués ?

3. Evolutions des relations interindividuelles et communautaires autour du foncier (espace temporelle à partir de 80 à 90 de 90 à 2000, de 2000-2002, 2002 à 2007, 2007 à 2011, de 2011 à nos jours)

1. selon vous, combien de grands changements ont marqué les rapports autour de la terre ?

2. Comment situez-vous ces grands changements au niveau des rapports dans le temps (date ou période, et événements politiques)

3. Par quels signes (action, pratique, mots, parole) se manifestaient les changements des rapports (sur les espaces communs : marché, transport) ? Ou comment se caractérisait le climat social dans ces grandes périodes de changements ?

4. Combien de cas dont vous avez connaissance où les désaccords autour de la terre ont été suivis brusquement de la mort d'un des plaignants ? Ce phénomène correspond à une des grandes périodes définies ou à toutes ? Lesquelles ?

5. quels sont les causes des conflits fonciers, selon vous ?

6. Possibilité de relance (éclaircir certaines zones d'ombres)

-Les dates clés (les grandes) qui marquent l'installation de la violence et des meurtres entre les communautés à cause de la terre et comment cela à évoluer.

-Les villages vous viennent à l'esprit lorsqu'on parle de foncier et qui ont fait l'objet d'événements (classification par rapport au temps) et les circonstances ;

-Comment *les conflits violents et meurtriers se réglaient (régulation)* ?

-Comment se caractérisait *le climat social après les conflits description des rapports dans les autres espaces ?*

-Pensez-vous que **la politique a favorisé l'installation de la violence** dans les palabres autour de la terre ? Pourquoi ?

- **Objectif 2** : Identifier, les porteurs et les victimes de violence, ainsi que l'évolution de leurs interactions (identités, logiques, stratégies) autour du foncier.

I. Typologie des conflits fonciers

1. Qui sont les acteurs des conflits et de la violence autour du foncier ?
2. Relance parmi les conflits cités, ici, que sont ceux qu'on rencontre à Duékoué :
 - **conflits intracommunautaire** (-intra-familiale, inter familiale),

Lesquels sont les plus violent ? Correspond t-ils à une époque particulière ou à toutes les périodes ? (Détails sur les manifestations)

-**conflits intercommunautaire** (les communautés entre elles, entre les individus des différentes communautés)

Sont-ils les plus violents que ceux citer plus hauts ? Correspond t-ils à une époque particulière ou à toutes les périodes ?

3. Qui sont ceux qui étaient le plus opposés selon les grandes périodes définie ?

Situons les moments qui marquent la rupture des relations de coopération entre les étrangers et les Guérés ? les allochtones (Baoulé, sénoufo) et Guéré ?

4. comment se caractérisaient ces périodes dans les contacts ? quels étaient les abus perpétrés ?

II. Pourquoi les conflits ont-ils évolué vers des formes de violence les plus criminelle ?

1. Pourquoi malgré les instances de règlement traditionnel, moderne les conflits n'ont pas pu être réglés et ont glissé vers des formes de violence ?
2. Comment les différentes parties se comportaient t-elle vis-à-vis de l'autre pour défendre leurs droits sur la terre ?
3. Lorsque les terres étaient arrachées, comment elle était gérée par la suite ?
4. Pourquoi malgré que la terre soit source de conflit, elle a toujours fait l'objet de transactions ?

5. En dehors, des acteurs directs (propriétaires terriens et planteurs), quels sont les acteurs indirects qui intervenaient et favorisaient les passages des discordes à la violence ?
(associations de ressortissants ou mutuelle des cadres, acteurs politiques, agents de l'Etat, média)

III. Les mutations observées dans les formes de violence

En rapport avec les périodes définies et les types de conflits intracommunautaire ou inter...

1. Quel était la Nature, l'intensité et les changements d'une période à une autre ?
 2. comment les miliciens, les groupes d'auto-défenses, dozos ont été mis en place (situation par rapport au temps et au contexte social) ?
 3. Intervenait-ils au niveau du foncier ? quel étaient leur rapport avec le foncier et leurs responsabilités dans la violence ? illustration avec des exemples précis ?
 4. A quoi cela répondait réellement ou qu'est-ce que cachait l'intervention de ces groupes selon vous ? pourquoi ont-ils bénéficié du soutien des communautés ?
 5. qu'est ce qui selon vous justifiait tout ça ? Motivation des différents acteurs ?
- **Objectif 4** : Connaître les perceptions des individus et communautés sur l'évolution du sentiment d'insécurité foncière et sociale

I. Evolution des sentiments d'insécurité foncière

1. Avez-vous déjà été confronté au sentiment de perdre votre terre ? A quels moments ?
Pourquoi ?
2. Ce sentiment est-il toujours présent (avec le dénouement de la crise redéploiement de l'administration et les tentatives de mise en œuvre de la loi 98) ? Pourquoi ? Comment se porte le respect des contrats agraires ?
6. Avez-vous perdu des terres ? à quel moment ?
7. Quels ont été vos tentatives pour les récupérer ? à quel niveau êtes-vous ? pourquoi ?
8. Pensez-vous que vous pouvez encore perdre ou récupérer vos parcelles ? pourquoi ?

II. Evolution du sentiment d'insécurité sociale

1. A quel moment vous vous êtes senti plus en danger ? pourquoi ?
2. Pensez-vous que le climat sociale est apaisé ? pourquoi ?
3. Quels sont les initiatives que avez mises en place pour vous assurer un minimum de sécurité ?

TABLES DES MATIERES

REMERCIEMENTS.....	III
AVANT PROPOS.....	IV
LISTES DES SIGLES ET ABREVIATIONS.....	V
TABLE DES ILLUSTRATIONS	VII
SOMMAIRE	VIII
INTRODUCTION GENERALE.....	1
I. Problématique	2
I.1. Contexte et justification de l'étude	2
I.2 Constats et problématique de recherche	5
Constat 1: Violence autour du foncier, une résonance à l'ouest	5
Constat 2: Duékoué: une ville qui cristallise des formes de violences les plus endémiques.....	6
Constat 3: Une dynamique dans l'identité des porteurs et des victimes de violence autour du foncier	8
Constat 4: La persistance du sentiment d'insécurité foncière et sociale au sein des communautés	10
I.3. Question de recherche.....	10
I.4. Cadre conceptuel.....	11
1.4.1 Approche de la violence criminelle.....	11
1.4.2 Approche du foncier.....	15
A) <i>Gestion foncière</i>	16
B) <i>Autochtone versus migrant</i>	17
I.5. Revue critique de la littérature.....	17
I.5.1 Les fondements historiques de l'intégration étrangère sur les fronts pionniers ivoiriens	18
I.5.1.1. Les fondements politico-historiques des antagonistes communautaires	18
I.5.1.2. Le tutorat: institution d'intégration sociale ou de domination symbolique et ethniques.....	20
A) le tutorat: institution du don et du contre don.....	20
B) le tutorat: institution hégémonique	21
I.5.2. Les faits sociaux structurants et l'exacerbation des conflits.....	23
I.5.3. Des modèles d'explications diversifiés de l'escalade de la violence et unifiés autour des inflexions nationalistes	25

I.5.3.1 Instrumentalisation politique des conflits fonciers.....	25
I.5.3.2 Renforcement du processus de frontière interne et les ferments de la manifestation cyclique de la violence intercommunautaire autour du foncier rural.....	28
I.6. Objectifs de l'étude	32
I.7. Hypothèses	33
MATERIELS ET METHODES	34
I.8 Site d'étude	35
I.8.1. Choix de la zone d'étude et aspects généraux.....	35
I.8.2. Population cible et échantillonnage.....	35
I.9. Tradition d'enquête	37
I.10. La production des données.....	37
I.10.1 Phase exploratoire.....	37
I.10.2. L'enquête de terrain proprement dite	38
I.10.3. Technique et outils de collecte	39
I.11. Cadre d'analyse	40
I.11.1 L'approche historique.....	40
I.11.2 L'approche compréhensive et les théories interactionnistes	40
I.11.3 L'approche stratégique	41
I.12. Dépouillement et traitement des données.....	41
I.13. Difficultés et limites de l'étude	42
RESULTATS	43
I. HISTOIRE SOCIALE ET DYNAMIQUE FONCIERE A FENGOLO	44
I.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ASPECTS GENERAUX DE FENGOLO	44
I.2. HISTOIRIQUE DE LA CREATION ET PEUPLEMENT DE FENGOLO....	44
I.3. Organisation sociale et politique.....	46
I.4. Economie villageoise	46
I.5. Système foncier local	47
I.5.1 Phase pionnière : accès à la terre via l'alliance et parenté.....	49
I.6. Emergence du marché foncier	51
I.6.1. Spécificité du marché foncier : pratiques, acteurs, logiques et perceptions	52

A) Pratiques de vente.....	52
B) ACTEURS	53
c) Logiques de profit et perceptions controversées des acteurs	54
I.6.2. Jeu, imperfection, marché et évolution des rapports sociaux autour du foncier.....	55
I.7. Du délitement des rapports fonciers aux conflits fonciers : vers des points de vue controversés	56
II. Des Mutations foncières à la violence criminelle à Fengolo.....	58
II. 1. Facteurs de mutations sociales et foncières : chronologie des faits.....	58
II.1.1. Du multipartisme à la brutalisation des rapports communautaires.....	58
II.1.2 Crise militaro-politique de 2002 : déplacements de populations, intensification de l'insécurité sociale et foncière.....	60
II.2. Fengolo dans la spirale des conflits et de la violence criminelle.....	63
II.2.1. Typologie des conflits fonciers à Fengolo.....	63
II.3. Présentation d'étude de cas de conflits fonciers à Fengolo : vers une caractérisation de la violence criminelle.....	64
II.3.1. Etude de cas 1 : Conflit foncier intrafamilial.....	64
II.3.2. Etude de cas 2 : Conflit intercommunautaire de 1997-1998 à Fengolo....	64
II.3.3. Etude de cas 3 : Le conflit inter-village Diourouzon – Fengolo.....	65
II.3.4. Caractérisation de la violence criminelle.....	66
II.3.4.1. Les acteurs des conflits et de la violence criminelle.....	66
Etude de cas1 : Acteurs du litige interfamilial et intrafamilial.....	66
Etude de cas 2 : acteurs du conflit Baoulé-Guéré (1997-1998).....	67
Etudes de cas 3 : acteurs du conflit Diourousson-Fengolo.....	67
II.3.4.2. Les logiques, motivation et stratégie d'acteurs.....	67
Etude de cas 1 : conflit intrafamilial et interfamilial.....	67
Etude cas 2 : conflit Guéré-Baoulé (1997-1998).....	68
Etude de cas 3 : Fengolo- Diourouzon.....	69

II.3.4.2. Les manifestations de la violence criminelle.....	70
Etude de cas 1 : conflit intracommunautaire et intrafamilial.....	70
Etude de cas 2 : conflit Guéré-Baoulé.....	72
Etude de cas 3 : Diourouzon-Fengolo.....	74
III. Evolution du sentiment d'insécurité sociale et foncière : perception d'acteurs.....	76
III.1 Etat des lieux des sentiments liés à la dégradation du tissu socio-communautaire.....	76
III.2. Identification des diverses initiatives pour lutter contre les violences criminelles.....	78
III.2.1. Les initiatives militaires ou le processus de radicalisation de la violence	
III.2.1.1. Les initiatives locales spontanées.....	78
III.2.1.2. Les groupe d'auto-défenses.....	79
III.2.1.3 Confrérie dozo : un recours pour les populations CEDEAO et allochtones.....	80
III.2.1.2. Initiatives institutionnelles.....	81
III.3. Impacts et perceptions des initiatives militaires et institutionnelles sur les différentes communautés.....	82
III.3.1. Impacts des initiatives et processus militaires.....	82
III.3.2 Impact des initiatives institutionnelles.....	83
III.3.2.1 Initiatives institutionnelles entachées de corruption.....	83
III.3.2.2 Jeu de pouvoir et conflit de compétence, et règlements impartiaux..	84
III.3.3. Perception et sentiment d'insécurité dans le contexte post-crise.....	86
Conclusion partielle.....	87
DISCUSSIONS.....	88
I- Le tutorat comme principe fondamental d'émergence des droits fonciers dans un contexte d'immigration ?.....	89

I.1-Emergence des marchés fonciers en Afrique de l'Ouest	92
<i>I.1.1 Marché foncier imparfait dynamique transrégionale liée aux inflexions perverses des Etats ou simple jeu du marché ?.....</i>	<i>92</i>
<i>I.1.2 Le foncier une arène de jeu stratégique.....</i>	<i>94</i>
II-Ouverture des tensions foncières un phénomène séquentiel à l'ouverture du champ politique.....	97
II-1. Dynamique et logique des Conflits fonciers violents.....	97
II.2 Crise des rapports communautaires sur fond d'extranéité radicale de 2002-2011.....	101
<i>II.2.1 Logiques contre insurrectionnelles ou structure des opportunités liées à la guerre ?.....</i>	<i>101</i>
II.2 Réponse armée des migrants : légitime défense ou soutien populaire à la rébellion ?.....	103
III-radicalisation de la violence, insécurité sociale	103
III-1. Rhétorique victimaire des communautés et dynamique de reconversion de l'identité de victime et de porteur.....	104
Conclusion et perspectives de recherches.....	105
BIBLIOGRAPHIE.....	108
ANNEXES	113
TABLE DES MATIERE.....	118

